

RAPPORT ACTIVITE 2025

Mercredi 17 juin 2026

Digne les Bains



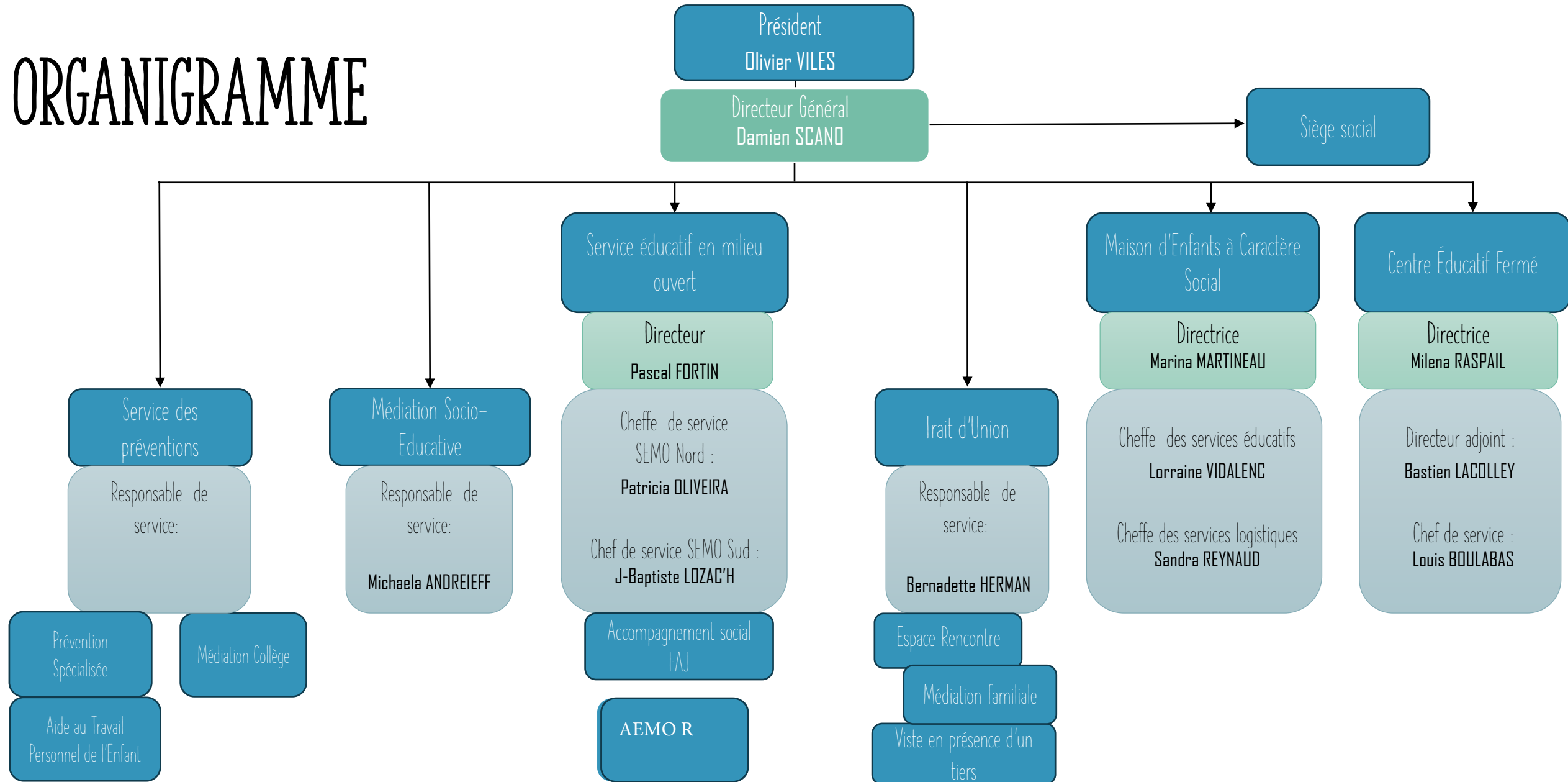
Table des matières

Organigramme de contact.....	1
Rapport du siège.....	1
1- Rôle et positionnement du siège	2
2- Pilotage administratif et structuration des procédures	3
3- Ressources humaines : pilotage, conformité et accompagnement	3
4- Paie et administration du personnel	5
5- Comptabilité – gestion – pilotage financier	5
6- Logistique, patrimoine et projets structurants	5
7- Développement, appels à projets et vie institutionnelle	6
8- Conclusion	6
Le Service Educatif en Milieu Ouvert	7
1- Les missions du Service Educatif en Milieu Ouvert.....	8
2- L’activité du SEMO en 2025.....	9
3- Les modalités de notre intervention	15
<i>En bref, ce que nous voulons retenir en 2025</i>	<i>15</i>
Le service de prévention spécialisée.....	16
1- Introduction départementale.....	17
2- Le service départemental de prévention spécialisée.....	17
3- Éléments de contexte 2025.....	17
4- Le public accompagné à l’échelle départementale	18
5- Le travail de rue et la présence sociale	19
6- Développement social local et partenariats	19
7- Perspectives 2026.....	20
L’accompagnement social du Fond d’aide aux jeunes	21
1- Présentation générale du dispositif	22
2- Missions et principes d’intervention	22
3- Public accompagné.....	22
4- Nature de l’accompagnement	23
5- Les tendances de l’activité depuis 2022	23
6- Situations complexes : souffrance, errance, handicap social	24
7- Partenariats et travail en réseau.....	24
La médiation socio-éducative.....	25
1- Répartition de l’équipe de médiation	26
2- L’équipe de médiation évolue	27

3- Du nouveau pour les lycées...	28
4- La dynamique des territoires.....	28
6- Partenariats	42
7- L'intégration du bâtiment des Plantiers	42
8- Quelques temps forts.....	43
9- Des travaux collectifs sur le service.....	43
10- Les formations au sein du service	44
11- et d'autres actions !	45
12- Les perspectives pour 2026	46
Le service Aide au Travail Personnel de l'Enfant	47
1- Soutien scolaire de l'ATPE	48
2- Les activités familles	50
3- Les Débatteurs	55
Le service Trait d'Union.....	58
LIEU NEUTRE.....	59
L'espace rencontre : droits de visites avec médiation possible.....	60
1- Bilan Qualitatif.....	59
2- Bilan quantitatif.....	63
3- Nouveautés et Particularités 2025.....	66
4- Conclusion	66
5- Projets pour 2026	67
Les Visites en présence d'un tiers.....	69
1- Bilan qualitatif.....	68
2- Bilan quantitatif.....	70
3- Conclusion	72
4- Projets pour 2026	72
LA MÉDIATION FAMILIALE	73
1- Bilan Quantitatif	73
2- Bilan Quantitatif	76
3- Bilan des enquêtes satisfaction 2024	77
4- Promotion et partenariat de la médiation familiale	79
5- Conclusion et commentaires.....	80
6- Projets pour 2026	80
La Maison d'Enfants à Caractère Social de Barcelonnette.....	81

AVANT-PROPOS	82
Introduction.....	82
Caractéristiques de l'établissement	82
1 - Activité de l'établissement	84
2- Gestion des ressources humaines.....	86
3- Travaux et investissement.....	87
4 - La santé des jeunes en 2025.....	88
5- Perspectives du service	90
6 - Bilan d'activité édelweiss 2025	92
7- L'école ouverte.....	97
8- Perspectives et conclusion de la Directrice.....	100
Le Centre Educatif Fermé	102
Introduction	103
1- Présentation du Centre Educatif Fermé	103
2- La fin de la construction	104
3- Préparation de l'ouverture.....	105
4- Activité entre le 15 octobre et le 31 décembre 2025	108
Conclusion et perspectives	114
Acronyme.....	119

ORGANIGRAMME



Le siège



1- Rôle et positionnement du siège

En 2025, le siège de l'ADSEA 04 a joué un rôle central de **pilotage, de sécurisation et de structuration** de l'activité associative.

Il a assuré l'appui permanent aux établissements et services, tout en conduisant des actions transversales majeures en matière de **ressources humaines, gestion financière, organisation administrative, logistique et développement**.

Rôle du siège ADSEA 04



L'année a été marquée par :

- un contexte de **fortes évolutions organisationnelles** (ouvertures, déménagements, projets immobiliers),
- une **activité RH soutenue** (recrutements, sécurisation des procédures, suivi des effectifs),

- un investissement important dans la **formalisation des processus internes** et la conformité réglementaire.

2- Pilotage administratif et structuration des procédures

2.1. Formalisation et sécurisation des pratiques internes

L'année 2025 a été consacrée à un travail approfondi de **formalisation des procédures du siège**, avec un objectif clair :

sécuriser juridiquement l'association et homogénéiser les pratiques entre services.

Actions menées :

- recensement des obligations légales de conservation (RH, comptabilité, documents éducatifs),
- création et mise en ligne progressive de procédures internes partagées (SharePoint – espace « Création procédures »),
- élaboration ou finalisation de procédures structurantes :
 - recrutement,
 - contrôle d'honorabilité / B2 et certificats,
 - gestion des devis et commandes,
 - accueil des salariés,
 - gestion des incidents et accidents du travail,
 - gestion documentaire (GED),
 - organisation du courrier et des flux entrants,
 - cartes bancaires et astreintes.

Ce travail a constitué un **socle organisationnel durable** pour l'association.

2.2. Modernisation des outils administratifs

- fiabilisation et usage renforcé de la GED,
- mise à disposition et gestion des boîtes mails fonctionnelles (devis@, recrutement@, siege@),
- réflexion engagée sur la dématérialisation de signatures (type DocuSign),
- harmonisation des modèles (papier à en-tête, signatures, supports institutionnels).

3- Ressources humaines : pilotage, conformité et accompagnement

3.1. Suivi des effectifs et de la masse salariale

À partir des données BDES 2025, les effectifs de l'association se situent à un niveau global stable, avec une moyenne mensuelle comprise entre **environ 108 et 110 ETP** sur le premier semestre. En parallèle, la BDES met en évidence une **diversité de constitution des équipes** (tous services

confondus), en termes de répartition femmes/hommes, de statuts et de métiers, au service de la pluralité des missions portées par l'ADSEA 04.

Sur l'année 2025, la BDES fait apparaître un effectif moyen de **128,2 salariés**, composé en moyenne de **91,5 femmes** et **36,7 hommes**. Cette répartition traduit une équipe majoritairement féminine, en cohérence avec la structure des métiers et des missions portées par l'association. Cette configuration repose majoritairement sur des emplois pérennes, avec **100,8 CDI** en moyenne, complétés par **25,6 CDD** mobilisés pour répondre aux besoins de remplacement et de renfort. Elle illustre la capacité de l'ADSEA 04 à conjuguer stabilité des équipes et souplesse d'ajustement en fonction de l'activité. La structuration des équipes traduit également une diversité de fonctions et de niveaux de responsabilités, avec **20,2 cadres** et **106,3 non-cadres** en moyenne. Ce ratio confirme une organisation centrée sur l'opérationnel de terrain, tout en s'appuyant sur un encadrement permettant le pilotage, l'expertise et la coordination.

La BDES met enfin en évidence une dynamique de parcours et d'inclusion, avec **15,3 apprentis**, 2 stagiaires et **6,6 personnes en situation de handicap** en moyenne en 2025. Ces indicateurs témoignent d'un engagement à la fois dans la formation (alternance) et dans l'intégration de profils diversifiés, en lien avec les obligations et les valeurs associatives. La diversité se lit aussi dans la répartition inter-services, qui reflète la pluralité des missions : **SEMO (36,7)**, **MECS (28,2)** et **Médiation sociale (19,5)** concentrent les effectifs les plus importants, aux côtés du CEF (11,3), du Pôle social (9,8), de la Prévention (9,7) et des fonctions administratives (9,3), ainsi que des dispositifs à effectifs plus ciblés (FAJ 1, CEJ JR 2,5, ATPE 0,3). Cette répartition met en évidence le poids des activités d'accompagnement et de protection, tout en confirmant l'appui indispensable des fonctions support et l'existence de dispositifs spécialisés à effectifs adaptés.

Le siège a assuré :

- le suivi fin des entrées/sorties,
- la consolidation des données sociales (BDES),
- l'accompagnement des directeurs dans la lecture des indicateurs RH.

3.2. Recrutements et commissions

- organisation régulière de **commissions de recrutement** multi-services (MECS, SEMO, Prévention, CEF, siège),
- coordination administrative des recrutements : dossiers, B2, contrats, avenants,
- rappel systématique des règles de transmission des documents et du circuit contractuel.

3.3. Sécurisation RH et conformité

Actions structurantes :

- mise en œuvre et suivi renforcé des **contrôles d'honorabilité** (B2 et certificats),
- refonte et rappels des procédures relatives aux stagiaires et apprentis,
- suivi des fins de contrat, ruptures, avenants,
- travail sur les congés (calendrier, Octime, consultations CSE et salariés),

- élaboration du **Plan de Développement des Compétences 2026** (travail préparatoire en 2025).

4- Paie et administration du personnel

Le siège a assuré en 2025 :

- la **sécurisation du processus de paie** (rétroplannings, anticipation des remontées),
- la gestion des échéances sensibles (fin d'année, virements, congés),
- le travail préparatoire au **changement de logiciel de paie**,
- l'harmonisation des pratiques liées aux notes de frais, cartes, astreintes,
- des échanges avec des prestataires spécialisés (N2F, Anytime).

5- Comptabilité – gestion – pilotage financier

5.1. Pilotage budgétaire et financier

Le siège a assuré un rôle structurant dans :

- la préparation et l'adaptation des budgets (BP) par service,
- le suivi mensuel des situations financières (notamment MECS),
- la préparation des documents pour le bureau, le CA et le commissaire aux comptes,
- la rédaction et l'harmonisation des commentaires budgétaires.

5.2. Gestion des contentieux et relations financeurs

- suivi de dossiers contentieux en lien avec les services et partenaires,
- échanges réguliers avec le Conseil Départemental,
- gestion des demandes de subventions et bilans (CAF, fondations, Région, État).

6- Logistique, patrimoine et projets structurants

6.1. Gestion du patrimoine et maintenance

Le siège a piloté :

- les contrats de maintenance (ménage, climatisation, extincteurs, ascenseurs),
- la gestion des sinistres (dégâts des eaux, assurances),
- la coordination avec bailleurs, syndicats et partenaires (APAJH, UNAPEI, etc.),
- la gestion des accès, badges, cartes administrateurs.

6.2. Déménagements et projets immobiliers

Année 2025 marquée par :

- les déménagements de services (Manosque, Digne),
- la coordination technique (téléphonie, fibre, états des lieux),
- les travaux et aménagements,
- la préparation de projets immobiliers structurants (MECS de Barcelonnette).

7- Développement, appels à projets et vie institutionnelle

- pilotage et suivi de plusieurs **appels à projets** (AEMO renforcée, dispositifs jeunes, ATPE),
- participation à la préparation des dossiers et aux commissions,
- accompagnement de la gouvernance :
 - préparation des CA, bureaux, AG,
 - contribution aux supports de présentation (budgets, rapports).

8- Conclusion

En 2025, le siège de l'ADSEA 04 a été un **acteur clé de la stabilité et du développement associatif**. Son action s'est traduite par :

- un renforcement notable de la **sécurité administrative, financière et RH**,
- une montée en qualité des organisations internes,
- un appui constant aux équipes de terrain,
- la préparation active des évolutions structurantes à venir.

Le travail engagé sur les procédures, les outils et les projets constitue une **base solide pour les enjeux 2026**.

Damien Scano
Directeur Général

Le service éducatif en milieu ouvert



1- Les missions du Service Educatif en Milieu Ouvert

Le SEMO intervient dans le champ de la protection de l'enfance à travers deux types de mesures :

- L'Aide Éducative à Domicile (AED)
- L'Assistance Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)

Les mesures d'AED

Ce sont des mesures administratives, fondées sur le consentement des parents.

Elles sont proposées par le Conseil Départemental aux familles rencontrant des difficultés éducatives ou relationnelles.

La mise en place se formalise par un contrat d'orientation éducative signé par les parents, le Conseil Départemental et le SEMO.

L'AED peut suivre une information préoccupante si un danger est constaté et que les parents acceptent une aide.

Les mesures d'AEMO

Ce sont des mesures judiciaires, ordonnées par le Juge des Enfants.

Elles concernent des mineurs pour lesquels un danger est avéré (santé, sécurité, moralité, développement...).

L'équipe pluridisciplinaire travaille selon les attentes de l'ordonnance pour réduire ou faire disparaître les éléments de danger.

Cadre législatif

Deux lois récentes ont renforcé le dispositif de protection de l'enfance :

Loi du 4 mars 2016 : elle confirme la priorité donnée aux besoins fondamentaux de l'enfant et au respect de ses droits.

Loi du 7 février 2022 : elle insiste sur la nécessité de mobiliser et développer les ressources autour de l'enfant.

Approche éducative et fonctionnement du service

Les parents sont considérés comme des acteurs essentiels et l'accompagnement vise à soutenir l'exercice de leurs responsabilités parentales.

La coopération des parents est un élément déterminant pour la réussite de la mesure.

Les interventions comprennent notamment :

- Des visites à domicile auprès des parents, même hors département si nécessaire ;
- Des entretiens en bureau ;
- Des rencontres avec la psychologue du service selon les besoins ;

- Des activités individuelles ou collectives ;
- Des liaisons avec les partenaires (écoles, services sociaux, santé, loisirs...) ;
- Un accompagnement vers le droit commun ou d'autres ressources si besoin.

Organisation interne

Le service départemental du SEMO est composé de 4 antennes : Digne-les-Bains, Château-Arnoux-Saint-Auban, Forcalquier et Manosque. Chacune de ces équipes se réunit une fois par semaine pour échanger sur les stratégies éducatives dans les accompagnements des travailleurs sociaux, sur des projets collectifs, sur la dynamique d'équipe...

Le SEMO départemental organise régulièrement des temps d'échange de pratiques et de réflexion, ainsi que des rencontres avec les partenaires, pour l'ensemble des salariés du SEMO. Ainsi, nous questionnons régulièrement le projet de service collectivement pour le faire évoluer.

Les temps d'analyse de la pratique professionnelle sont obligatoires pour les salariés du SEMO (travailleurs sociaux et psychologues) et réunissent les travailleurs sociaux de chaque antenne.

L'accompagnement repose sur une réflexion pluridisciplinaire permanente : réunions hebdomadaires, synthèses avec les partenaires...

Les équipes administratives et comptables assurent un soutien logistique indispensable au bon déroulement des mesures.

Le tout s'inscrit dans le projet de service 2021-2026 du SEMO.

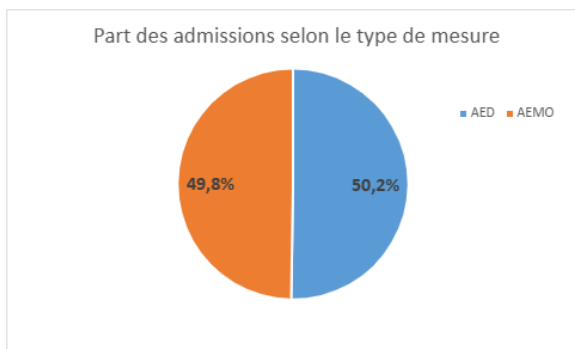
En 2025, le SEMO a accompagné 1004 mineurs, soit 597 familles dans 97 villes du département des Alpes de Haute Provence.

2025, l'évaluation HAS

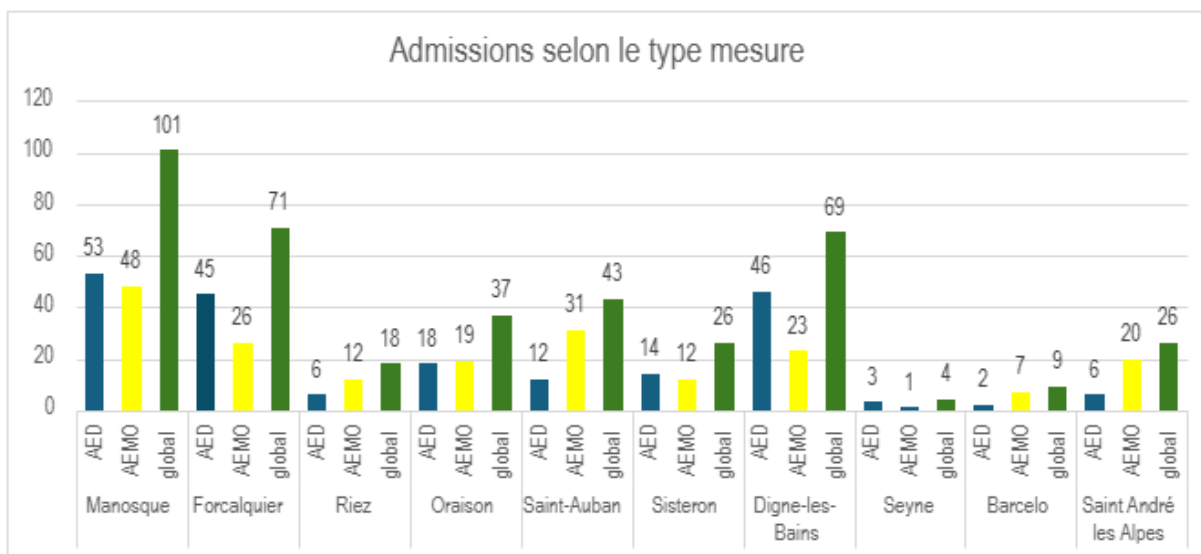
Le cadre réglementaire nous impose une évaluation permanente du service. Nous avons donc été évalués selon les critères de la Haute Autorité de santé (HAS), en septembre 2025, sur 3 journées. À l'issue de cette évaluation, un certain nombre d'axes de progrès ont été demandés selon différentes thématiques. Les cinq prochaines années devront nous permettre de mettre en place des actions pour tendre vers une amélioration sur les thématiques de la bientraitance et de l'éthique, des politiques de ressources humaines, de l'accompagnement à l'autonomie, de l'accompagnement à la santé, ainsi que de la démarche qualité et de la gestion des risques.

2- L'activité du SEMO en 2025

Le nombre de journées a évolué de 1,2 % par rapport à 2024. + 10 % en AED, - 7 % en AEMO. 54 % des mesures exercées sont en AEMO mais le nombre d'admissions, entre l'AEMO et l'AED, est équivalent en 2025. On note une forte augmentation du nombre de sorties par rapport à 2024 : + 9 % en AEMO et + 20 % en AED.



L'activité par Antenne



En 2025, les secteurs les plus chargés sont Manosque, Forcalquier et Digne-les-Bains. Sur ces territoires, les admissions en AED sont plus importantes qu'en AEMO. À l'inverse, sur les territoires plus « petits », les admissions en AEMO sont plus importantes qu'en AED.

Les âges

L'âge le plus fréquent des enfants suivis en AED est de 15 ans. En AEMO, l'âge le plus fréquent est de 12 ans. Les tout-petits sont peu représentés. L'âge médian est de 12 ans quel que soit le type de mesure. Enfin, la majorité des enfants suivis ont entre 8 et 15 ans. D'une façon globale, nous avons accompagné 206 enfants de 10 à 12 ans et 321 âgés de 13 à 16 ans.

Les durées des mesures

La grande majorité des mesures durent entre 364 et 370 jours, ce qui correspond à la durée légale des mesures (1 an maximum renouvelable). Au 31 décembre 2025, 267 mesures ont plus de 2 ans, 115 en AED et 152 en AEMO. Les mesures se concentrent très majoritairement entre 6 mois et 2 ans.

Les motifs de fin de mesure

En AED, **67 % des mesures ont une issue positive**. On note une légère baisse, mais ce motif reste majoritaire. Le passage en judiciaire a quasi doublé : 10 % en 2025 au lieu de 5 % en 2024. Une progression régulière des déménagements hors du département est à noter : de 4,4 % en 2023 à 5,6 % en 2025.

- **Le dispositif AED remplit principalement son objectif** : la majorité des sorties sont dues à l'évolution positive de la situation familiale.
- La **montée des sorties judiciaires et des placements** mérite une analyse approfondie.
- La **mobilité géographique** semble en augmentation, impactant les suivis.
- La résiliation par les familles est globalement faible, indiquant une bonne adhésion.

En AEMO, les mains levées de mesure sont en nette augmentation depuis 2023 : +11 points (de 43,7 % à 55 %). **Les passages en AED sont en hausse à 6,4 % des mesures, soit +4,2 points par rapport à 2023**. Les fins de mesure en AEMO pour un placement sont stables à 12 %.

- La hausse de Main Levée / Non-Lieu peut signaler **davantage de situations stabilisées**.
- La hausse de passage en AED révèle **une déjudiciarisation plus fréquente** vers un accompagnement éducatif. Ce qui peut révéler que la qualité de l'accompagnement permet aux familles de mieux comprendre l'intérêt de notre intervention sans être dans un cadre judiciaire.

La répartition géographique des mesures

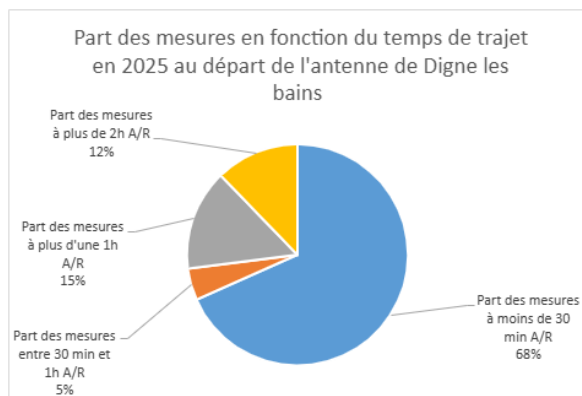
En 2025, le SEMO est intervenu dans **97 villes des Alpes de Haute Provence** sur les 198 communes que comptent le département. L'année passée, nous intervenions dans 100 villes.

Comme l'année dernière, nous proposons une lecture du nombre de mesures en fonction du temps de trajet au départ de chaque antenne. Les temps de trajet comptabilisés ne tiennent compte que du domicile principal de l'enfant ; ils ne comprennent pas les trajets pour rencontrer l'autre parent en cas de séparation, les partenaires en lien avec l'enfant, les accompagnements nécessaires (médicaux, administratifs, ...) à une évolution positive, ni d'autres besoins.

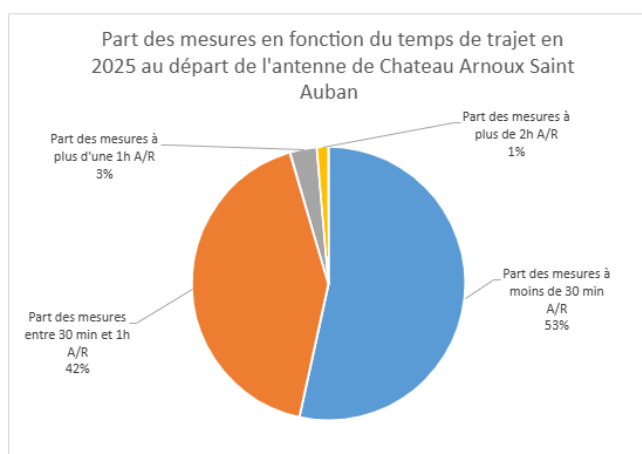
Nous sommes souvent sollicités par les familles sans moyen de locomotion pour les accompagner à ces différents rendez-vous.

Ce temps et cet espace sont mis à profit pour créer du lien et échanger avec les enfants et les parents.

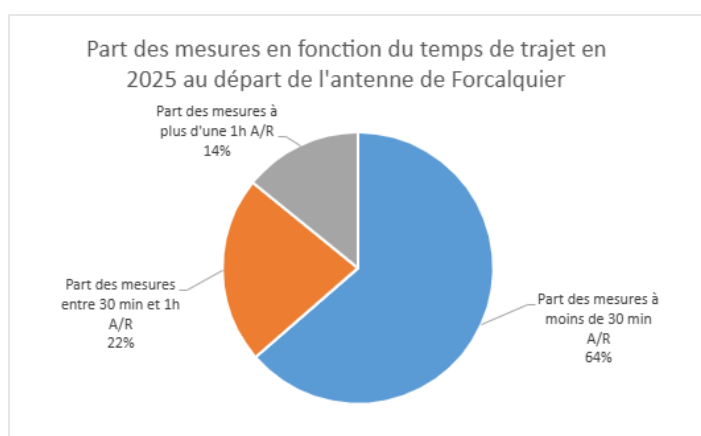
En 2025, au départ de l'antenne de Digne, 68 % des mesures sont à moins de 30 min de trajet aller-retour, 15 % entre 1 h et 2 h, et 10 % sont à plus de 2 heures de route aller-retour. Le secteur d'intervention au départ de Digne correspond aux secteurs des CMS de Digne, Saint-André, Seyne et Barcelonnette.



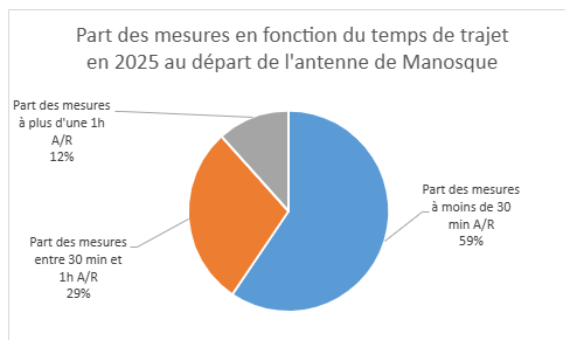
À l'antenne de Château, près de la moitié des mesures se situent à moins de 30 min de déplacement aller-retour.



Du SEMO de Forcalquier, la part des mesures à moins de 30 min de trajet représente 64 % de l'ensemble.

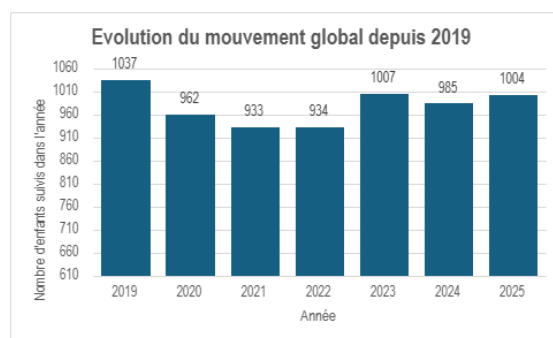
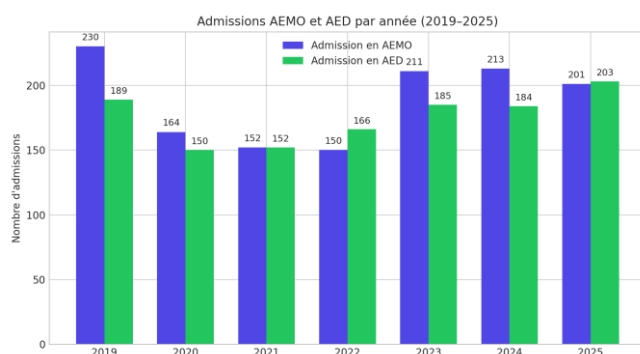


Quant à Manosque, 59 % des mesures sont à moins d'une demi-heure de trajet. Environ 12 % des mesures se situent entre 1 h et 2 h de trajet, soit une baisse de 2 points par rapport à 2024.



Nous insistons sur la nécessité de modérer cette approche, car elle est basée uniquement sur le lieu d'habitation de l'enfant. Les calculs ne prennent pas en compte les lieux de scolarisation et/ou de formation, ni le domicile de l'autre parent. Quant aux soins, il nous semble nécessaire de rappeler que, selon l'Observatoire régional de la santé, un habitant des Alpes-de-Haute-Provence, en 2022, est en moyenne à 45 min d'un spécialiste, et qu'il n'est pas rare de se déplacer jusqu'à Marseille ou Aix-en-Provence pour accompagner des parents et leurs enfants vers le soin. Quand un spécialiste quitte le territoire des Alpes-de-Haute-Provence ou ne prend pas de nouveaux patients, il faut orienter les familles vers Aix-en-Provence ou Marseille ; pour rappel, depuis Digne, Aix-en-Provence est à 2 h 45 et, depuis Manosque, Aix est à 90 min.

Les tendances de l'activité

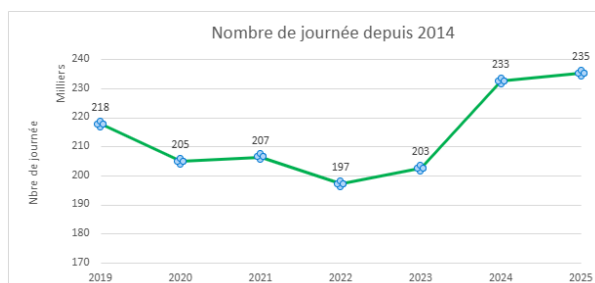
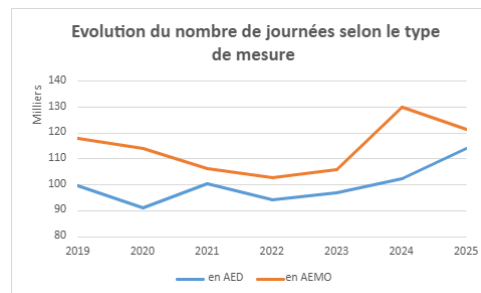
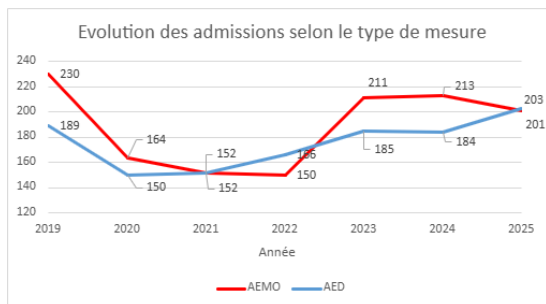


Aperçu rapide des tendances (2019 → 2025)

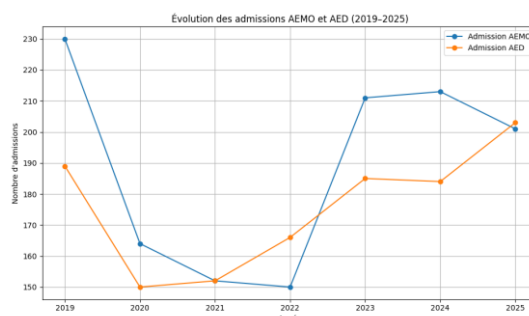
- Admission en AEMO : 230 → 201 (-12,6%)
- Admission en AED : 189 → 203 (+7,4%)
- Mouvement global : 1 037 → 1 004 (-3,2%)
- Nombre de journées : 217 851 → 235 311 (+8,0%)

Nous pouvons dire que :

- Les admissions AEMO baissent depuis 2019 malgré un rebond en 2023-2024.
- Les admissions AED progressent modérément et finissent **au-dessus** du niveau 2019.
- Le mouvement global reste relativement stable, avec une légère baisse entre 2020 et 2022 (années COVID).
- Le nombre de journées est en hausse nette depuis 2022, avec un **pic en 2025**.



Le service est habilité à exercer **610 mesures** par an depuis 2024, contre 580 les années précédentes. Cela signifie que son budget est établi sur ces 610 mesures, soit **222 650 journées par an**. Au vu du nombre de journées réalisées chaque année, l'activité du SEMO depuis 2024 **est supérieure de 4 à 5 % à l'activité prévisionnelle**. Par exemple, en 2025, nous avons exercé en moyenne **644 mesures**.



Les deux dispositifs — **AEMO** (Action Éducative en Milieu Ouvert) et **AED** (Action Éducative à Domicile) — présentent des évolutions globalement *parallèles* :

- Une **baisse forte en 2020 (début du COVID)**,
- Une **stagnation ou légère baisse en 2021-2022 (fin du COVID)**,
- Puis un **rebond net à partir de 2023**,
- Et une tendance **plutôt stable voire ascendante** jusqu'en 2025.

2025 marque un rééquilibrage entre les deux dispositifs. On note toutefois une variation plus importante de l'AEMO alors que l'AED a une amplitude plus faible. Globalement, les besoins sont plus élevés depuis 2023.

Il nous semble important de rappeler que nos interventions dans le cadre de l'AED et de l'AEMO sont considérées comme des mesures de protection, mais aussi de prévention du placement. Depuis fin 2025, deux nouveaux types de mesures ont été créés : les AEMO renforcées et les

AEMO renforcées avec hébergement. Ces mesures viennent remplacer les placements éducatifs à domicile.

Le sens de la prévention dans le travail en milieu ouvert est une valeur essentielle portée par les équipes du SEMO. En effet, cela renvoie à la capacité des travailleurs sociaux à favoriser la collaboration des détenteurs de l'autorité parentale et à soutenir leur mobilisation, condition sine qua non pour engager un processus de changement dans l'intérêt de leur enfant. D'où l'importance de pouvoir agir plus en amont sur les difficultés repérées. D'où la proportion importante de fins de mesure pour évolution positive.

3- Les modalités de notre intervention

Une équipe pluridisciplinaire

L'organisation de l'équipe du SEMO est basée, en 2024, sur 24 ETP de travailleurs sociaux en CDI, 2 ETP de secrétariat, 2 ETP de psychologues, 2 ETP de chefs de service et 0,5 ETP de direction. Nous avons la possibilité d'embaucher des CDD pour absorber la suractivité ou remplacer les arrêts maladie ; néanmoins, sur de courtes périodes de remplacement, le recrutement n'a pas de sens dans le travail d'accompagnement et de relation éducative. Enfin, nous avons reçu les retours budgétaires en décembre, ce qui nous laisse dans l'expectative tout au long de l'année quant à la gestion des moyens alloués.

Notre cadre réglementaire nous oblige à recruter des travailleurs sociaux diplômés de niveau 6, avec des formations initiales permettant une approche pluridisciplinaire des situations. Ainsi, les équipes sont composées d'éducateurs spécialisés, d'assistants de service social, d'éducateurs de jeunes enfants, de psychologues et de chefs de service éducatif. Cette pluralité des approches favorise l'émergence d'analyses enrichies et de solutions les plus adaptées.

En bref, ce que nous voulons retenir en 2025

- En 2025, le SEMO a accompagné **1004 mineurs** et jeunes majeurs, soit **597 familles**, dans **97 villes** du département des Alpes-de-Haute-Provence.
- **50,2 %** des admissions se font dans le cadre administratif et **49,8 % en AEMO**.
- Le nombre de journées a augmenté de 1,2 % dans l'ensemble. Plus spécifiquement, il a augmenté de 10 % pour les AED et a baissé de 7 % pour les AEMO en 2025 par rapport à l'année précédente.
- **55 % des mesures AEMO** et **67 % des mesures AED** ont pour issue une **évolution positive**.
- **12 % des mesures AEMO** et **5 % des AED** ont pour issue un **placement**.

Pascal FORTN
Directeur du SEMO

Le service de prévention spécialisée



1- Introduction départementale

L'année 2025 s'inscrit dans une continuité exigeante pour le service départemental de prévention spécialisée de l'ADSEA 04. Elle a également été marquée par plusieurs évolutions organisationnelles sur les deux antennes (Digne-les-Bains et Manosque). Malgré les mouvements d'équipes, les changements de locaux et les ajustements de fonctionnement, l'action éducative de proximité a été maintenue sur l'ensemble des territoires d'intervention.

La prévention spécialisée demeure un levier essentiel de la politique départementale de protection de l'enfance et de prévention des ruptures. Elle repose sur une présence éducative « hors les murs » et sur des principes structurants : l'aller-vers, la libre adhésion, l'anonymat et l'absence de mandat nominatif. En 2025, ces repères ont continué d'orienter l'ensemble des interventions, au plus près des réalités vécues par les jeunes et leurs familles.

2- Le service départemental de prévention spécialisée

Implanté depuis 1979 dans les Alpes-de-Haute-Provence, le service départemental de prévention spécialisée de l'ADSEA 04 s'appuie sur deux antennes territoriales, à Digne-les-Bains et à Manosque. En lien étroit avec les partenaires institutionnels et associatifs, les équipes éducatives contribuent à la mise en œuvre des orientations départementales en matière de prévention et de protection de l'enfance.

En 2025, le service a poursuivi son action auprès des jeunes, principalement âgés de 10 à 21 ans, dans les espaces publics, les quartiers, les établissements scolaires et les lieux de vie repérés. L'intervention s'est déployée autour de la présence sociale et du travail de rue, des accompagnements éducatifs, des actions collectives, des chantiers éducatifs et du développement social local.

3- Éléments de contexte 2025

En 2025, le service a notamment été confronté à :

- des mouvements d'équipes sur les deux antennes ;
- un changement de locaux à Manosque ;
- une réorganisation temporaire de l'encadrement ;
- le maintien d'une forte demande sociale dans les quartiers prioritaires et les micro-territoires investis.

Ces évolutions ont exigé une forte capacité d'adaptation des équipes, tout en garantissant la continuité du lien éducatif avec les jeunes déjà repérés et accompagnés.

4- Le public accompagné à l'échelle départementale

Chiffres clés départementaux 2025 (consolidation Digne / Manosque)

Les chiffres ci-dessous proviennent de la consolidation des données d'activité 2025, renseignées par les deux antennes (Digne-les-Bains et Manosque), à partir des rapports d'activité et des extractions TRAJECT.

Chiffres clés – lecture départementale

- **Jeunes en contact avec le service** (présence sociale, accroche et accompagnements) : **452** jeunes à l'échelle départementale en 2025, dont **248** sur l'antenne de Digne-les-Bains et **204** sur l'antenne de Manosque.
- **Nouveaux jeunes rencontrés en 2025** : **87** nouveaux jeunes (55 à Digne-les-Bains et 32 à Manosque), traduisant le maintien d'une forte capacité d'aller-vers malgré les mouvements d'équipes.
- **Tranches d'âge** : une majorité de jeunes âgés de 14 à 17 ans, avec une présence constante des 10–13 ans et un accompagnement soutenu des 18–21 ans vers l'autonomie.
- **Répartition filles / garçons** : les garçons restent majoritaires dans l'espace public ; les accompagnements individualisés concernent proportionnellement davantage de jeunes filles.
- **Accompagnements individuels** : des appuis variés autour de la scolarité, de l'insertion, de l'accès aux droits, de la santé et de la mobilité.
- **Actions collectives** : un volume soutenu d'actions et de projets éducatifs co-construits avec les jeunes.
- **Chantiers éducatifs** : plusieurs chantiers menés à l'échelle départementale, mobilisant des groupes de jeunes sur des temps courts et structurants.

Ces repères confirment le rôle central de la prévention spécialisée comme dispositif de premier contact, d'accroche et de continuité éducative auprès des jeunes des territoires de Digne-les-Bains et de Manosque. Ils traduisent également une articulation constante entre présence sociale, accompagnements individualisés et actions collectives.

En 2025, plusieurs centaines de jeunes ont ainsi été en lien avec le service, dans le cadre de la présence sociale, d'actions collectives, d'accompagnements individuels ou de réponses ponctuelles à des sollicitations.

Les publics rencontrés se caractérisent notamment par :

- une majorité de jeunes dits « en accroche », rencontrés régulièrement dans l'espace public ;
- un maintien du lien avec des jeunes connus de longue date ;
- des accompagnements éducatifs individualisés ou collectifs pour des jeunes présentant des vulnérabilités plus marquées (scolarité, insertion, santé, situations familiales complexes).

La mixité reste un objectif constant. Dans l'espace public, les garçons demeurent majoritaires ; à l'inverse, les accompagnements formalisés concernent proportionnellement davantage de jeunes filles.

5- Le travail de rue et la présence sociale

Le travail de rue constitue le socle de l'intervention éducative en prévention spécialisée. En 2025, les équipes ont assuré une présence régulière sur les quartiers identifiés, en quartiers prioritaires de la politique de la ville, en centre-ville et sur certains espaces périphériques.

Cette présence sociale a permis d'entrer en contact avec **452 jeunes** en 2025 : **248** sur le territoire de Digne-les-Bains et **204** sur le territoire de Manosque. Parmi eux, **87 nouveaux jeunes** ont été rencontrés au cours de l'année (55 à Digne-les-Bains et 32 à Manosque), ce qui témoigne de la capacité des équipes à aller vers de nouveaux publics, malgré les mouvements d'équipes et les évolutions organisationnelles.

La présence sociale permet notamment de :

- le repérage des jeunes et des groupes ;
- la création et le renforcement du lien de confiance ;
- l'observation fine des usages des territoires ;
- l'identification des besoins individuels et collectifs.

À Digne-les-Bains comme à Manosque, la régularité de la présence éducative consolide l'ancrage du service, parfois depuis plus de vingt ans sur certains quartiers.

6- Développement social local et partenariats

Le service de prévention spécialisée s'inscrit pleinement dans une dynamique de développement social local. En 2025, les équipes ont notamment contribué à :

- des démarches de diagnostic de territoire ;
- des actions de médiation avec les habitants ;
- des projets co-construits avec les partenaires locaux ;
- des temps de concertation institutionnelle.

Le partenariat demeure un axe central de l'intervention : il facilite l'articulation des actions et favorise une prise en compte globale des situations.

7- Perspectives 2026

L'année 2026 s'ouvrira autour de plusieurs priorités :

- la poursuite de la structuration des équipes ;
- la réécriture du projet de service ;
- le renforcement de la présence sociale sur certains micro-territoires ;
- le développement des actions à destination des plus jeunes ;
- la consolidation des partenariats existants.

La prévention spécialisée continuera de s'adapter aux évolutions des territoires et des publics, dans une logique d'ajustement permanent, au service de la jeunesse et de la cohésion sociale départementale.

Damien Scano
Directeur Général

Le service accompagnement social du FAJ



1- Présentation générale du dispositif

Le Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ), piloté par le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, soutient les jeunes de 18 à 25 ans en situation de grande précarité. Le Conseil départemental missionne LOGIAH pour la partie administrative du dispositif et l'ADSEA 04 pour l'accompagnement social.

Le FAJ propose :

- des aides financières favorisant l'insertion sociale et professionnelle accordées par la commission FAJ du Conseil départemental ;
- un accompagnement social individualisé, porté par l'ADSEA 04, assuré par une éducatrice spécialisée (0,5 ETP) sur l'ensemble du département, qui se déplace régulièrement grâce au véhicule de service.

2- Missions et principes d'intervention

L'accompagnement est accordé pour 6 mois, renouvelable sur décision de la commission FAJ. Ce dispositif est utilisé lorsque les autres n'ont pas pu atteindre leurs objectifs.

Ses objectifs principaux sont :

- soutenir le jeune dans l'élaboration de son projet d'insertion ;
- lever les freins administratifs, sociaux et personnels ;
- favoriser l'accès au droit commun et à l'autonomie ;
- instaurer un lien de confiance fondé sur l'écoute, la valorisation et le respect du projet du jeune.

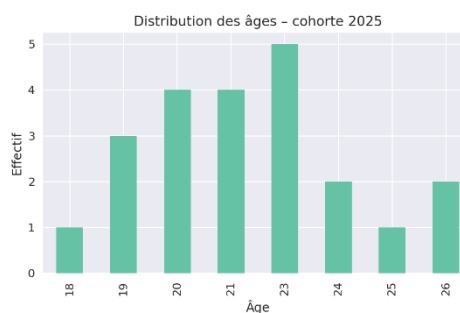
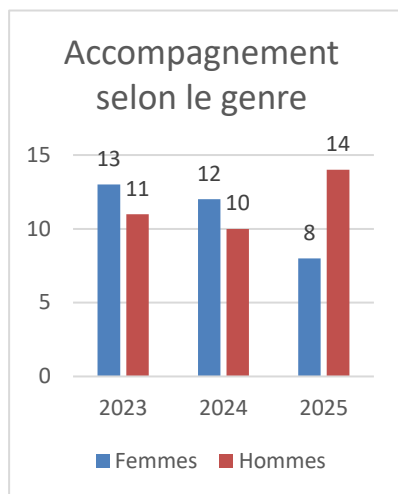
L'entretien d'accueil se fait en binôme lorsque les jeunes sont orientés par les travailleurs sociaux, afin de croiser les regards professionnels. En revanche, avec les autres prescripteurs, un rendez-vous est toujours mis en place rapidement, puis des points physiques ou téléphoniques réguliers sont organisés. Les rencontres peuvent se faire au domicile du jeune, à l'extérieur ou dans un bureau de l'ADSEA.

L'équipe utilise le logiciel Interconsult pour centraliser les informations et fluidifier les transmissions, dans le respect des règles du RGPD.

3- Public accompagné

En 2025, **22 jeunes** ont bénéficié d'un accompagnement social FAJ.

8 femmes, 14 hommes.



L'âge médian est de **21 ans** et l'âge moyen est de **21 ans**.

La majorité des jeunes habitent à Digne-les-Bains.

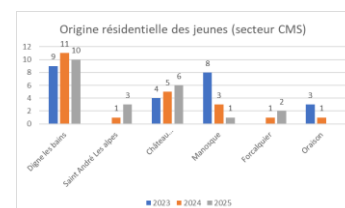
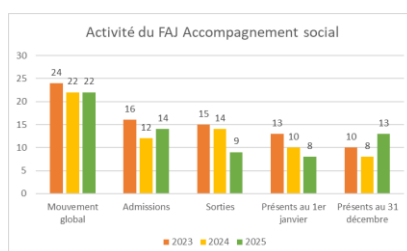
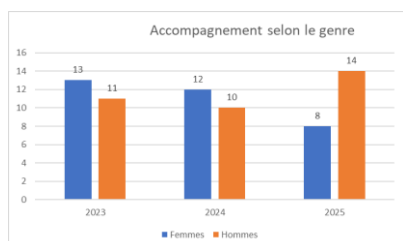
4- Nature de l'accompagnement

Les situations accompagnées sont complexes : isolement, précarité, situation administrative non mise à jour, problèmes de logement, difficultés d'accès à l'emploi, ruptures familiales, troubles psychiques, conduites d'errance.

L'éducatrice intervient sur :

- les démarches administratives (droits, CAF, titres de séjour, santé, emploi, formation...) ;
- la compréhension des courriers et des obligations ;
- les rendez-vous en présentiel pour soutenir l'expression et éviter les ruptures ;
- la gestion du quotidien : logement, ameublement, budget, courses, tri des papiers, santé, mobilité.
- L'accompagnement est mobile, souple et ajusté à la temporalité du jeune, avec un investissement fort dans l'écoute et la relation éducative.

5- Les tendances de l'activité depuis 2022



L'année 2025 marque une rupture avec une baisse significative des accompagnements féminins et une hausse notable des accompagnements masculins.

Les jeunes dignois sont les plus représentés dans ce dispositif, contrairement aux jeunes manosquins, qui le sont peu. On note également une progression du nombre de jeunes domiciliés à Saint-André ainsi que de jeunes jarlandins.

L'activité de 2025 est identique à celle de 2024.

6- Situations complexes : souffrance, errance, handicap social

L'accompagnement social met en lumière :

- des jeunes cumulant de nombreuses difficultés (traumatismes, ruptures, addictions, troubles du comportement...) ;
- des situations d'isolement importantes ;
- une fragilité émotionnelle et administrative nécessitant un accompagnement intensif ;
- la nécessité de prendre en compte la temporalité subjective du jeune dans la notion d'urgence.

Ces situations modifient les pratiques professionnelles : travail d'aller-vers, soutien renforcé, adaptation des modalités d'intervention.

7- Partenariats et travail en réseau

L'éducatrice travaille en lien étroit avec les partenaires mobilisés en fonction des besoins de chaque jeune accompagné. Une liste non exhaustive des partenaires comprend : la Préfecture, la Mission locale, France Services, H2P, Pôle emploi, les CMS / travailleurs sociaux, le CSAPA, le CMP, les impôts, LOGIAH, Habitat et Humanisme...

Elle participe aux réunions partenariales et reste vigilante aux évolutions des dispositifs sociaux.

Un dépliant de présentation du dispositif FAJ Accompagnement social, validé par le CD 04, a été diffusé aux partenaires.

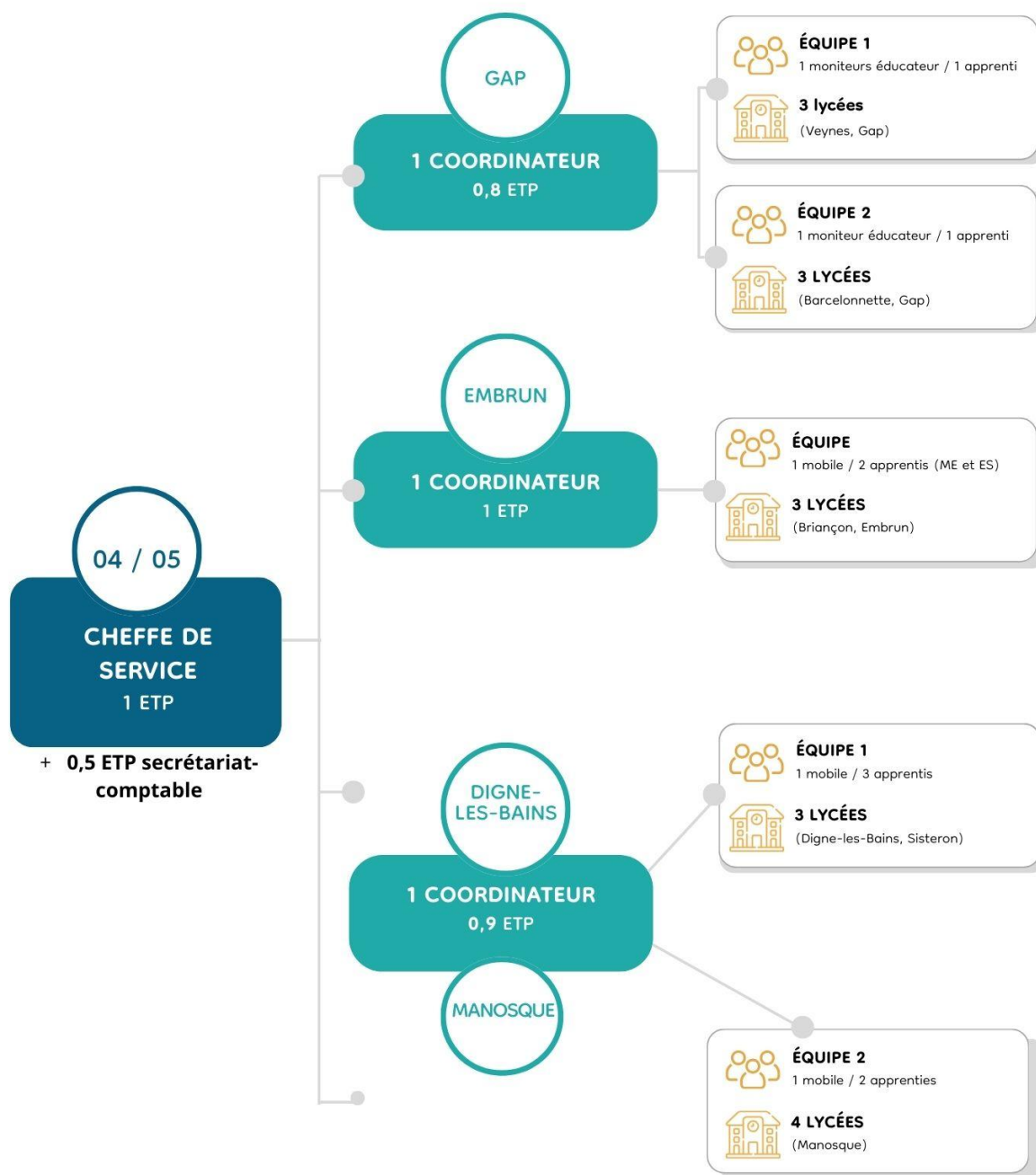
Pascal Fortin
Directeur du SEMO et responsable du service accompagnement social

Le service de médiation socio-éducative



1- Répartition de l'équipe de médiation

REPARTITION DE L'EQUIPE DE MEDIATION



2- L'équipe de médiation évolue

À la fin de l'année scolaire 2025, Julia, apprentie sur Manosque, a fait le choix de reporter son apprentissage et de stopper sa formation. C'est donc un trinôme qui intervient sur les lycées de Manosque depuis.

Fin août, nous avons organisé une journée d'accueil et de cohésion d'équipe qui nous a permis d'intégrer, en toute convivialité, une nouvelle éducatrice spécialisée en apprentissage, Lylie Backhaus, qui vient compléter l'équipe d'Embrun.



Romain Nouaille-Degorce, coordinateur sur le 04 depuis de nombreuses années, a quitté le service début septembre pour rejoindre l'équipe du Centre éducatif fermé. Il a laissé la place à Chloé Ruzafa, AS de formation et intervenante à l'IRTS auprès d'étudiants. De ce fait, son profil était spécialement adapté à l'accompagnement des apprentis du PRMSE, aspect central du dispositif. Elle a pris ses fonctions en septembre 2025 et accompagne les équipes de Digne et Manosque.

Pour les apprentis qui ont pu découvrir un autre champ professionnel lors des mises à disposition d'été 2025, cela a été une vraie découverte. En effet, durant la période estivale, les salariés de médiation ont été mis à disposition à Trait d'Union, à la MECS de Barcelonnette, ainsi qu'en prévention spécialisée et CEJ-JR, ce qui a enrichi leurs pratiques professionnelles et suscitera peut-être des vocations professionnelles, une fois le diplôme obtenu.

3- Du nouveau pour les lycées...

La publication du décret du 27/06/2025 interdisant de fumer aux abords immédiats des établissements accueillant des mineurs a conduit à une réflexion des équipes pédagogiques sur l'aménagement des zones fumeurs pour l'application de cette loi. L'idée était de ne pas éloigner trop les élèves du lycée pour garder le contact avec eux, et eux avec le lycée, en limitant les risques de retard ou de décrochage.

Le décret du 6 février 2025 rappelle l'obligation de mettre en place le programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) dès septembre 2025. Ainsi, les infirmières et/ou organismes certifiés (centre de santé sexuelle, CIDFF) sont sollicités pour intervenir dans les classes. À ce titre, les médiateurs sont parfois co-animateurs de ces temps d'information et d'échanges avec les élèves.

4- La dynamique des territoires

Voici un récapitulatif des situations en 2025 qui ont nécessité un signalement.

Lycéens	Informations Préoccupantes	Signalements	Motifs
V. (04)	x		Mal-être / décès d'une amie
N. (05)	x	x	Conduites à risque (agression sexuelle, consommations massives)
M. (05)		x	Abus sexuels
M. (05)		x	Fugue et violences intrafamiliales

Les problématiques et projets dans le 04

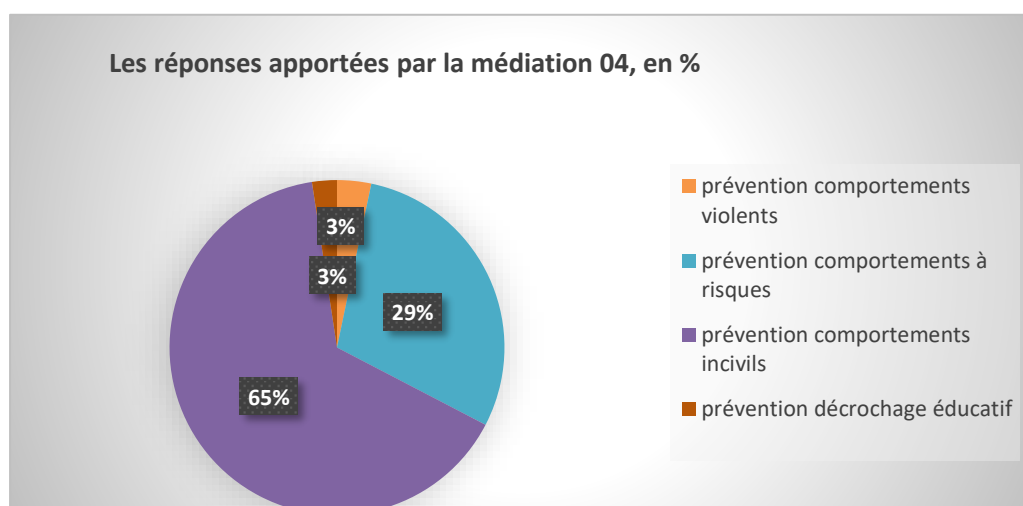
Lycées Secteur Manosque	
Felix Esclangon Présence sociale : 131.5 heures	▪ Sécurité routière : La circulation est dense et la vitesse est non adaptée devant le lycée. Cela est souligné chaque année pour ce lycée. Des travaux de réaménagement et d'agrandissement du lycée sont prévus fin 2026. ▪ Incivilité : le conflit de voisinage avec le cabinet de kiné devant le lycée s'est aggravé en fin d'année avec des tags et une tentative de vol. La présence et le travail de médiation ont toute leur importance avec le lycée sur cette problématique.
Ecole Internationale Présence sociale : 29.5 heures	▪ Propreté : l'état de propreté devant l'école internationale est toujours remarquable, les élèves sont très respectueux. ▪ Sécurité routière : Nous avons noté quelques jeux de ballon à proximité de la voie de bus et des élèves assis sur le trottoir.
Les Iscles Présence sociale : 226.5 heures	▪ Sécurité routière : Les élèves circulent sur la voie d'accès au parking, il y a de nombreux jeux de ballon sur la route, les scooters sont très présents, la circulation des piétons est dangereuse. ▪ Incivilité : Beaucoup de déchets sont jetés sur le parking en face du lycée. Les élèves s'adosent souvent sur les capots des voitures garées au parking. ▪ Violence : Durant l'année 2025, il y a eu des cas de harcèlement et de racket, ainsi que quelques conflits entraînant des bagarres, ainsi qu'un jeu dangereux où les élèves s'amusent à se battre « amicalement » avec des règles en fer tranchantes. ▪ Consommation de cannabis : La présence des fumeurs de cannabis aux abords du lycée était quasi absente jusqu'à la rentrée scolaire en septembre, où nous avons repéré plusieurs élèves qui consomment.
Martin Bret Présence sociale : 191 heures	▪ Comportements violents : Un grand nombre de conflits et de bagarres se sont déroulés à l'intérieur de l'établissement comme à l'extérieur. Depuis la rentrée scolaire en septembre, les cas de harcèlement se multiplient, près de 30 cas ont été déclarés et gérés en majorité par l'équipe du dispositif pHARe dont les médiateurs font partie. ▪ Consommations à risque : Cannabis, présence régulière de quelques fumeurs près du lycée. Depuis septembre, le parc de Drouille est réouvert au public, ce qui génère à nouveau des comportements d'incivilité et des consommations de cannabis plus élevées.
Pierre Gilles De Gennes DLB Présence sociale : 132 heures	▪ Les déchets : De nombreux déchets sont présents sur les lieux de rassemblement principaux des jeunes : tunnel, voie ferrée et à côté des distributeurs de boissons. Consommations de substances illicites et de tabac : Le lieu de rassemblement autour de la voie ferrée, proche du lycée, est identifié comme un endroit où les jeunes consomment régulièrement du cannabis.

	▪ Comportements à risque : les jeunes jouent au ballon sur le parking et cela est dangereux avec les voitures qui arrivent à vive allure. La voie ferrée reste un endroit à risque car située en hauteur au-dessus du vide cela reste dangereux d'autant plus sous consommation de stupéfiants.
Paul Arène Sisteron Présence sociale : 145 heures	▪ Sécurité routière : Le parking du lycée ne dispose que de peu de places ce qui entraîne les difficultés suivantes : les parents d'élèves se garent au milieu de la route pour récupérer ou emmener leurs enfants ; le stop n'est pas respecté ; les vitesses sont excessives. ▪ Conduites à risques : il y a des consommations de substances illicites et d'alcool. Nous avons pu identifier de nombreux consommateurs de cannabis.
Beau De Rochas Présence sociale : 87 heures	▪ Sécurité routière : Les voitures roulent à vive allure ce qui pose un danger pour les lycéens. Cette question est récurrente à chaque période. Le stationnement des véhicules sur le trottoir pousse les élèves à marcher sur la chaussée. ▪ Santé mentale : Selon l'infirmière scolaire, la formatrice de lutte contre le décrochage scolaire et nos observations, de nombreux jeunes sont en grande souffrance psychique et cela est en augmentation.
David Néel Présence sociale : 117.5 heures	▪ Environnement : il y a de nombreux déchets autour du snack en face le lycée. Nous avons reçu de nombreuses plaintes du voisinage et suite à nos actes de médiation, des poubelles ont été mises en place et les déchets ont diminué. ▪ Sécurité routière : Nous repérons les mêmes problèmes de circulation qu'au Lycée Beau de Rochas en face. La présence du CFA au bout de l'avenue accentue le nombre de voitures. ▪ Consommation et vente de substances illicites : Des jeunes ont été identifiés comme « dealer », et d'autres jeunes consomment régulièrement. ▪ Harcèlement : Quelques cas de harcèlement et de cyberharcèlement ont pu être identifiés dans le lycée. Les jeunes ont pu venir se confier aux médiateurs.

Les actions et projets sur les Alpes-de-Haute-Provence

Prévention des conduites à risques	<u>Objectif</u> : Sensibiliser aux notions du consentement et rencontre des partenaires intervenant dans le domaine de la santé sexuelle. Nous avons pu animer un groupe avec le jeu « ok pas ok » qui aborde les notions de consentement avec des mises en situation. Lycée Alexandra David Néel, Digne-les-Bains 2 actions, 165 élèves touchés par les 2 actions Lycée Beau de Rochas, Digne-les-Bains, 1 action 45 élèves Lycée Paul Arène, Sisteron, 1 action 100 élèves <u>Objectif</u> : Sensibiliser les lycéens sur les différentes addictions. Nous avons mené des actions collectives avec des jeux spécifiques : “ ADDICT’OFF ” : jeu sur les addictions aux écrans avec des questions “vrai ou faux ” et des débats mouvants et le jeu Feeling addictions avec des questions et débats sur les
---	---

	consommations des jeunes. Lycée Paul Arène, Sisteron, 2 actions, 24 élèves internes 100 élèves (forum) Lycée Beau de Rochas, Digne 1 action, 70 élèves Lycée Alexandra David Néel, DLB : 1 action, 50 élèves Lycée des Iscles, Manosque : 2 actions, 80 élèves
Prévention des comportements violents	<u>Objectif</u> : Sensibiliser les lycéens à la notion de harcèlement en milieu scolaire : animation avec le jeu Felling Harcèlement, débat mouvant et création d'un "Kahoot" (quizz en ligne à répondre avec le téléphone) Lycée Alexandra David Néel (DLB) 2 actions 70 lycéens seconde à terminale Lycée Beau de Rochas 1 action, 63 élèves Lycée Martin Bret, animation de débats mouvants dans la cadre de la semaine citoyenne 3 actions 108 élèves (essentiellement des secondes et premières)
Prévention des comportements incivils	<u>Objectif</u> : Sensibiliser au respect de l'environnement, au tri des déchets : animation d'un débat mouvant sur le sujet. Lycée Martin Bret : 2 actions, 31 élèves de la seconde à la terminale
Repérage des médiateurs	<u>Objectif</u> : Faire connaître notre service et nos missions auprès de nouveaux élèves Journées d'intégration ; Portes Ouvertes ; stands conviviaux ; carnaval ; olympiades • Lycée : Beau de Rochas (Digne-les-Bains) • Alexandra David Néel (Digne-les-Bains) • Paul Arène, Sisteron • Félix Esclangon • Les Iscles • Martin Bret (Manosque) 11 actions : 332 élèves, 12 professeurs et 47 familles et 5 personnes des services de vie scolaire



Les problématiques sur les Hautes Alpes – Territoire de Gap-

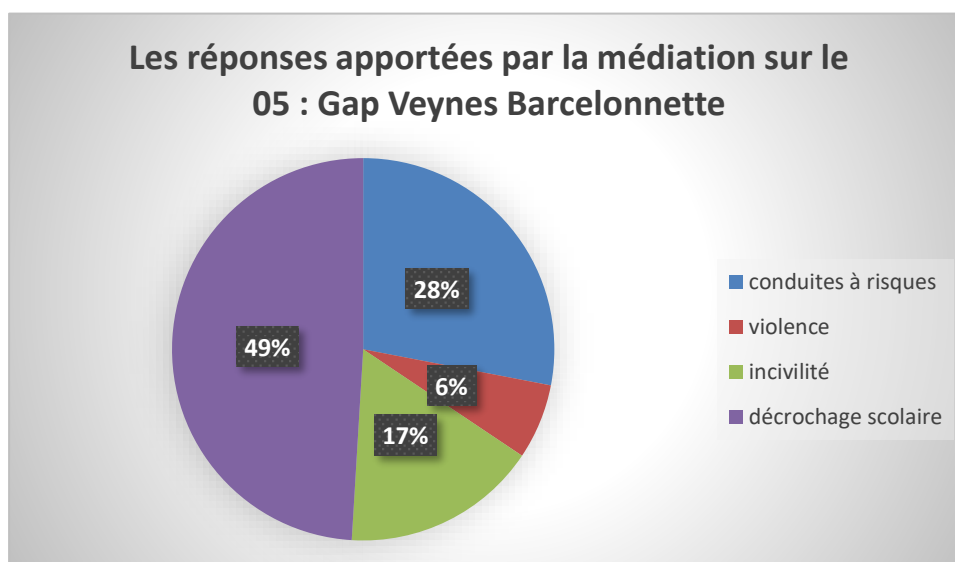
Lycées	
Aristide Briand Présence sociale : 130 heures	1. Conduites à risques : -Sécurité routière : circulation dense d'automobilistes devant le lycée, risques routiers. -Circulation dense des engins de chantier : (en septembre) agrandissement du parking d'Intermarché et sur le parking, et au niveau de la loge (au-dessus du lycée). -Consommations à risques : consommation accrue de cigarettes, puffs aux abords du lycée et sur le parking attenant à celui-ci. -Santé mentale : beaucoup d'élèves en mal-être psychologique, dû au stress des examens, (pression scolaire), et difficultés familiales, quelques décrocheurs scolaires. 2. Incivilités : beaucoup de déchets sont retrouvés aux abords de l'établissement, ainsi que des détériorations du matériel dans l'enceinte du lycée.
Paul Héraud Présence sociale : 211 heures	1. Conduites à risques : -Consommations fortes de tabac et surtout cigarette électronique, snus. -Sécurité routière : certains jeunes disent conduire sans permis le week-end, ou consommer de manière festive sans prendre conscience des risques. 2. Comportements violents : conflits entre les élèves, plusieurs cas de harcèlement sont signalés à l'équipe des médiateurs, notamment dans une classe. 3. Incivilités : nous retrouvons des mégots et déchets par terre et nous sommes sollicités face à des troubles de voisinage : jeux de ballon réguliers devant une riveraine du quartier, qui menace de porter plainte. 4. Citoyenneté : certains jeunes rencontrent des difficultés à se projeter dans l'avenir, et à se positionner sur la plateforme Parcoursup.
André Honnorat Présence sociale : 190 heures	1. Conduites à risques -Consommation de tabac et cigarettes électroniques, Snus (nicotine aromatisée à mettre sous la lèvre près de la gencive.) -Sécurité routière : lycéens et automobilistes au niveau du passage piéton, les véhicules arrivent à vive allure. Lieu accidentogène pour les lycéens et les médiateurs qui risquent de se faire renverser. 2.Comportements violents : -Conflits entre les lycéens qui viennent de milieux socioculturels différents, ce qui crée de l'isolement chez certains élèves, parfois des comportements discriminatoires.
Dominique Villars Présence sociale	1. Conduites à risques :

145 heures	-Consommations de cigarettes et cigarettes électroniques devant le lycée -Orientation post bac : projet d'avenir flou, la saisie des vœux sur Parcoursup est parfois compliquée pour certains élèves qui n'arrivent pas à se projeter. 2. Incivilités : Quelques déchets retrouvés devant le parvis qui est aussi utilisé par des collégiens du Collège Centre attenant au lycée.
Sévigné Présence sociale : 150 heures	1. Conduites à risques - Sécurité routière : comme chaque année nous sommes confrontés à des difficultés de circulation devant l'établissement, car des véhicules circulent rapidement et il n'y a pas de passage piéton. Les jeunes traversent n'importe où et s'adosent aux barrières de l'établissement. -Consommations à risque : cigarettes et cigarettes électroniques, -Harcèlement : plusieurs cas dans le lycée. 2. Orientation : la saisie des vœux sur Parcoursup engendre du stress pour beaucoup de lycéens 3. Comportements violents -Conflits : tensions entre les jeunes, langage inapproprié entre eux, tensions devant notamment l'IUT de Gap, près de la gare routière. Les relations filles/garçons restent compliquées.
Pierre Mendes France Présence sociale : 224 heures	1. Comportements violents : -Nous repérons des propos discriminatoires entre certains élèves et envers des personnes extérieures, des comportements inappropriés de certains élèves face aux personnes handicapées. Quelques cas de harcèlement dans certaines classes ciblées. 2. Conduites à risques : forte consommation de cigarettes principalement devant l'établissement.

Les actions et projets sur les Hautes Alpes- Territoire de Gap-

Thèmes	SECTEUR GAP-VEYNES-BARCELONNETTE
Comportements violents	Objectifs : Sensibiliser les élèves aux discriminations entre les hommes et les femmes ainsi qu'au harcèlement scolaire à travers un débat mouvant en classe. Les médiateurs ont participé à un théâtre forum proposé par l'association Le Trimaran. Nous sommes intervenus aussi avec des ambassadeurs du programme pHARE, et avons utilisé l'outil interactif et pédagogique « Kahoot », afin de favoriser la réflexion, la prise de parole, l'esprit critique et la compréhension des enjeux liés au respect du vivre-ensemble. Lycées : Pierre Mendes France, Sévigné, André Honnorat, Paul Héraut, Dominique Villars Nombre d'actions : 7 ; nombre total d'élèves touchés : 253

Prévention Des Conduites à Risques	Objectifs : Mettre en place des jeux pour la prévention et un stand de sensibilisation aux consommations à risque. Nous avons participé à la Journée Sécurité Routière en partenariat avec la préfecture, en coanimant le jeu « Escape Game » et nous avons mis en place un débat mouvant. Dans le cadre de la journée du « mois sans tabac » (novembre), nous avons mis en place un stand de sensibilisation aux différentes consommations à risque, en partenariat avec le CSAPA de Gap. Lycées : D. Villars, Pierre Mendès France, Sévigné, A. Briand, P. Héraud Nombre d'actions : 10 ; nombre total d'élèves touchés : 440
Comportements incivils	Objectifs : Mise en place d'un débat mouvant auprès des élèves internes afin de les amener à réfléchir aux différents actes d'incivilité dans et en dehors de l'établissement, d'identifier leurs représentations et leurs expériences du vivre-ensemble, et de favoriser l'expression, la prise de conscience et l'élaboration collective de comportements respectueux. Lycées : A. Briand : nombre d'actions : 2, nombre total d'élèves touchés : 30
Repérage Des Médiateurs	Objectifs : Faire connaître notre service et ses missions auprès d'un plus grand nombre d'élèves, notamment des élèves qui ne sortent pas ou peu et les futurs lycéens, par le biais d'actions de communication et de rencontre (journées portes ouvertes des établissements). Nous avons tenu des « stands conviviaux » et mis en place un « Parcours Info Jeunes » où les nouveaux élèves rencontrent, à travers la ville, les partenaires sociaux du territoire de Gap et Barcelonnette. Lycées du territoire, nombre d'actions : 14, nombre total d'élèves touchés : 662



Les problématiques et projets sur les Hautes Alpes- Territoire d'Embrun
Briançon-

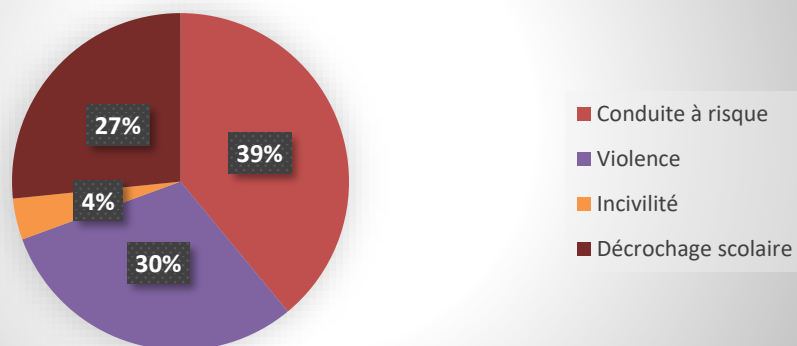
Lycées	Les problématiques / Les besoins repérés
Honoré Romane Temps de présence 137 heures	1. Conduites à risque : <i>-Mal-être :</i> L'équipe observe l'isolement de certains lycéens, parfois la scarification d'autres lycéens. Nous sommes très attentifs aux discours ou agissements des élèves qui ont un suivi CMP, ou un suivi en libéral, plus globalement à la santé mentale des élèves. Certains traversent des moments de forte angoisse ou des périodes de stress intense. <i>-Question autour de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle et des rapports amoureux et sexuels.</i> <i>-Consommations à risque :</i> snus dans le lycée et aux abords, cannabis (mélange cannabis antidépresseur), alcool en week-end. 2. Violences : <i>-Harcèlement :</i> durant les ateliers de médiation éducative sur ce sujet, plusieurs jeunes ont dénoncé des actes de harcèlement. L'équipe a repéré des situations conflictuelles qui s'avèrent être du harcèlement. 3. Décrochage scolaire : <i>-L'équipe de médiation, en présence sociale, rencontre des lycéens qui sèchent les cours, nous essayons systématiquement de comprendre les raisons.</i>
Alpes et Durance Temps de présence 192 heures	1. Conduites à risque : <i>-Consommations à risque :</i> consommation accrue de SNUS devant et à l'intérieur de l'établissement. Consommation de puffs et de cannabis. Consommation d'alcool sur le parking du lycée dans les voitures. <i>-Jeux dangereux :</i> se tenir sur le capot d'une voiture en pleine accélération, rodéos routiers, conduites dangereuses sur la neige (drift, frein à main...), marcher sur le lac gelé l'hiver, sauter par la fenêtre en plein cours... <i>-Mal-être :</i> de nombreux jeunes nous font part de leur souffrance, et/ou de leurs angoisses, de la pression sportive, l'exigence de résultat, la crainte de blessures empêchant la pratique sportive. 2. Violences : <i>-Situation de harcèlement :</i> des élèves expliquent être victime de violences à l'internat (bizutage), ou au sein de leur classe. <i>-Discrimination :</i> insultes racistes ou sexistes aux abords du lycée ou dans les classes : cris de singe devant les élèves mineurs isolés, saluts nazis en classe et

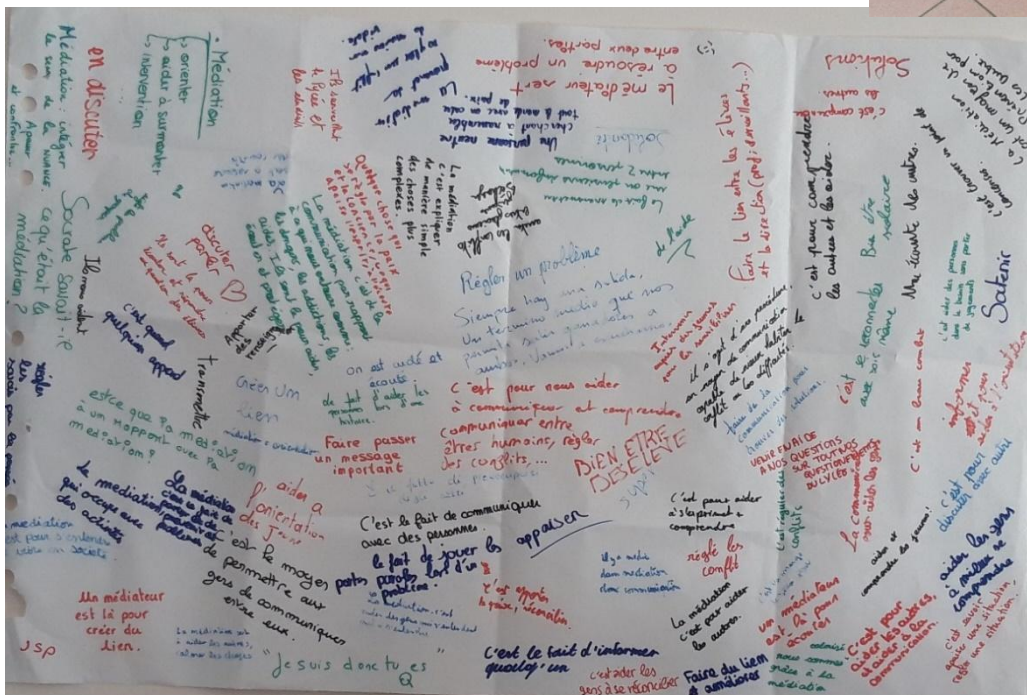
	dans la cour, remarques racistes et sexistes, propos discriminants sur les réseaux sociaux. <i>-Regroupement aux abords du lycée : règlements de compte, affrontements (liés aux consommations et achats de produits stupéfiants). Violences verbales quotidiennes entre élèves, conflits d'élèves avec des membres du personnel du lycée...</i> 3. Décrochage scolaire : -L'équipe de médiation rencontre des lycéens qui sèchent les cours, nous essayons systématiquement de comprendre les raisons. 4. Incivilités : -Jets de canettes, paquets de cigarettes, puffs et emballages, aux abords du lycée, ainsi que dans les champs, voire les quartiers résidentiels avoisinants le lycée.
Suzanne Joulié Roos Temps de présence 285 heures	1. Conduites à risque : <i>-Consommations à risque : consommation accrue de SNUS, cannabis et cannabis synthétique. Pratique et consommation festive débordante et dangereuse (teuf sauvage, consommation d'ecstasys, insertion de sachet de snus dans l'anus...)</i> Consommation d'alcool, conduite sous l'emprise de l'alcool, et journée ski sous l'emprise de l'alcool. <i>-Jeux dangereux : parcours urbains sur les toits de la ville fortifiée de Briançon, Courses en caddy de supermarché aux abords du lycée, jeux avec le feu...</i> <i>-Questionnement autour de l'identité de genre, rapports sexuels non protégés, pas de dépistage...</i> <i>-Mal-être : il arrive que des lycéens s'isolent dans la cour, dans certaines parties du lycée ou aux abords. L'équipe de médiation va à leur rencontre. Parfois ce sont leurs amis, inquiets, qui nous avertissent.</i> 2. Violences : <i>Harcèlement scolaire : plusieurs élèves ont subi du harcèlement en classe et sur les réseaux sociaux ou des messages sur le téléphone. Pression autour de nudes (photo intime partagées sans le consentement).</i> Conflits entre groupes de fille : violences verbales, physiques et sur les réseaux sociaux. Pas de respect du consentement, qui peut aller jusqu'à l'agression sexuelle.

3. Décrochage scolaire :

-L'équipe de médiation, en présence sociale rencontre des lycéens qui sèchent les cours, nous essayons systématiquement de comprendre les raisons.

**Les réponses apportées par la Médiation 05
territoire Gap Barcelo Veynes**



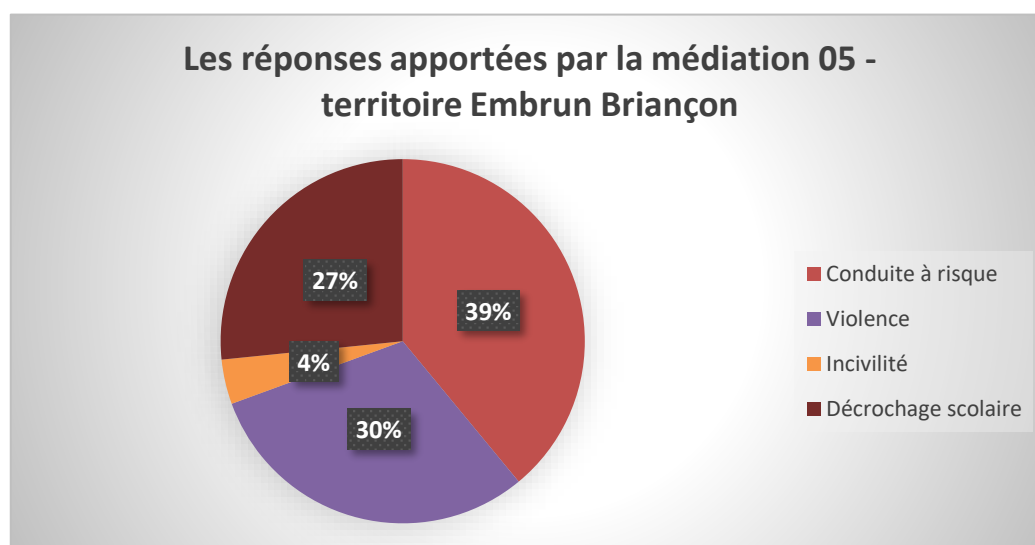


*Les actions et projets de prévention sur les Hautes Alpes- Territoire d'Embrun
Briançon-*

Thèmes	Secteur Embrun/Briançon
Comportements violents	<u>Débat mouvant, et jeu coopératif « harcèlement... ou pas ? (créé par l'équipe de médiation)</u> <u>Objectifs</u> : expliciter ce qu'est la discrimination et le harcèlement, déconstruire les représentations. Mise en place d'une démarche citoyenne. Apprendre à verbaliser ses arguments dans le respect, s'écouter et favoriser la réflexion entre jeunes, valoriser l'empathie et la solidarité. <u>Théâtre forum sur les temps d'internat</u> Objectif : partir d'une situation d'injustice, de conflit ou d'oppression vécue dans la vie quotidienne, et la faire rejouer par les élèves, Faire prendre conscience des mécanismes d'oppressions et ou de domination. Donner du pouvoir d'agir aux élèves car ce sont eux qui vont réfléchir et proposer des solutions. Valoriser les élèves acteurs. Motiver les élèves à être actifs lorsqu'ils sont confrontés à des situations de discrimination. Valoriser la solidarité, l'entraide et le respect. Lycées : Altitude Suzanne Joulie Roos de Briançon, Honoré Romane et Alpes et Durance d'Embrun. Nombre d'actions : 33, nombre total d'élèves touchés : 752 élèves. <u>Soirées filles du lycée des métiers Alpes et Durance</u>, majoritairement masculin, 12 filles sur le lycée en 2025. <u>Objectifs</u> : Mettre en place une soirée à destination des filles, par période inter vacances, des temps d'écoute et d'échanges sur les difficultés qu'elles peuvent rencontrer au sein d'un établissement majoritairement masculin. Rechercher des solutions en commun. Thèmes abordés : IST VIH, moyen de contraception, endométriose, cours de self défense (krav maga). Nombre d'actions : 7 Nombre total d'élèves touchés : 10 élèves à chaque action.
Prévention Des Conduites à Risques	<u>Quizz du maillon faible, jeux coopératifs crée par l'équipe de médiation.</u> Objectifs : Lutter contre la transmission du VIH et des IST. Apporter des connaissances sur le sujet. Déconstruire les idées reçues. Favoriser l'usage de préservatif et de la digue buccale en moyen de prévention. Faire connaître les lieux ressources d'information et de dépistage.

	Mettre en place plusieurs ateliers, menés conjointement avec les infirmières de l'éducation nationale, le centre de santé sexuelle et le CeGIDD (centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections). Lycées : Altitude Suzanne Joulié Roos de Briançon Nombre d'actions : 6, nombre total d'élèves touchés : 129 élèves <u>Ateliers de médiation éducative : « alcool tous concernés », jeux Mario Kart avec les lunettes de simulation.</u> Objectifs : Déconstruire les idées reçues mais écouter les pratiques et consommations des jeunes. Promouvoir une consommation responsable. Sensibiliser sur les actes à réaliser s'il y a un souci lors de leurs soirées. Mise en place de plusieurs ateliers, menés conjointement avec les infirmières de l'éducation nationale, Les infirmières ELSA (équipe de liaison et de soin en addictologie), et le prêt du matériel par l'équipe du CSAPA Embrun/Briançon. Lycées : Altitude Suzanne Joulié Roos de Briançon Nombre d'actions : 16, nombre total d'élèves touchés : 216 élèves <u>Truck and Play</u> Objectifs : agir contre les usages à risque du mercredi après-midi des lycéens par une présence sociale avec le van aménagé du service et des ateliers culturels (jeu de société ou jeux ludique) et sportifs (basket, slackline, foot) au plan d'eau d'Embrun sur les temps des mercredis après-midi. Lycées : Altitude Suzanne Joulié Roos de Briançon, Honoré Romane et Alpes et Durance d'Embrun. Nombre d'actions : 8, nombre total d'élèves touchés : 55 élèves <u>Conférence parents sur les écrans, et le harcèlement scolaire</u> Objectifs : Proposer un temps de rencontre aux parents. Un temps d'échange sur des sujets qui touche la parentalité. Recueillir les interrogations des parents, essayer d'y réfléchir ensemble, ou les orienter vers des partenaires du secteur. Soutenir l'isolement parental sur notre territoire. Mettre en place des temps de rencontre entre les parents, l'association de parents d'élèves de l'enseignement public du 05, et Catherine Jouselme pédopsychiatre. Lycées : Altitude Suzanne Joulié Roos de Briançon. Nombre d'actions : 2, nombre total de parents touchés : 135 parents
	<u>« Safer Internet Day », mise en place de débat mouvant sur l'IA.</u> Objectifs : Sensibiliser les lycéens et les amener à réfléchir sur les questions de l'utilisation de l'intelligence artificielle. Développer le sens critique des élèves. Apporter des connaissances sur le fonctionnement d'une IA. Inciter les élèves à

	<u>Participation au forum des clubs/ la fête du lycée/ le Carnaval...</u> Objectifs : Partager des moments de joies et de fêtes avec les lycéens, Construire des liens de confiance avec les lycéens, ainsi que les professionnels des établissements scolaires. Nombres d'actions : 4 <u>Participation aux Journée Portes Ouvertes des lycées</u> Objectifs : Présenter le service au parents et futurs lycéens, rassurer les familles, Consolider les liens partenariaux avec l'ensemble des professionnels du lycée.
--	---



6- Partenariats

Notre travail s'effectue avec les établissements scolaires de façon quotidienne. Nous participons, quand cela est possible, aux groupes de prévention du décrochage scolaire. Nous essayons d'intégrer les CLSPD (plénières et groupes de travail), mais ce n'est pas toujours possible, et cela reste un objectif pour le service. Nous sommes également en lien avec les services de prévention spécialisée et les associations de prévention avec lesquels nous coanimons des actions et projets : CSAPA, centre de santé sexuelle, CODES, Maison des adolescents, Maison de protection des familles (MPF), CIDFF... De nouveaux partenariats se sont créés depuis la rentrée scolaire avec les associations ARPEJ et AROEVEN sur le 04, le DAHLIR sur le 05...

7- L'intégration du bâtiment des Plantiers

L'intégration du bâtiment des Plantiers début juillet a permis de s'installer dans des locaux neufs et fonctionnels, mais aussi le regroupement des différents services de l'ADSEA 04. Cette

proximité permet la (re)connaissance mutuelle des salariés et d'établir une convivialité associative. C'est aussi l'opportunité d'ouvrir les salariés de l'ADSEA aux champs du handicap.

Nous avons commencé à rencontrer les différents salariés de l'APAJH et de l'APF lors de temps conviviaux et de repas partagés au quotidien. Nous sommes en train d'envisager des actions communes telles que des formations, des temps et lieux d'expression communs afin d'échanger sur des actualités pour les salariés. Beaucoup de choses restent à faire pour profiter de cette richesse entre les services et les associations.

8- Quelques temps forts...

Les salariés du service ont été invités par l'IRTS de Digne à participer à une journée sur les médiations éducatives (support clown, batucada, ...) en présence de Philippe Gaberan, éducateur spécialisé, docteur en sciences de l'éducation et formateur en travail social à Bourg-en-Bresse, de quoi inspirer nos futurs professionnels et remotiver les équipes en poste.

Lors du Copil Région en novembre dernier, il a été rappelé que 158 000 lycéens en PACA sont soutenus par les médiateurs au quotidien. Il y a, en effet, 178 postes de médiateurs créés, dont 141 apprentis DEME. Les porteurs du PRMSE font le constat que la santé mentale des jeunes est la problématique dominante sur la Région. En effet, sur le territoire des Alpes, nous observons beaucoup de jeunes qui ont un suivi psychologique ou psychiatrique et/ou des traitements médicamenteux. La Région souhaite mettre un focus sur ce sujet et nous a incités à former les médiateurs aux premiers secours en santé mentale pour qu'ils puissent repérer et adopter les bons comportements, puis orienter.

9- Des travaux collectifs sur le service

Un travail mené en équipe sur les mesures de responsabilisation proposées parfois par les établissements scolaires en alternative à l'exclusion des élèves. Nous avons débattu et défini le rôle et les limites des médiateurs dans cet accompagnement spécifique, qui doit toujours être du sur-mesure.

- Une réflexion sur le travail d'accompagnement éducatif en médiation sociale : modalités et limites du suivi.
- Un travail sur la rédaction du livret d'accueil des salariés en médiation qui nous a amené à réfléchir à l'amélioration de l'accueil des nouveaux apprentis et plus largement des nouveaux salariés du service.

10- Les formations au sein du service

Différentes formations ont été suivies durant cette année, et notamment celle de « Sauveteur secouriste du travail » (SST) sur chaque antenne de médiation afin de garantir la santé et la sécurité de tous les salariés.

La formation Maître d'apprentissage et tuteur (MATU) dispensée par l'IRTS a été validée pour 9 salariés de l'ADSEA 04, dont 3 salariés de notre service, pour les professionnels qui accompagnent les apprentis tout au long de leur formation. Nous espérons pouvoir la proposer régulièrement afin de garantir un nombre suffisant de maîtres d'apprentissage certifiés au sein de l'association.

Nous avons proposé des formations thématiques incontournables pour nos médiateurs, notamment celle concernant le harcèlement et le cyberharcèlement, « Détecter, prévenir et lutter contre le cyberharcèlement » : formation soutenue par le Conseil régional, et celle spécifique sur le harcèlement scolaire dispensée par l'association Plus Fort !

Les médiateurs du 05 ont eu l'intervention d'un référent chargé de sensibiliser les salariés à l'accompagnement des personnes LGBTQIA+ et plus généralement aux questions relatives à l'identité de genre, question prégnante chez les lycéens actuellement.

Deux salariés ont participé à la formation en santé mentale avec Prisme sur le thème de « santé mentale et précarité » et deux autres ont suivi la formation sur l'éducation aux écrans : « Des écrans avec modération » avec le CODES 05.

La cheffe de service a, elle, participé à une rencontre entre professionnels organisée par la mairie de Manosque et animée par le Mouvement du Nid de Marseille sur le sujet du système prostitutionnel, ce qui nous permet de rester vigilants auprès des jeunes.

À chaque début de vacances scolaires, des retours de formation sont organisés afin de partager les connaissances acquises lors de ces journées de formation ; cela donne lieu aussi à de nombreux échanges.

Par ailleurs, Marie-Antoinette John, médiatrice sur Gap, a validé son diplôme DEME par la voie de la VAE : félicitations à elle !

11- et d'autres actions !

Ci-contre, les médiateurs ont été invités à participer au carnaval du lycée des Iscles pour partager un moment de convivialité et maintenir le lien autant avec les lycéens qu'avec les équipes éducatives.

Le mercredi 26 mars 2025 pour fêter l'arrivée du printemps, l'équipe de médiation socio-éducative d'Embrun Briançon était présente au lycée d'Altitude Suzanne Joulié Roos de Briançon à l'occasion du carnaval du lycée.



Dans le cadre du concours de déguisement sur le thème du cinéma, la maison des lycéens a invité les médiateurs à faire partie du jury pour décerner les prix.

Un défilé a été organisé dans la cour et tous les élèves et le personnel de l'établissement étaient invités à y participer ou

tout simplement à encourager leurs camarades. Dans une ambiance musicale et au milieu des encouragements et applaudissements de la foule, les participants se sont élancés les uns après les autres, seuls ou en groupe, et ont présenté leurs déguisements sous l'œil aguerri d'un jury composé de divers personnels de l'établissement (agents techniques, agent d'accueil, proviseure adjointe) et d'Anaïs, la médiatrice de l'équipe d'Embrun/Briançon.

12- Les perspectives pour 2026

Nous comptons sur l'engagement et le professionnalisme de nos apprentis pour valider leurs diplômes pour les 8 apprentis DEME avec le diplôme réformé par blocs de compétences. Notre apprentie ES poursuit, elle, en deuxième année.

Nos deux médiatrices, Cindy et Anaïs, sur le 05, vont démarrer leur VAE DEME sur deux ans, avec l'accompagnement de l'IRTS, pour une professionnalisation de leurs pratiques et l'obtention du diplôme en travail social.

Le printemps 2026 sera marqué par la recherche de nouveaux apprentis pour la rentrée de septembre : immersions dans le service, participation aux forums des métiers et salons de l'apprentissage... à la recherche de candidats motivés pour notre prochaine promo 2026/2028 !

Michaëla Andreieff
Responsable du service Médiation socioéducative

Le service Aide au Travail Personnel de l'Enfant



1- Soutien scolaire de l'ATPE

Équipe des bénévoles

Cette année, nous comptabilisons une équipe de 14 bénévoles. Tous ces membres sont des personnes à la retraite, à l'exception d'une personne. Nous avons accueilli 3 nouveaux bénévoles en 2024.

En raison du nombre restreint d'adultes, nous avons dû réduire les plages horaires d'ouverture de l'ATPE. L'accueil du public s'est donc effectué les lundis, jeudis et vendredis après-midi, ainsi que le mercredi sur la journée entière.

Les bénévoles accompagnent principalement des élèves du primaire et du collège. Les lycéens ont leurs habitudes avec l'un de nos bénévoles, spécialisé dans l'enseignement des mathématiques.

Les bénévoles ont soutenu les élèves durant 35 semaines sur l'année 2024-2025. Ils accompagnent en moyenne deux ou trois élèves chacun par séance.

- 13 semaines de septembre à décembre 2024.
- 22 semaines de janvier à juin 2025.

Les accompagnements représentent 25 séances par semaine et donc 875 séances sur l'année scolaire 2024-2025.

Le public accueilli

Les élèves du primaire viennent principalement de l'école des Tilleuls. Les autres écoles, plus minoritaires, sont : La Luquèce, Saint-Lazare, Le Colombier et La Ponsonne.

Les collégiens sont majoritairement issus des établissements Jean Giono et du Mont d'Or, avec également une personne provenant de Saint-Charles.

Les lycéens, quant à eux, viennent principalement du lycée des Iscles, avec quelques élèves issus du lycée International, d'Esclangon et du LEP.

Par ailleurs, certains enfants résident dans des communes voisines, notamment Volx et Pierrevet. On observe que la majorité des inscriptions intervient aux moments charnières des parcours scolaires : en début et en fin de cycle, principalement en CP et en CM2, ainsi qu'en 6e, en 3e et en terminale.

Élèves accueillis année 2024-2025 Primaire	
CP	10
CE1	7
CE2	3
CM1	7
CM2	6
TOTAL PRIMAIRE	33

Élèves accueillis année 2024-2025 Collège	
6 ^{ème}	23
5 ^{ème}	9
4 ^{ème}	9
3 ^{ème}	9
TOTAL COLLÈGE	50

Élèves accueillis année 2024-2025 Lycées	
Seconde	7
Première	3
Terminale	11
TOTAL LYCÉE	21

Accueil spécifique année 2024-2025	
BTS	1
IAP	3
TOTAL	4

Au total, 77 familles ont inscrit leur enfant à l'ATPE durant l'année 2024-2025. Cela représente 108 élèves, dont 25 résident en « quartier prioritaire de la ville ».

Nous soulignons un accompagnement spécifique pour 6 enfants :

M. G. accompagne deux élèves du primaire au lycée international, récemment arrivés d'Inde. Il les accompagne dans l'apprentissage du français. Lors de la fête indienne « Holi », M. G. a

accompagné la famille et lu la traduction d'un texte indien expliquant l'origine de cet événement.

M.G. accompagne également un jeune suivant une scolarité via le CNED avec quelques cours en immersion au collège Jean Giono.

Mme M. accompagne deux jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance. L'un est un mineur non accompagné qui ne parle pas français ; le deuxième est un jeune au parcours scolaire chaotique qui ne sait ni lire ni écrire.

Mme J. accompagne un jeune de 14 ans analphabète, dans le quartier de la Loubière à Manosque.

Soutien au quartier de la Loubière

L'année dernière, un système de navette avait été mis en place par l'ATPE et le service de prévention afin d'aller chercher les enfants de la Loubière pour les mener au soutien scolaire les mercredis après-midi à l'ATPE. Ce projet n'a pas été renouvelé cette année. Néanmoins, à l'automne 2024, nous nous sommes rendus sur le quartier afin de dresser un état des besoins en termes de soutien scolaire. N'ayant pas de local sur place où dispenser le soutien, la coordinatrice de l'ATPE propose de se déplacer une après-midi par semaine pour soutenir les familles qui en expriment le besoin. Lors de ce sondage, la majorité des familles (avec des enfants en bas âge) affirme être à même de s'occuper des devoirs. Seule la famille de L. répond à l'appel.

La situation de L. est complexe. Déscolarisé assez jeune pour suivre la carrière musicale de sa famille, L. a aujourd'hui 14 ans et est analphabète. L'année précédente, il faisait partie des enfants transportés par la navette du mercredi. Nous nous accordons sur une séance de soutien par semaine et cherchons par ailleurs un moyen de le rescolariser.

Nous constatons, lors du travail commun avec le service de prévention, que de nombreux enfants de la Loubière sont déscolarisés à la fin du CM2. Les adolescents déscolarisés se coupent peu à peu de la vie manosquine et ne profitent pas des espaces dédiés à la jeunesse.

Afin de lutter contre le décrochage scolaire et l'isolement des jeunes, nous organisons en partenariat avec « Éclat de Lire », association connue depuis 30 ans dans le quartier ; un goûter festif afin d'introduire le centre social et de faire découvrir les activités et sorties qu'ils proposent.

2- Les activités familles

Les sorties familles

En début d'année, un questionnaire a été distribué aux familles afin de sonder les souhaits de celles-ci sur les possibilités de sorties. Nous nous sommes donc appuyés sur les désirs des

familles ainsi que sur les possibilités de l'ATPE pour organiser des moments conviviaux et de partage.

- Sous les conseils d'une jeune, nous avons organisé un **pique-nique partagé au parc de Pierrevert**. Deux mamans et leurs enfants y ont participé ainsi qu'un groupe de quatre adolescentes. Ce fut une après-midi riche en discussion sur la vie manosquaine, le quotidien des jeunes filles ainsi que sur le partage de culture et d'origine.
- À la demande des jeunes, nous avons également organisé un **atelier de pâtisserie** sur le thème d'Halloween au sein de l'ATPE. Le groupe était composé des mêmes participants que lors du pique-nique. Les conditions matérielles de l'ATPE n'étant pas optimales pour ce type d'activité, la réussite des préparations a largement reposé sur le savoir-faire des mamans présentes. Finalement, malgré une production culinaire limitée, l'atelier a surtout été marqué par des expériences originales, une ambiance décalée et de nombreux moments de convivialité et de rires partagés.



- Nous avons organisé une sortie à la patinoire de Gap, accompagnés d'une maman, de plusieurs enfants de primaire et de collégiennes. Malgré de nombreuses chutes, les débutants ne se sont pas laissés décourager et ont fait preuve de persévérance tout au long de l'après-midi. Une belle détermination à saluer !



- Après plusieurs discussions avec les adolescentes lors des sorties, nous leur proposons de découvrir la **Maison des Adolescents au travers d'un atelier sur la vie affective et sexuelle**. Quatre jeunes filles y participent avec enthousiasme et curiosité.
- Une **journée à Marseille** ! Matinée au **Mucem** et après-midi à **Notre-Dame de la Garde**. Le groupe se compose de 3 mamans, 2 adolescentes et 11 enfants. Tout le groupe est ravi de visiter un nouveau lieu. Nous profitons de plusieurs expositions au Mucem ; l'une d'entre elles présente une panoplie d'outils et d'artisanat algériens. C'est l'occasion pour les mamans de se transformer en guides de musée : ce sont elles qui nous font la visite !



- Une après-midi « **collage** ». L'ATPE dispose d'anciennes encyclopédies et ouvrages photos, qui ne sont plus utilisés par les élèves ni par les bénévoles. Plutôt que de s'en séparer lors du futur déménagement, les jeunes choisissent les images qu'ils préfèrent et constituent un patchwork selon leur inspiration. Les tableaux seront utilisés pour décorer la future salle d'étude.



- **Sortie sur l'île du Frioul.** Accompagnés par quatre mamans et une bénévole, nous avons passé une belle journée sous le soleil méditerranéen. Aucun enfant n'avait déjà foulé l'île du Frioul et, pour certains, c'était également une première d'embarquer en bateau. Heureusement, nous avons tous le pied marin.



Observations

Les sorties à Gap, à Marseille et au Frioul se sont déroulées avec la participation de différents éducateurs du service de prévention spécialisée. Outre le soutien logistique, cette collaboration est riche de sens pour les deux services. Elle permet de mutualiser l'observation des besoins des publics. C'est l'occasion de voir les familles dans un contexte différent ; une autre dynamique est à l'œuvre et différents liens peuvent se tisser. Après plusieurs échanges au sein de l'équipe éducative, nous avons relevé divers constats :

- Plusieurs mamans semblent isolées dans leur quotidien. Elles affirment qu'elles ne veulent pas sortir de Manosque et que leur quotidien autour des enfants et de la maison les comble. Néanmoins, elles laissent aussi entendre que le contact social leur

manque. À l'évocation de sorties pour découvrir de nouveaux lieux, elles ne peuvent cacher leur enthousiasme.

- Les jeunes de Manosque et des communes avoisinantes ne semblent pas profiter des infrastructures de la ville, telles que la MJC, le centre social, la médiathèque, le cinéma, la piscine ou les clubs de sport... Enfants et familles connaissent, pour certains, l'existence de ces lieux, mais ne s'y rendent pas et ne savent pas expliquer pourquoi.

Le café des mamans

Au vu des échanges cités ci-dessus avec plusieurs mamans, nous mettons en place un café des mamans un mardi sur deux au café Noailles. C'est une occasion de se retrouver entre femmes et de réinvestir l'espace public.

Lors de notre premier café, nous avons pu échanger sur les difficultés liées aux écrans à la maison. Nous avons également évoqué la difficulté, en tant que femmes d'origine étrangère, de s'intégrer et de trouver sa place dans la société française. Certaines mamans se disent tiraillées entre deux mondes : vouloir un avenir meilleur pour leurs enfants en France, mais souffrir de ne pas être auprès de leur famille au pays.

Fortes de ce temps d'échange, nous avons poursuivi la matinée en visitant la maison Simone Veil, au cœur de Manosque. Les professionnelles du centre ont accueilli et informé les mamans sur les services et activités proposés. Ces dernières semblaient très intéressées et ont pris de la documentation.

Cette proposition de café des mamans est arrivée en fin d'année, les mamans ne se sont pas saisies des autres dates proposées. Nous émettons l'hypothèse que la période n'était pas propice pour instaurer ce nouveau rendez-vous.



Préconisations

- Proposer dès le début de l'année des dates régulières pour le « café des mamans »
- Relancer le partenariat avec le centre social et Éclat de Lire afin de faire connaître les activités du centre social aux habitants de la Loubière. Participer aux premières sorties ou aux premiers ateliers avec l'équipe de la prévention spécialisée afin d'encourager le lien avec le centre social.
- Présenter le service de l'ATPE à l'école des Plantiers, afin d'inscrire de nouveaux élèves mais aussi de recruter de nouveaux bénévoles.
- Relancer en septembre les services de l'UFAF afin d'organiser une séance de prévention sur l'utilisation des écrans à destination des parents.
- Organiser une sortie par vacances scolaires avec les familles.

3- Les Débatteurs



Les séances au collège

Pour cette année 2025, le projet des Débatteurs s'est élargi aux deux collèges de Manosque, Le Mont d'Or et Jean Giono. Après avoir fait la promotion de l'atelier dans les deux collèges fin 2024, un groupe de 14 élèves s'est constitué au Mont d'Or. En revanche, contrairement aux quatre années précédentes, les élèves de Giono n'ont pas été intéressés. Une nouvelle proposition de participation leur sera faite en septembre 2025.

Le groupe du Mont d'Or, encadré par deux professeurs de l'établissement, une éducatrice de la prévention spécialisée et la coordinatrice de l'ATPE, s'est montré assidu et enthousiaste à

chaque séance. Les sujets de débat ont été variés, allant du droit à l'avortement au port de l'uniforme à l'école, en passant par la possession de « nouveaux animaux de compagnie ».

S'inscrivant dans un objectif d'éducation citoyenne, deux événements ont été organisés afin de faire découvrir aux débatteurs des lieux emblématiques de l'exercice démocratique. Chacun de ces événements a été encadré par deux professionnels de l'ADSEA et de l'éducation nationale, et a été couvert par un photographe bénévole.

L'Hôtel du Département

Nous avons organisé une première sortie à l'Hôtel du Département de Digne-les-Bains, précédée d'un pique-nique au prieuré de Ganagobie. Reçus par M. Catillion et Mme Raponi, nous avons visité l'institution avant de répondre aux diverses questions des jeunes. Devant plusieurs élus, ils se sont ensuite prêtés au jeu du débat au sein de l'hémicycle : « Êtes-vous pour ou contre la peine de mort ? » Les échanges ont été dynamiques et riches, portés par l'enthousiasme des jeunes qui peinaient à céder le micro. Certains d'entre eux ont également été interviewés par une journaliste de Hautes-Provence Info.





Séjour à Paris, visite du Sénat

Nous avons, dans un second temps, proposé un séjour de deux jours à Paris afin de découvrir le Sénat. Grâce à l'invitation du sénateur M. Rioux, nous avons été accueillis par l'une de ses collaboratrices et avons profité d'une visite riche en anecdotes et en récits historiques. Nous avons même eu la chance d'assister à un débat au sein de l'hémicycle. Coïncidence ou non, les prises de parole s'articulaient autour de l'efficacité des peines de prison, de quoi prolonger, pour nos jeunes débatteurs, le débat initial de l'Hôtel du Département. Nous avons profité de ce séjour pour visiter le Grand Palais, ainsi que le musée de la Musique.



L'équipe du service ATPE

Le service Trait d'union

Lieu neutre :

Espace de rencontre

Visite en présence d'un tiers

Médiation familiale



1- LIEU NEUTRE

Le lieu neutre de Trait d'Union est un espace qui regroupe deux types d'actions distinctes :

- **L'Espace Rencontre (droits de visites avec médiatisation possible) :** appelés « point rencontre » (PR) et passages de bras appelés « point passage » (PP). Ces rencontres peuvent être : soit ordonnées par un juge (aux affaires familiales ou des enfants. Articles 373-2-1, 371-4, 375-7 du code civil) ; soit orientées par un professionnel ; soit convenues d'un commun accord entre les parties (parents, grands-parents, fratrie).
- **Les visites en présence d'un tiers :** adressées à Trait d'Union uniquement par l'ASE du 04 et ordonnées par un Juge des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance. Elles se font avec la présence continue d'un ou deux professionnels (travailleur social, psychologue).
Décret n° 2017-1572 du 15 novembre 2017, Art. R. 223-29 : la visite en présence d'un tiers prévue à l'article 375-7 du code civil vise à protéger, à accompagner et à évaluer la relation entre l'enfant et son ou ses parents.

1- L'espace rencontre : droits de visite avec médiatisation possible

1- Bilan Qualitatif

Jours et horaires d'ouverture en 2025

Le service Trait d'Union dispose de deux antennes pour accueillir les usagers :

- Manosque : ouvert tous les mercredis de 12h à 18h et les 1er et 3e week-ends de 10h à 18h les samedis et de 10h à 18h les dimanches ;
- Digne-les-Bains : ouvert les mercredis de 10h à 18h (exceptés les 5es mercredis) et les 2e et 4e samedis de 9h à 18h ;
- L'ouverture de l'espace rencontre est maintenue durant les périodes de vacances scolaires et les jours fériés. Le service ferme la semaine du 25 décembre au 1er janvier inclus.

Les objectifs principaux

Les objectifs principaux des rencontres en lieu neutre sont les suivants :

- Permettre de créer, de renouer ou de maintenir le lien entre parents et enfants ne vivant pas ou plus sous le même toit, ou entre grands-parents et petits-enfants ;
- Permettre l'exercice du droit de visite au sein d'un lieu neutre pour des personnes privées provisoirement de ce droit à l'extérieur ;
- Permettre le passage des enfants d'un parent à l'autre pour les visites libres et / ou droits d'hébergement dans un lieu neutre et sécurisant (éventuellement sans que les deux parents ne se rencontrent).

Les passages de bras : ils concernent les situations où la relation entre les parents est trop conflictuelle pour qu'ils assurent eux-mêmes l'échange de leur(s) enfant(s). Le lieu neutre constitue alors un temps et un espace relais entre les parents. La présence des professionnels permet de faciliter l'échange ou permettre qu'il se fasse. Ces points passage sont parfois couplés à des entretiens de médiation familiale au sein du service.

Orientations

La majorité des mesures d'Espace Rencontre est prescrite par les juges (JAF et JE) essentiellement de la juridiction de Digne-les-Bains, également à l'initiative de l'ASE. Après une amélioration et l'évolution des rencontres, la plupart de celles-ci se terminent suite à une nouvelle décision judiciaire. Les autres mesures sont dites « privées », elles émanent le plus souvent d'entente entre les parents pour avoir recours au lieu neutre, sans passer devant un juge. Certaines sont orientées par des services sociaux.

L'équipe pluridisciplinaire

Les rencontres sont assurées par deux professionnelles présentes dans les locaux. Elles aident à la mise en place, accompagnent la relation et la médiatisent si nécessaire. L'équipe pluridisciplinaire est composée actuellement de femmes (cela n'est pas un choix de l'association) : médiatrices familiales et juristes (2), psychologues (2), éducatrice spécialisée (1), éducatrice jeunes enfants (1), assistante sociale (1), apprentie éducatrice spécialisée (1). L'ensemble de l'équipe est sensibilisé à l'approche systémique, quatre membres sont thérapeutes familiales systémiques.

L'équipe est régulièrement renforcée par des stagiaires. En 2025 : nous avons accueilli 3 stagiaires : Eva, médiatrice familiale (devenue bénévole) ; Gabrielle et Laurine, éducatrices spécialisées en 2e année ; (3 en 2024 ; 4 en 2023 ; 5 en 2022).

Depuis 2021, afin d'assurer une continuité de l'activité, les professionnelles sont remplacées lors de leurs congés ;

En 2025 :

- par une apprentie éducatrice spécialisée depuis octobre 2023 jusqu'en juin 2025 ;
- par les salariées de Trait d'Union selon leurs disponibilités ; cela complète ainsi leur temps de travail partiel ;
- par des travailleurs sociaux d'autres services de l'ADSEA (du SEMO, de la prévention spécialisée, du PRMSE) : 13 travailleurs sociaux différents sont intervenus.

Mise en place des rencontres et entretiens

Pour chaque nouvelle situation, plusieurs appels téléphoniques sont passés, des courriers et mails sont envoyés. Chaque partie est reçue pour un ou plusieurs entretiens préalables d'environ une heure. Ces entretiens visent à présenter le fonctionnement du service, recueillir les informations pertinentes à la mise en place des rencontres, remplir « la convention de rencontre ou passage ». Ils se font idéalement sans la présence de l'enfant. Seules les situations orientées par l'ASE diffèrent quelque peu : la prise de contact et le recueil des informations concernant la famille se font par la cheffe de service de Trait d'Union avec le référent ASE.

↳ Nombre d'entretiens préalables réalisés en 2025 : 123 (120 en 2024 ; 62 en 2023 ; 85 en 2022).

Depuis 2019, une fois les PR ou PP mis en place, le référent de la famille propose des « entretiens intermédiaires » avec le parent gardien au bout de 3 à 5 rencontres (selon le rythme des visites). L'objectif de ces entretiens est de permettre au parent gardien de s'exprimer sur son vécu suite à la mise en place des visites et de ne pas perdre le lien avec lui. Le parent visiteur bénéficie régulièrement de ce temps d'écoute, souvent avant ou après les rencontres ou passages.

↳ Nombre d'entretiens intermédiaires réalisés en 2025 : 69 (102 en 2024 ; 58 en 2023 ; 69 en 2022).

Les visites en lieu neutre doivent rester provisoires. Un autre objectif de ces entretiens intermédiaires est la préparation à l'après Trait d'Union. Aussi, nous amenons progressivement les parents à accepter d'être reçus ensemble. En 2025, 4 entretiens communs ont pu se mettre en place (7 en 2024).

Réunions, supervision formation et auto-formation

Les réunions de l'espace rencontre ont lieu tous les mardis matin. Elles sont dirigées par la cheffe de service. Lorsqu'elle est absente, elles sont animées par une des deux psychologues.

Lors de ces réunions, l'équipe reprend le « cahier de liaison », outil numérique en ligne (*OneDrive*), où sont consignées toutes les informations à traiter concernant l'ER.

Les intervenantes font ensuite un retour de l'ensemble des PR et PP de la semaine écoulée. Elles ont en amont réfléchi et « ciblés » certaines rencontres / difficultés.

Cette partie de la réunion constitue un véritable travail d'analyse de la pratique, animée par une cheffe de service également psychologue et systémicienne. C'est un temps de réflexion et de débat qui permet d'adapter et réajuster la posture professionnelle.

A la suite de cette réunion, de nombreuses tâches sont à faire : retours ou entretiens téléphoniques, prise de RDV pour des entretiens préalables et intermédiaires, courriers aux familles, élaboration de synthèses, de plannings etc.

Les réunions dites « d'équipe » ont lieu une fois par mois (pour une durée de 2 heures). C'est durant ce temps que l'équipe aborde les sujets plus larges concernant le fonctionnement de l'équipe ainsi que celui de l'association (congés, vie associative, etc.) ; elle permet aussi d'inviter des partenaires.

Des supervisions d'équipe sont organisées une fois par mois, excepté en juillet et août, pour une durée de 3 heures. Elles se déroulent le mardi après-midi, sur un rythme différé avec les réunions d'équipe. Depuis fin 2023, une psychologue systémicienne anime les séances de supervision (pour l'ensemble de l'équipe sans la cheffe de service) et de régulation d'équipe (avec la cheffe de service).

Des réunions d'harmonisation des pratiques : Le service n'a pas organisé de travail d'harmonisation des pratiques en 2025 (2 en 2024 ; 2 en 2023).

L'équipe a organisé **2 séances d'auto-formation en 2025** (retour et partage de formation) (0 en 2024 ; 1 en 2023 ; 3 en 2022).

Formation :

Deux salariées ont participé à 4 jours sur « L'initiation à la systémie – gestion des émotions ».

Réunion « cadres de service » réunissant les deux psychologues et la cheffe de service maintient son rythme mensuel. Celles-ci permettent :

- d'échanger sur le fonctionnement et la dynamique de l'équipe ; vigilance particulière à "la bonne santé" de l'équipe ;
- de faire remonter à la cheffe de service les difficultés rencontrées dans l'équipe et les dysfonctionnements observés ; recherche de solutions ensemble ;
- d'échanger des informations et réflexions sur la vie institutionnelle de l'association ;
- de préparer et organiser d'autres réunions ;
- de se concerter à propos du projet de service et du rapport d'activités ;
- de veiller au bon déroulement de l'activité du service.

L'équipe de l'Espace Rencontre est régulièrement invitée à participer aux **rencontres régionales des espaces rencontres PACA-Corse**, organisées en lien avec la **FFER** (Fédération Française des Espaces de Rencontre). En 2025, nous avons participé à une de ces rencontres (0 en 2024 ; 1 en 2023 ; 2 en 2022). Elles sont l'occasion pour les intervenants, coordinateurs, chefs de services et / ou directeurs des différentes structures d'aborder des difficultés

rencontrées dans l'accueil du public, d'harmoniser les pratiques, d'échanger avec des juges invités, etc.

L'association est adhérente à la FFER.

Les écrits

Pour chaque PR et PP, une observation est systématiquement rédigée informatiquement afin d'assurer un suivi et de permettre la rédaction de comptes-rendus demandés par les instances mandantes (Juges et ASE). Ces écrits sont centralisés sur le « drive » avec une adresse électronique spécifiquement dédiée au service.

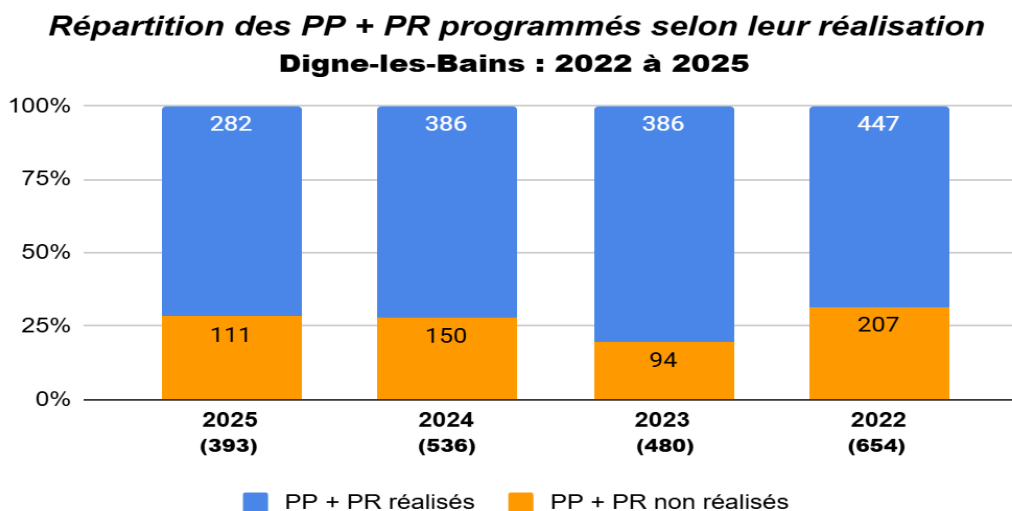
Ces documents sont écrits en concertation avec l'équipe et supervisés par la cheffe de service.

Leur nombre en 2025 :

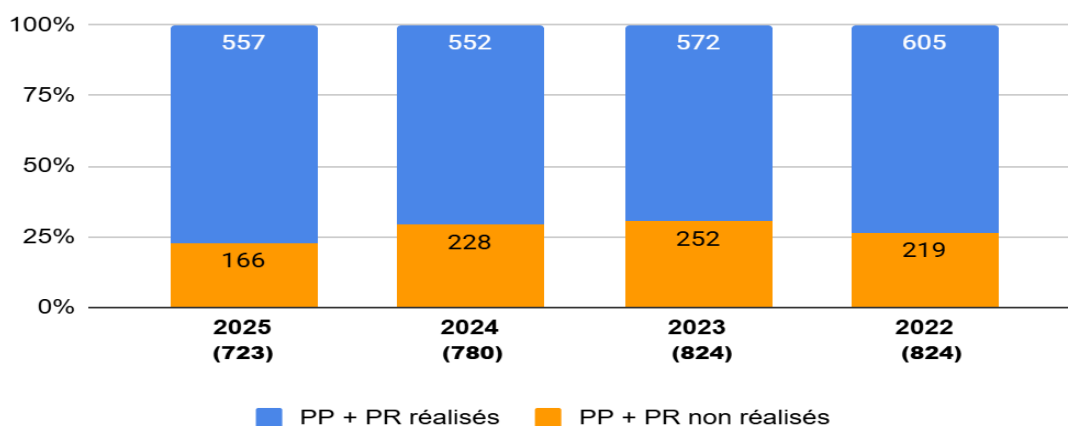
- 43 synthèses JAF (36 en 2024 ; 28 en 2023 ; 65 en 2022 ; 67 en 2021) ;
- 24 courriers retour d'informations pour le JAF (29 en 2024 ; 23 en 2023 ; 28 en 2022 ; 31 en 2021) ;
- 7 courriers retour d'informations pour le JE (16 en 2024 ; 21 en 2023 ; 29 en 2022 ; 34 en 2021) ;
- 9 synthèses pour l'ASE (30 en 2024 ; 25 en 2023 ; 38 en 2022 ; 44 en 2021) ;
- 112 courriers expédiés aux familles. (102 en 2024 ; 82 en 2023 ; 158 en 2022 ; 171 en 2021) De plus en plus de courriers sont envoyés par mail.

2- Bilan quantitatif

Les deux graphiques ci-dessous soulignent principalement l'écart entre les visites programmées et celles non réalisées.



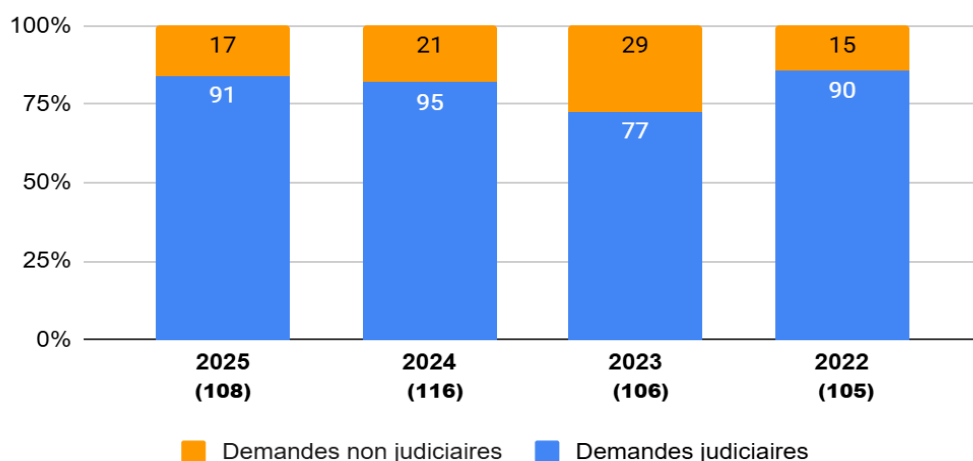
**Répartition des PP + PR programmés selon leur réalisation
Manosque : 2022 à 2025**



Au total, en 2025 :

- **839 PR et PP ont été effectués** (938 en 2024 ; 958 en 2023 ; 1 052 en 2022) ;
- **766 sont des PR** (845 en 2024 ; 785 en 2023 ; 661 en 2022), dont **264 de l'ASE 04** (288 en 2024 ; 367 en 2023 ; 317 en 2022) ;
- **73 sont des PP** (93 en 2024 ; 173 en 2023 ; 362 en 2022), dont 16 de l'ASE (18 en 2024 ; 12 en 2023 ; 18 en 2022).

**Répartition des nouvelles mesures PP + PR
2022 à 2025**



Nombre de nouvelles mesures en 2025 : 108 (116 en 2024 ; 106 en 2023 ; 105 en 2022) dont

- 91 mesures judiciaires (95 en 2024 ; 77 en 2023 ; 90 en 2022) dont 23 mesures ASE (20 en 2024 ; 38 en 2022 ; 13 en 2021) ;
- 17 mesures non judiciaires (21 en 2024 ; 29 en 2023 ; 15 en 2022).

Parmi les nouvelles mesures, **11** (46 en 2024 ; 39 en 2023 ; 37 en 2022) n'ont pas abouti à un entretien préalable (ex. si le parent bénéficiant du droit de visite ne se manifeste pas auprès du service).

Nombre de mesures terminées en 2025 : 89 (79 en 2024 ; 78 en 2023 ; 92 en 2022).

Nombre d'enfants accueillis en 2025 : 177 (197 en 2024 ; 153 en 2023 ; 176 en 2022).

Bilan des enquêtes de satisfaction

Résultats du dépouillement de 34 questionnaires d'évaluation (39 en 2024 ; 40 en 2023 ; 38 en 2022)					
	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insatisfaisant	Très insatisfaisant	Sans opinion
Coordonnées faciles à se procurer	62% (50,5% ; 68% ; 66%)	32% (42% ; 33% ; 18%)	0% (0% ; 0% ; 3%)	3% (5,5% ; 0% ; 11%)	3% (1,5% ; 5% ; 3%)
Service facilement joignable	56% (29,5% ; 55% ; 53%)	41% (42,5% ; 43% ; 34%)	0% (12,5% ; 5% ; 3%)	3% (5,5% ; 0% ; 5%)	0% (7% ; 0% ; 5%)
Qualité de l'accueil téléphonique	65% (48,5% ; 75% ; 63%)	35% (43,5% ; 30% ; 26%)	0% (1,5% ; 0% ; 0%)	3% (0% ; 0% ; 8%)	0% (7,5% ; 0% ; 3%)
Délai du premier contact	56% (58,5% ; 53% ; 42%)	41% (29% ; 38% ; 37%)	6% (12,5% ; 3% ; 5%)	3% (0% ; 0% ; 5%)	0% (1,5 ; 0% ; 11%)
Accueil et accompagnement des intervenants*	65% (63,5% ; 65% ; 58%)	29% (29,5% ; 28% ; 26%)	3% (0% ; 8% ; 0%)	3% (1,5% ; 0% ; 8%)	0% (3,5% ; 0% ; 8%)

Commentaires recueillis :

Très professionnelles et accueillantes ; Modifier les horaires plutôt le matin et prévoir + de temps et de temps de repas avec les enfants ; "Voir 1 peu + de pepette ce serait parfait" ; "Les professionnels investis au service des familles ; 1 grand merci à toutes, bonne fête."

Quelles améliorations le service pourrait-il apporter pour favoriser vos rencontres ?

"Plus de créneaux"

Comment souhaiteriez-vous participer à la vie du service et/ou de l'association ?

« Je pourrais relayer les informations et services de trait d'union" " comme je peux si j'ai l'occasion"

Vos suggestions

Le personnel très accueillant à l'écoute" "merci"

3- Nouveautés et Particularités 2025

- Changement au niveau de l'équipe : départ de l'apprentie éducatrice spécialisée pour un autre service de l'ADSEA.
- Le service poursuit son travail d'auto-formation (« Dons, dettes et loyautés : l'argent dans le couple ») dans un souci de partage de connaissances ;
- Poursuite également de la régulation d'équipe associée à la supervision ;
- Déménagement dans les nouveaux locaux à Manosque pour Trait d'Union et l'ensemble des services de l'ADSEA à Manosque comme prévu en juin 2025.
 - Aménagement des nouvelles salles d'accueil (une en plus et un extérieur) ;
 - Mise en place de la cohabitation et du partenariat avec l'ensemble des services et des autres associations sur le site.

4- Conclusion

En 2025, nous constatons une diminution des rencontres médiatisées ; il s'agit principalement des mesures non judiciaires : **845 PR** (938 en 2024 ; 958 en 2023) ; Diminution **de 10%**

Nous observons une diminution de l'écart entre le nombre de visites programmées et celui des réalisées :

- 845 réalisées (938 en 2024 ; 958 en 2023 ; 1 052 en 2022) ;
- 1 116 programmées (1 316 en 2024 ; 1 304 en 2023 ; 1 478 en 2022).

Soit 271 visites non réalisées (378 en 2024 ; 346 en 2023 ; 426 en 2022) qui ont demandé le travail en amont habituel voire plus conséquent s'agissant souvent de familles opposées aux rencontres.

Même si cet écart se maintient, il est en légère diminution en 2025 : 24% des visites programmées n'ont pas été réalisées (28% en 2024 ; 26% en 2023 ; 29 % en 2022).

La proximité avec les autres services de l'ADSEA renforce le partenariat (renfort lors de remplacement de salariées), la connaissance et reconnaissance des actions de chacun.

5- Projets pour 2026

Au-delà de la poursuite du maintien de la qualité d'accueil des familles, les projets pour 2026 sont :

- Continuer la participation aux réunions de réseaux (échanges de pratiques) organisées par les fédérations ;
- Après 2 années de travail, fin de la régulation d'équipe ;
- Poursuite des réunions « harmonisation des pratiques » ;
- Poursuite du travail partenarial avec l'ASE ;
- Poursuite du travail de partenariat avec les différents services de l'ADSEA ainsi qu'avec nos « voisins » : l'AMF, l'APAJH et la pédopsychiatrie dans les nouveaux locaux à Manosque.

2. Les visites en présence d'un tiers (VPT)

Le droit de visite en présence d'un tiers dans le cadre de la protection de l'enfance est fixé par une décision judiciaire. Le service Trait d'Union accueille uniquement les situations dont les enfants ont été confiés à l'ASE du 04. Ces interventions sont ordonnées par le Juge des Enfants « par décisions spécialement motivées » selon les modalités d'organisation précisées par le décret en Conseil d'État n°2017-1572 du 15 novembre 2017.

D'après ce même décret, la visite en présence d'un tiers vise à protéger, à accompagner et à évaluer la relation entre l'enfant et son ou ses parents (Art. R. 223-29.).

Depuis décembre 2015, le Conseil Départemental a confié à titre expérimental l'exercice de certaines VPT au service Trait d'Union. La raison principale de cette externalisation est d'offrir aux familles un accompagnement par un lieu neutre. De ce fait, il y a moins d'enjeu pour les parents puisque ce n'est pas le service auquel leur enfant est confié qui observe et évalue. Par ailleurs, cela permet d'apporter un autre éclairage sur la situation et le lien parent/enfant.

En octobre 2025, l'ADSEA a reçu le renouvellement de l'autorisation du service expérimental de VPT pour la période allant jusqu'en décembre 2027.

1- Bilan qualitatif

Objectifs principaux

L'organisation de visites en présence d'un tiers répond à différents objectifs déterminés par l'ordonnance et adaptés à la situation de chaque famille. Les objectifs de ces visites sont :

- Offrir à l'enfant un cadre de rencontre sécurisant avec ses parents ;
- Maintenir et soutenir la construction du lien parent / enfant ;
- Evaluer les capacités ou compétences des parents et de l'enfant ;

Ces objectifs visent autant la protection de l'enfant d'un lien potentiellement dangereux ou impropre à son développement, que le soutien des parents dans leur fonction parentale et la mise en place d'un lien d'attachement satisfaisant entre l'enfant et ses parents.

Organisation des VPT

Deux intervenantes sont présentes durant ces visites. Le binôme est composé d'un travailleur social et d'un psychologue. Les familles sont accueillies sur les deux antennes du service,

Digne-les-Bains et Manosque, chaque mercredi (y compris les jours fériés). Depuis le 1^{er} mai 2022, l'organisation des VPT à Trait d'Union a été la suivante :

- À Digne-les-Bains : les mercredis de 9h à 14h30 (30 min entre chaque VPT pour mieux accompagner les usagers avant et après la rencontre) ;
- À Manosque : les mercredis de 9h à 13h45 (le temps entre chaque VPT est limité à 15 min pour réduire l'occupation de la salle et la rendre accessible à l'espace de rencontre). Depuis le 1^{er} juillet (déménagement) : 30 min entre chaque VPT pour mieux accompagner les usagers avant et après la rencontre ; les visites sont aussi de 9h à 14h30.

Pour effectuer les remplacements, le service continue de faire appel aux professionnels du service ainsi qu'à d'autres salariés de l'ADSEA.

La technicité des tiers est un atout pour la pratique des VPT. Il s'agit de professionnels de la relation, du lien parent / enfant et de la protection de l'enfance. Le binôme psychologue / travailleur social permet d'avoir un regard à la fois social, éducatif et psychologique. L'ensemble étant encadré par une cheffe de service psychologue de formation et systémicienne.

Les locaux (les mêmes que ceux de l'espace rencontre) dans lesquels les familles sont reçues sont adaptés à l'accueil d'enfant. Ils offrent le matériel et l'espace nécessaire pour assurer de bonnes conditions de rencontre, dans un espace sécurisé. Ils permettent également la prise de repas sur place, quel que soit l'âge de l'enfant.

Réunion

Une réunion de deux heures, spécifique aux visites en présence d'un tiers, a lieu chaque semaine. Au-delà de la prise de connaissance des nouvelles situations, de la planification des VPT, s'y déroulent également :

- Le compte rendu et l'analyse du déroulement des visites ;
- L'évaluation des relations parents / enfants ;
- L'analyse des comptes rendus.

Les écrits

Pour chaque VPT, une observation écrite est rédigée systématiquement et informatiquement, afin d'assurer un suivi et de permettre la rédaction de comptes rendus demandés par l'ASE et le JE.

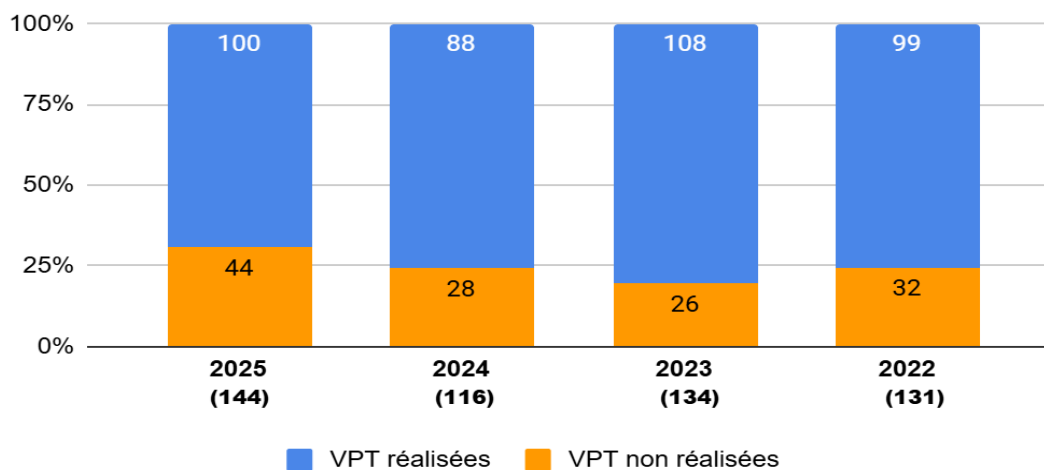
Un tableau avec des items (directement en lien avec les besoins fondamentaux de l'enfant) a été créé pour faciliter les comptes rendus et répondre aux observations nécessaires à l'évaluation.

Ces documents sont écrits en concertation avec l'équipe et supervisés par la cheffe de service.

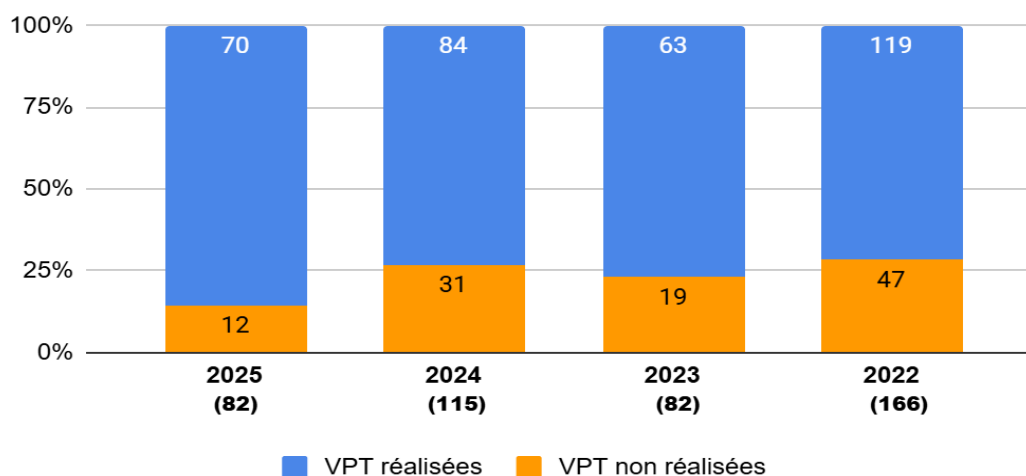
👉 Leur nombre en 2025 : 17 **synthèses ASE** (16 en 2024 ; 20 en 2023 ; 46 en 2022).

2- Bilan quantitatif

**Répartition des VPT programmées selon leur réalisation
Digne-les-Bains : 2022 à 2025**



**Répartition des VPT programmées selon leur réalisation
Manosque : 2022 à 2025**



Au total, **170 VPT** (172 en 2024 ; 171 en 2023 ; 218 en 2022) ont eu lieu en 2025 :

- 100 à Digne-les-Bains (88 en 2024 ; 108 en 2023 ; 99 en 2022) ;

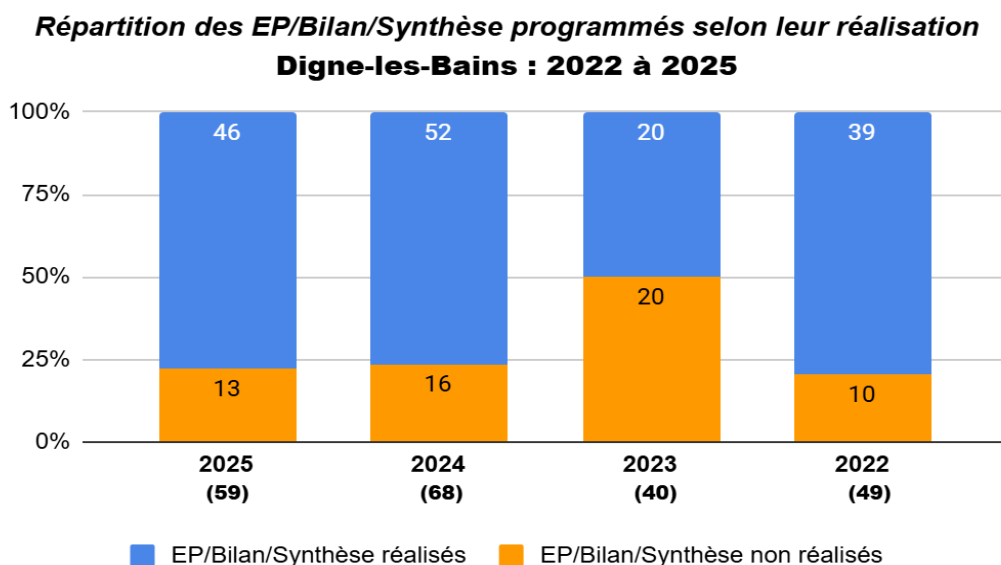
- 70 à Manosque (84 en 2024 ; 63 en 2023 ; 119 en 2022).

Nombre total de situations traitées :

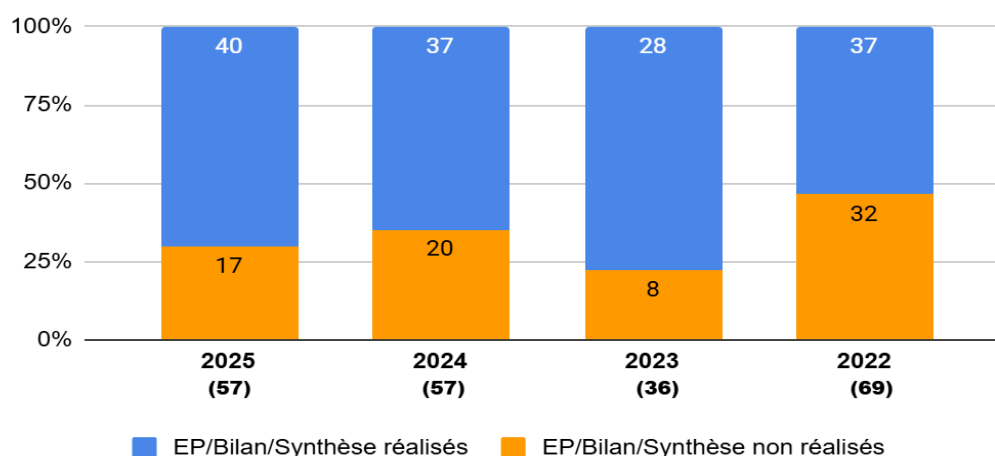
- 34 en 2025 (21 à Digne et 13 à Manosque)
- 42 en 2024 ; (23 à Digne et 19 à Manosque ; 2 sur les 2 sites) ;
- 30 en 2023 ; 42 en 2022 (20 à Digne et 22 à Manosque) ;

Motifs des arrêts des VPT terminées en 2025 : 21 (31 en 2024 ; 18 en 2023 ; 29 en 2022)						
	Evolution vers ER	TISF	Suspend u par TU	Pas mis en place	Absence du parent visiteur	Autre
Nbre de situations	10 14 en 2024 ; 9 en 2023 ; 16 en 2022.	1 0 en 2024 ; 2 en 2023 ; 1 en 2022.	0 0 en 2024 ; 1 en 2023 ; 1 en 2022.	2 0 en 2024 ; 2 en 2023 ; 9 en 2022.	2 2 en 2024 ; 0 en 2023 ; 1 en 2022.	5 14 en 2024 ; 3 en 2023 ; 9 en 2022.

Autres : déménagement ; droits réservés ; main levée ; visites libres ; attente audience.



**Répartition des EP/Bilan/Synthèse programmés selon leur réalisation
Manosque : 2022 à 2025**



3- Conclusion

Cette année, nous observons :

- Un nombre équivalent de VPT en 2025 : 170 (172 en 2024 ; 171 en 2023 ; 218 en 2022) ;
- Une diminution du nombre de familles prises en charge : 34 (42 en 2024 ; 30 en 2023 ; 43 en 2022).

Nous constatons également :

- Un même pourcentage du nombre de VPT programmées et non réalisées : 26 % (26% en 2024 ; 37 % en 2023 et 2022) ;
- Un nombre d'écrits en légère augmentation : 29 (25 en 2025 ; 23 en 2023 ; 46 en 2022).

Une rencontre avec chaque STAS a eu lieu en 2025 afin d'affiner nos modalités d'intervention.

4- Projets pour 2026

Maintenir notre partenariat avec les équipes de l'ASE.

Rencontrer les juges des enfants pour répondre au mieux aux attendus des ordonnances.

Rencontrer les collègues remplaçants des autres services de l'ADSEA pour améliorer notre partenariat et enrichir notre pratique.

Poursuivre les réunions « harmonisation des pratiques ».

LA MÉDIATION FAMILIALE

« La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le médiateur familial – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution ». Définition du Conseil National Consultatif de la médiation familiale (2002).

Le médiateur familial peut intervenir à tout moment (avant, pendant ou après la séparation) et même pendant une procédure judiciaire. La médiation familiale peut avoir lieu aussi bien dans le cadre d'une démarche spontanée que judiciaire.

Les situations suivantes peuvent relever de la médiation familiale :

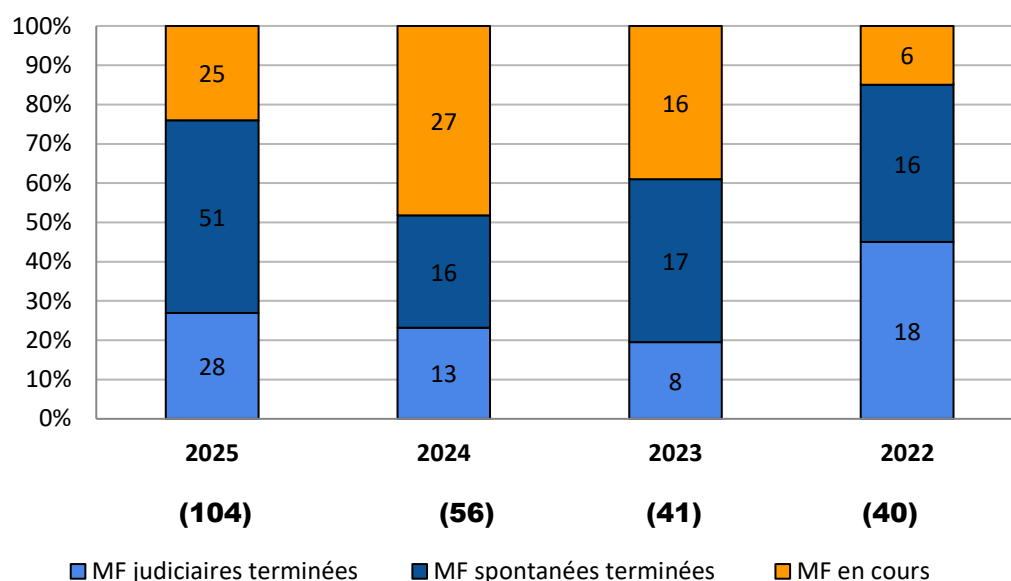
- Situations de séparation et de divorce ;
- Situations de séparation et / ou de divorce afin de soutenir un exercice partagé des responsabilités parentales, permettant aux parents de favoriser le développement et les besoins de l'enfant ;
- Conflits familiaux autour du maintien des relations intra-familiales ;
- Conflits liés aux recompositions dans la famille ;
- Conflits familiaux intergénérationnels entre : parents et adolescents ; grands-parents et parents permettant le maintien des liens entre grands-parents et petits enfants.

1- Bilan Quantitatif

Nombre total de réunions d'information individuelles et/ou collectives de promotion de la médiation familiale : 15 (14 en 2024 ; 12 en 2023 ; 8 en 2022).

Nombre total de personnes bénéficiaires de réunions d'information individuelles et/ou collectives de promotion de la médiation familiale : 121 (105 en 2024 ; 68 en 2023 ; 70 en 2022).

Répartition des MF selon leur statut



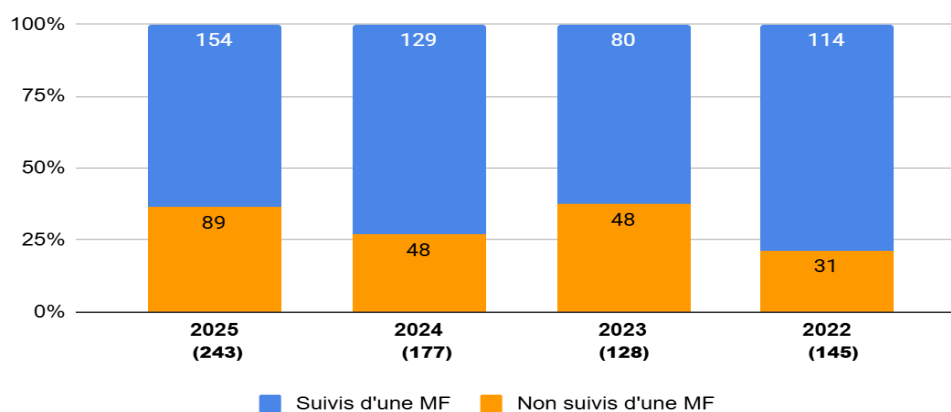
79 mesures de médiations terminées (29 en 2024 ; 25 en 2023 ; 34 en 2022), dont :

- 28 judiciaires (13 en 2024 ; 8 en 2023 ; 18 en 2022) ;
- 51 spontanées (16 en 2024 ; 17 en 2023 ; 16 en 2022).

104 mesures au total (56 en 2024 ; 41 en 2023 ; 40 en 2022), dont **25** en cours au 31/12/2025 (27 en 2024 ; 16 en 2023 ; 6 en 2022).

Nous observons une importante augmentation du nombre de mesures au total en 2025. Celle-ci s'explique en partie par un changement de pratiques d'intervention.

Suivi des situations après l'entretien d'information des MF 2022 à 2025



Nombre de séances

- **243** entretiens d'information préalables (177 en 2024 ; 128 en 2023 ; 145 en 2022), dont 89 entretiens d'information n'ont pas donné suite à une médiation (48 en 2024 ; 48 en 2023 ; 31 en 2022). **Augmentation de 27% du nombre d'entretien d'information.**
- **216** séances de médiation (68 en 2024 ; 41 en 2023 ; 58 en 2022). **Augmentation de 218%**

Nombre total de bénéficiaires d'entretiens d'information préalables : 344 (213 en 2024 ; 155 en 2023 ; 182 en 2022). **Augmentation de 61,5 %**

Durée des médiations familiales terminées

- 20 mesures sur un total de 79 ont été réalisées en maximum 3 mois (25%), (32% en 2023 ; 38% en 2022) ;
- 41 mesures sur un total de 79 ont duré entre 3 et 6 mois (52%), (56% en 2023 ; 35% en 2022) ;
- 18 mesures sur un total de 79 ont duré 6 mois ou plus (23%) (12% en 2023 ; 26% en 2022).

Personnel

Le service de médiation familiale comprend deux médiatrices familiales, soit 1,1 ETP et une secrétaire écoutante.

Cette dernière consacre 39 % d'un ETP pour le service : accueil téléphonique dont les premières prises de contact (50 % de ces appels durent 20 minutes), prises de rendez-vous, rédaction et actualisation de fiches et registres, mise à jour statistiques, information-orientation, rédaction-envoi des courriers, tenue de l'agenda général et du cahier de liaison, création d'un dossier par famille, classement et suivi, archivages, facturation des aides juridictionnelles **8** (3 en 2024 ; 1 en 2023 ; 4 en 2022).

Aujourd'hui, la majorité des courriers envoyés aux familles comme aux magistrats sont envoyés par mail.

La secrétaire a participé avec l'ensemble de l'équipe à 10 supervisions et 12 réunions d'équipe.

La secrétaire écoutante a traité également les demandes de médiation (tél. et courriels) qui n'ont pas donné lieu au processus de médiation, **18 au total** (33 en 2024 ; 15 en 2023 ; 31 en 2022) ; ces demandes ne sont pas comptabilisées dans les statistiques. De la même façon, certains rendez-vous sont posés et non honorés sans en être averti.

L'équipe a accueilli une stagiaire, Eva, de janvier à juillet 2025.

2- Bilan Quantitatif

Typologie des situations terminées

70 % des situations reçues ont concerné des conflits liés à un divorce ou une séparation (pendant ou après), (66% en 2024 ; 68 % en 2023 ; 97 % en 2022) ;

22 % des situations reçues ont concerné des conflits intergénérationnels : parents/adolescents. (7% en 2024 ; 28 % en 2023 ; 0 % en 2022).

5 % concernent le maintien des relations intra familiales. (28% en 2024 ; 4 % en 2023 ; 3 % en 2022) ;

4 % des situations reçues ont concerné des conflits intergénérationnels : grands-parents/parents. (7% en 2024 ; 28 % en 2023 ; 0 % en 2022).

0 % concernent la recomposition familiale. (0 % en 2021, 2022, 2023 et 2024)

Issues

66 % des situations ont abouti à des accords (28% en 2024 ; 60 % en 2023 ; 59 % en 2022) :

- Écrits : 14 % (0% en 2024 ; 4 % en 2023 ; 12 % en 2022) ;
- Oraux : 52% (28% en 2024 ; 56 % en 2023 ; 47 % en 2022).

Les **34 %** restantes ont été interrompues, soit par les parties, soit par la médiatrice familiale. (72% en 2024 ; 40 % en 2023 ; 41 % en 2022) ;

19 % de ces situations ont cependant abouti à des avancées significatives dans l'apaisement du conflit, (38% en 2024 ; 12 % en 2022).

Formations, Supervisions et analyses de la pratique

Les médiatrices poursuivent leur participation aux :

1/ Rencontres du Réseau Sud Est des Médiateurs Familiaux au rythme d'une journée par trimestre pour s'informer de l'actualité de l'activité de l'Association Pour la Médiation Familiale (APMF), pour échanger sur la mise en œuvre des réformes, ou nouveaux référentiels et sur des questionnements ou difficultés rencontrées dans le cadre de leurs pratiques professionnelles. Ces rencontres offrent aussi l'opportunité de concevoir et de mettre en œuvre collectivement des journées d'étude et ou formation.

- 1 journée d'études le 3 octobre à Marseille en 2025 ;
- 3 participations avec l'APMF ;
- 2 Visio avec la FENAMEF.

2/ Séances d'analyse de la pratique à raison de 4 jours par an en mutualisant la prestation avec « Familles & Médiations » en visio et en présentiel à Trets (21 mars, 19 mai, 18 septembre, 6 novembre et 15 décembre).

3/ Des modules de formation continue :

- 11 septembre : Webinaire « Tisser des liens père et enfants » (APMF)

3- Bilan des enquêtes satisfaction 2024

Résultats du dépouillement des 49 questionnaires d'évaluation récoltés : 3 en 2024.

Les médiatrices familiales ont réussi à mobiliser davantage les personnes à répondre à ce questionnaire. Les résultats restent très satisfaisants.

	Très Satisfaisant	Satisfaisant	Insatisfaisant	Très insatisfaisant	Sans opinion
Coordonnées faciles à se procurer	39	6	2	0	1
Service facilement joignable	34	13	2	0	1
Qualité de l'accueil téléphonique	38	8	1		0
Qualité des professionnels	31	10	3	0	1
Qualité de l'écoute	32	11	1	1	1
Efficacité de l'aide apportée (rétablissement dialogue, résolution de conflits etc)	23	20	4	1	1
Avons-nous répondu à vos attentes ?	23	18	2	1	3
	Très Satisfaisant	Satisfaisant	Insatisfaisant	Très insatisfaisant	Sans opinion
Coordonnées faciles à se procurer	80% (67% en 2024; 38% en 2023)	12% (33% en 2024 ; 41% en 2023)	4% (0% en 2024 ; 8% en 2023)	0% (0% en 2024 ; 0% en 2023)	2% (0% en 2024 ; 8% en 2023)
Service facilement joignable	69% (67% en 2024 ; 38% en 2023)	27% (33% en 2024 ; 38% en 2023)	4% (??% en 2024 ; 8% en 2023)	0% (0% en 2024 ; 0% en 2023)	2% (0% en 2024 ; 15% en 2023)

Qualité de l'accueil téléphonique	78% (67% en 2024 ; 38% en 2023)	16% (33% en 2024 ; 31% en 2023)	2% (0% en 2024 ; 0% en 2023)	0% (0% en 2024 ; 0% en 2023)	0% (0% en 2024 ; 23% en 2023)
Qualité des professionnels	63% (67% en 2024 ; 69% en 2023)	20% (0% en 2024 ; 41% en 2023)	6% (0% en 2024 ; 0% en 2023)	2% (0% en 2024 ; 0% en 2023)	2% (33% en 2024)
Qualité de l'écoute	65% (67% en 2024 ; 62% en 2023)	22% (0% en 2024 ; 38% en 2023)	2% (0% en 2024 ; 38% en 2023)	2% (0% en 2024 ; 0% en 2023)	2% (0% en 2024 ; 0% en 2023)
Efficacité de l'aide apportée (rétablissement dialogue, résolution de conflits etc)	47% (67% en 2024 ; 62% en 2023)	41% (33% en 2024 ; 38% en 2023)	8% (0% en 2024 ; 8,33% en 2023)	2% (0% en 2024 ; 0% en 2023)	2% (0% en 2024 ; 16,67% en 2023)
Avons-nous répondu à vos attentes ?	47% (67% en 2024 ; 69% en 2023)	33% (33% en 2024 ; 31% en 2023)	4% (0% en 2024 ; 0% en 2023)	2% (0% en 2024 ; 8,33% en 2023)	6% (33% en 2024 ; 16,67% en 2023)

Commentaires

"Ne pas laissez 2 personnes seules dans la pièce vous ne savez pas dans quel état l'un se trouve ni ce qu'il se dit. Merci"

Un chronomètre pour que le temps de paroles de chacun soit réparti et équitable

" au niveau de la signalisation pour y accéder pour la 1^{er} fois"

"aucun"

4- Promotion et partenariat de la médiation familiale

Informations collectives et partenariales :

- Participation au forum des services à Forcalquier ;
- Rencontre avec la directrice du CEF ;
- Quizz sur la MF lors de l'AG de l'association ;
- Réunion de proximité REAAP à la MSA ;
- Rencontre avec la CMJ d'Oraison ;
- Rencontre avec la psychologue des crèches de la Communauté de communes (nord du département) ;
- Rencontre au centre de l'enfance à Manosque ;
- Permanence dans 2 librairies de Manosque lors de la semaine de la Médiation Familiale.
- Rencontre avec l'ensemble des équipes de l'ADSEA ;
- Rencontre avec le service jeunesse Mairie Oraison ;
- Rencontre avec l'équipe du centre de santé de La Brillanne ;
- Rencontre avec un médecin généraliste de Manosque ;
- Rédaction d'un article pour la presse ;
- Réunion avec le Comité Technique MDA à Château-Arnoux ;
- Rencontre avec un JAF.

Participation au REAAP

Une médiatrice familiale est référente de proximité sur le secteur de Manosque pour le REAAP 04 : Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité.

Ce référent de proximité est un relais local du REAAP pour les parents et les structures qui ont des projets d'action à destination des parents ; il participe de droit au comité de pilotage où il représente les acteurs du terrain et informe des réalités locales (2 par an).

Il co-organise des réunions de groupe local pour présenter l'appel à projet du REAAP et préparer les actions communes. Il participe également au comité d'animation départemental (2 par an) ayant pour but de faire émerger des projets collectifs entre parents, structures et institutions.

Pour 2025, il a participé à :

- 1 réunion du secteur de Manosque le 26 juin ;
- 1 réunion le 23 septembre du comité d'animation départemental à Manosque ;
- Une soirée théâtrale le 8 octobre à Sainte-Tulle « Communication non-violente » ;
- 1 réunion le 18 novembre à Château-Arnoux pour le comité technique de la MDA.

5- Conclusion et commentaires

L'élément principal de cette année 2025 est l'augmentation considérable du nombre de médiation familiales. Nous associons ce changement à l'évolution de la pratique des médiatrices notamment une sollicitation plus insistante auprès des médiés pour qu'ils acceptent l'entretien d'information à la médiation familiale.

Mise en place à partir de septembre de l'obligation d'informer le magistrat du nom de la personne qui refuse la médiation familiale ; Changement important dans la pratique de la médiation familiale.

L'équipe a accueilli une stagiaire.

L'équipe continue son travail sur la promotion à la médiation familiale.

6- Projets pour 2026

- Poursuite de l'harmonisation des pratiques des deux médiatrices avec des réunions régulières ;
- Mise en place de permanences au tribunal pour répondre à la double convocation ;
- Accueil de stagiaires en médiation familiale ;
- Poursuite de la promotion à la médiation familiale dans l'ensemble du département ;
- Maintien du développement de la médiation familiale « internationale ou à distance » avec un équipement de visioconférence ;
- Rédaction du projet de service de Trait d'Union pour 2027.

L'équipe de Trait d'Union

La Maison d'Enfants à Caractère Social



AVANT-PROPOS

Introduction

La Maison d'enfants fait partie de l'association ADSEA 04 depuis le 13 avril 2023. Des changements s'opèrent au fil des jours pour essayer de stabiliser les équipes et travailler en lien avec le département des Alpes de Haute Provence afin d'accompagner au mieux les enfants accueillis.

La Maison d'enfants a pour mission d'accueillir, de protéger et d'accompagner des enfants et des adolescents en difficulté sociale, familiale ou éducative, en leur offrant un environnement sécurisé, éducatif et bienveillant. L'établissement œuvre au quotidien pour favoriser leur développement, leur épanouissement et leur réinsertion sociale.

Ce rapport d'activité présente les principales actions menées au cours de l'année 2025, les projets mis en place, ainsi que les résultats obtenus dans le cadre de notre mission. Il offre une vision globale des dispositifs de prise en charge et des résultats observés, tout en mettant en lumière les partenariats, les difficultés rencontrées et les perspectives d'amélioration pour l'année à venir.

Ainsi, à travers ce document, nous souhaitons rendre compte des efforts collectifs déployés pour répondre aux besoins des jeunes accueillis et de leurs familles, tout en assurant une gestion optimale des ressources et en veillant au respect des valeurs fondamentales de l'institution.

Caractéristiques de l'établissement

- But de l'établissement :

L'établissement fonctionne toute l'année pour répondre à toutes les demandes d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance : enfants en danger - en garde - en placement temporaire ou en rupture momentanée avec le milieu familial, scolaire, d'accueil.

- Objectif de la Maison d'enfants :

Une action éducative appropriée pour une réinsertion sociale, professionnelle et familiale progressive.

- Effectifs :

En 2025, la maison d'enfants a un agrément de 22 jeunes de 10 à 21 ans.

La moyenne d'accueil au cours de l'année a été de 15 enfants.

- Admissions :

Les admissions se font toute l'année, suivant les places disponibles.

- Orientations :

Les orientations se font au mieux de l'intérêt de l'enfant. Il n'y a pas de durée maximum ou minimum de placement. Les orientations se font avec le jeune, les services de contrôle et placeurs, la famille, dans le cadre d'une commission d'orientation.

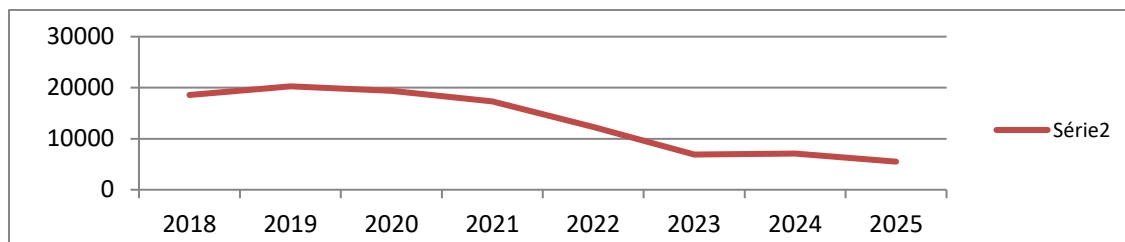
- Zone d'accueil :

Le département des Alpes de Haute Provence et les départements limitrophes.

1 - Activité de l'établissement

L'évolution de l'activité de l'établissement

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de journées réalisées	18564	20261	19380	17333	12309	6918	7083	5505



L'activité retenue au budget prévisionnel 2025 est de 7628 journées pour 22 enfants.

L'activité se répartit, au regard des années précédentes, de la façon suivante :

Année	Nombre de journées		% réalisé	Total théorique	% d'occupation
	Prévues	Réalisées			
2018	18976	18564	97,8	14600	127%
2019	19048	20261	108.25	19048	106%
2020	19048	19380	101,74%	19048	102%
2021	19048	17345	91,06%	19048	91%
2022	19256	12309	63,92%	19256	64%
2023	15656	6918	44,19%	15656	44%
2024	9470	7084	74.80%	9470	75%
2025	7628	5505	72.17%	5505	72%

		2025	TAUX OCCUPATION/MOIS
JANVIER	648	485	74.85%
FEVRIER	585	409	69.91%
MARS	648	487	73.42%
AVRIL	627	486	74.45%
MAI	648	440	73.11%
JUIN	627	405	71.72%
JUILLET	648	538	73.38%
AOUT	648	447	72.82%
SEPTEMBRE	627	416	72.11%
OCTOBRE	648	465	72.07%
NOVEMBRE	627	450	72.05%
DECEMBRE	648	476	72.17%
TOTAL	7628	5505	72.17%

Admissions des jeunes en 2025

Nombre de jeunes accueillis (admis) en 2025 : 15

Origine des admissions

AHP	Bouches du Rhône	Hautes Alpes	Vaucluse
11	0	4	0

Age des jeunes admis

10 – 12 ans	12 – 14 ans	14 – 16 ans	16 - 17 ans	Après 17 ans
1	2	9	3	

Nombre de jeunes sortis en 2025 : 15 avec une moyenne de la prise en charge : 1 an et 2 mois

Mouvements des effectifs en 2025

	2024	2025
Jeunes pris en charge le 1er janvier 2025	24	17
Jeunes confiés ou admis dans l'année	15	15
Jeunes sortis dans l'année	22	16
Jeunes pris en charge au 31 décembre 2025	17	16
Total de jeunes suivis dans l'année	39	32

Analyse de l'activité

Le nombre de jeunes pris en charge en l'année 2025 est de 22 jeunes, en accord avec le Conseil Départemental, faisant suite à un travail de proximité en lien avec la difficulté rencontrée pour recruter du personnel éducatif.

L'équipe pluriprofessionnelle, notamment l'équipe éducative, s'est stabilisée depuis le mois de septembre, ce qui a permis d'accueillir les jeunes dans de meilleures conditions.

Prix de journée 2025

Du 01/01/2025 au 31/10/2025 :

– **22 places MECS** Prix de journée de284.23 €

Du 01/10/2025 au 31/12/2025 :

– **22 places MECS** Prix de journée de379.73 €

PRIX DE JOURNEE 2024

Du 01/01/2024 au 31/03/2024 :

– **22 places MECS** Prix de journée de193,18 €

Du 01/04/2024 au 30/04/2024 :

– **22 places MECS** Prix de journée de289.68 €

Depuis le 01/05/2024 :

– **22 places MECS** Prix de journée de317.38 €

2- Gestion des ressources humaines

Composition du personnel au 31/12/2025

23 ETP dont :
1 Directrice
2 Cheffes de Service
1 Administratif
8 Educatifs
8 Educatifs
1 Apprentie Educative
1 Paramédical

Composition du personnel hors budget établissement

1 instituteur (EN)

Contrats à durée indéterminée (CDI)

9 entrées dont :
3 Service Educatif
1 Service Paramédical
5 services généraux

15 sorties dont : 5 Service Educatif (1 départ à la retraite, 2 inaptitudes, 1 fin de période d'essai et 1 démission).

1 Service Paramédical (démission)

9 Service Généraux (dont 2 départs à la retraite, 1 inaptitude, 4 fins de période d'essai et 2 démissions)

Contrats à durée déterminée (CDD)

58 CDD dont 1 contrat d'apprentissage, répartis de la manière suivante :

- 41 CDD pour le service éducatif (dont 1 Apprentie, 33 CDD pour une même personne travaillant déjà à temps partiel pour pallier le manque de personnel les week-ends)
- 17 CDD pour les services généraux (dont 5 veilleurs, 6 cuisiniers, 2 agents d'entretien et 4 maîtresses de maison).

Contrats Intérim

34 Contrats d'Intérim dont 30 pour le service éducatif et 4 pour les services généraux.

Formation Professionnelle à la demande de l'employeur

Analyse des pratiques professionnelles	Tous les salariés	76 heures
Connaître et prévenir le risque routier	6 salariés	42 heures
« Gestes et postures de manutention »	14 salariés	49 heures
Les écrits professionnels	6 salariés	126 heures
	TOTAL	293 heures

Formation Professionnelle à la demande des salariés

DEAES	1 salarié	462 heures
CAFERUIS	2 salariés	560 heures
	TOTAL	1022 heures

TOTAL des heures de formation effectuées en 2025 : 1 315 heures

3- Travaux et investissement

Les travaux et aménagement réalisés en 2025 :

- Réfection régulière des peintures du groupe Edelweiss,
- Elagage des arbres dans la propriété
- Réparation de fuite dans le bâtiment Edelweiss
- Réparation du portail

Les opérations d'investissement réalisées en 2025 :

Matériel éducatif	
1 Table de ping- Pong extérieure	2 672.17 euros
2 Téléviseurs	1 374.80 euros
6 VTT	1 584.94 euros
1 Meuble télé incassable	1 832.40 euros
2 Imprimantes	398.00 euros
Total	7 862.31 euros
Mobilier de bureau : 1 bureau + chaise	1 212.70 euros
Total	1 212.70 euros
TOTAL INVESTISSEMENT	9 075.01 euros

L'infirmière de la Maison d'enfants, arrêtée sur la période estivale, a quitté ses fonctions en septembre 2025. Une collaboration avec les infirmières libérales de la Vallée a dû se mettre en place pour la confection des piluliers et la poursuite des traitements administrés. Depuis ce départ, le poste est vacant.

4 - La santé des jeunes en 2025

Sur le premier semestre, l'infirmière a travaillé du lundi au vendredi à temps partiel (80%), avec pour missions principales :

- Le suivi médical et l'accompagnement aux différents rendez-vous,
- La gestion des dossiers des jeunes accueillis (attestation sécurité sociale, récupération des documents médicaux.),
- La mise en place du suivi des traitements,
- Le maintien et la création de partenariat avec le secteur médical et paramédical

Suivis individuels

Le suivi de chaque adolescent est réalisé de manière individuelle dans le respect de la déontologie et de l'éthique.

Les nouveaux jeunes arrivants sont reçus :

Dans un premier temps, lors d'un entretien individuel infirmier.

Une fiche d'identification est remplie afin de créer un dossier.

C'est une première prise de contact où nous évoquons leur parcours de santé, leurs antécédents médicaux, les problèmes de santé, les éventuels traitements en cours mais aussi leur histoire et leur état d'âme.

Durant cette visite une prise des constantes est effectuée.

Dans un second temps, lors d'une consultation médicale.

Concernant l'explication des soins, les jeunes sont difficilement impliqués. Les rendez-vous médicaux sont toujours sur une base de négociation et pas sur une réflexion personnelle et volontaire.

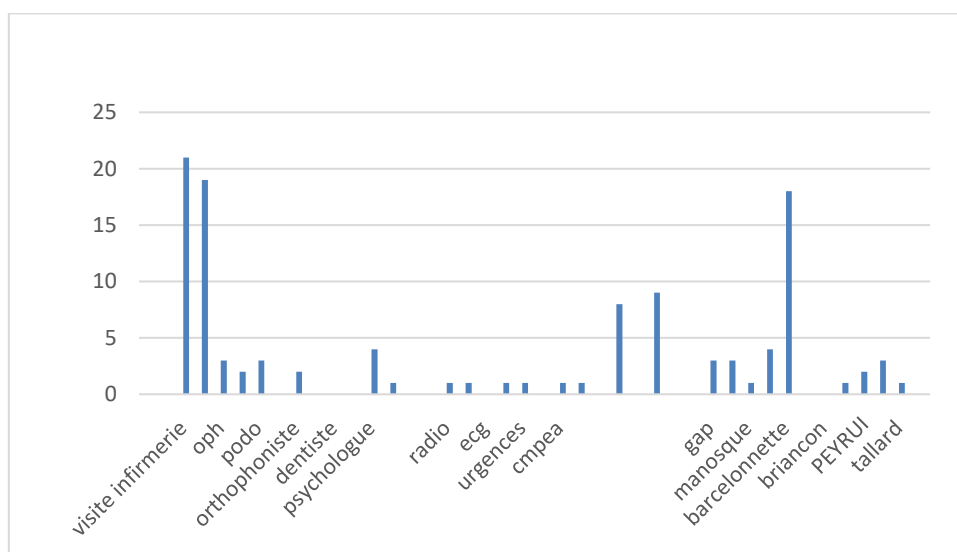
Le temps des consultations est allongé du fait de plusieurs facteurs : négociation, barrière de la langue et de la non-compréhension de leur santé malgré un travail en amont.

La maison de santé nous offre un partenariat pour suivre les enfants, mais aussi dans l'élaboration des protocoles de première nécessité.

Le cabinet médical du Sauze assure aussi un suivi des jeunes, pour tout ce qui est traumatologique.

Statistiques

Les statistiques ci-dessous correspondent au premier trimestre 2025 :



Durant cette période les examens et accompagnements ci-dessous ont été effectués par l'infirmière :

- Visite accueil d'infirmière : 21
- Consultation médecin généraliste : 19
- Consultation chez ophtalmologue : 3
- Consultation orthophoniste : 2

- Consultation podologue : 3
- Opticien : 2
- Psychologue : 4
- ORL : 1

1 enfant a passé des radiographies à Gap ou à Barcelonnette.

1 jeune a passé une échographie.

1 jeune a passé une IRM.

1 jeune a été admis aux urgences

Vaccinations

Au cours du premier trimestre, 8 vaccinations ont été faites.

Bilan sanguin

Suite à des prescriptions, 9 prises de sang ont été réalisées au laboratoire de Barcelonnette.

Intervention chirurgicale

Une intervention a été programmée puis annulée suite à la réorientation de la jeune fille dans un autre département.

Déplacements pour accompagnement

	1 ^{er} trimestre
Gap	3
Digne	3
Manosque	1
Sauze	4
Barcelonnette	18
Marseille	
Briançon	
Aix	1
Peyruis	2
Seyne	3
Tallard	1

5- Perspectives du service

Des actions de prévention tant au niveau individuel que collectif ont été menées en fonction des besoins des jeunes, notamment avec l'intervention d'ARPEJ auprès des professionnels et des jeunes sur les addictions.

La Maison d'enfants est en lien avec le CMS de Barcelonnette et ISATIS sur la prévention de la prostitution.

La santé psychique

Les activités dans le cadre de la santé mentale ont existé soit afin d'apporter une aide ponctuelle dans un but de prévention en santé mentale, soit dans le cadre de séances régulières autorisées par l'autorité parentale, soit inscrites dans un suivi au long cours prescrit par un pédopsychiatre ou un psychiatre, ou dans un accompagnement à une situation de handicap. Même s'il est important d'identifier ces pratiques spécifiques, il est tout aussi important de souligner que ces démarches se sont articulées au sein d'un ensemble plus large qu'est le suivi santé des jeunes.

La présence de personnels de santé psychique au sein de l'établissement a été inégale sur l'ensemble de la période. Deux psychologues ont été présents en interne, durant l'année 2025. Cela n'a couvert globalement qu'un trimestre de l'année. Le second professionnel est arrivé le 3 novembre dans le cadre d'un CDI à 80% d'un temps plein.

Cet état de fait a nécessité le déploiement de partenariats sur le territoire. Les suivis psychologiques ont été organisés, selon la période, avec des partenaires extérieurs en renfort aux personnels internes.

Selon les besoins, les partenaires sollicités ont été :

Le CMPEA de Digne-les-Bains, le CMPEA de Seyne-les-Alpes, le CMP de Barcelonnette pour les jeunes adultes, le centre hospitalier de Digne-les-Bains, des professionnels en libéral, les CASA de Digne-les-Bains et de Manosque, les équipes mobiles contre l'addiction et Elans04 de l'association ISATIS dans l'étude d'un projet sur la prévention de l'exploitation sexuelle des mineurs.

Les partenariats ont permis les suivis pédopsychiatriques, la lutte contre les addictions, le maintien en scolarité classique ou/et de mettre en place les ajustements nécessaires aux jeunes.

Le comptage des rendez-vous a permis d'identifier plus de 210 rendez-vous sur l'ensemble de l'année. Ceci correspond à une fréquence hebdomadaire moyenne supérieure à 4 rendez-vous.

L'arrivée d'un professionnel sur les dernières semaines de l'année 2025 a été saisie par les jeunes. La moitié des jeunes présents sur les mois de novembre et décembre 2025 a sollicité des rendez-vous avec le psychologue. Sur la période, 10 rendez-vous ont été pris au sein de la MECS, sans réduire le nombre de rendez-vous pris en extérieur. Certains jeunes, soit environ 20 % de l'effectif, ont mis en place des rencontres régulières.

6 - Bilan d'activité édelweiss 2025

Le bilan d'activité des unités de vie éducative met en lumière un accompagnement structuré et diversifié, fondé sur la répartition des jeunes par âge et par niveau d'autonomie au sein de la Maison d'Enfants. Chaque unité assure un environnement adapté aux besoins spécifiques des adolescents et jeunes majeurs accueillis, en tenant compte de leur développement, de leur vulnérabilité et de leurs projets de vie.

1-Unité Edelweiss

Accueil des 10–15 ans

L'accueil des jeunes de 10 à 15 ans nécessite la mise en place d'un cadre sécurisant, appuyé par des règles de vie claires répondant à leurs besoins fondamentaux. La préadolescence et l'adolescence sont des périodes marquées par de profondes transformations physiques et psychiques pouvant générer des fragilités supplémentaires, auxquelles s'ajoutent les vulnérabilités à l'origine de leur placement.

L'équipe pluriprofessionnelle joue un rôle central dans ce processus. Grâce aux procédures d'accompagnement et aux outils issus de la loi 2002-2, elle assure à la fois la continuité éducative, la sécurité affective et la cohérence du cadre posé. Le vivre-ensemble représente un défi majeur, d'autant plus que ces jeunes nécessitent un adulte de proximité capable de soutenir et d'étayer l'acte éducatif au quotidien.

Accueil des 16–18 ans

L'accueil des 16 à 18 ans implique un accompagnement plus individualisé, notamment autour de l'élaboration et de la mise en œuvre de leur projet de vie : scolarité, formation, orientation, insertion.

Avant tout, il s'agit de travailler avec l'adolescent sur :

- la gestion des émotions,
- la confiance en soi,
- l'adhésion aux règles de vie, souvent difficiles pour eux de par leur histoire familiale et éducative,
- la capacité à évoluer dans un environnement collectif tout en développant leur autonomie.

2-Unités Aster / Sill'Age

Accueil des 17 à 21 ans

Pour les jeunes majeurs, l'objectif prioritaire est l'accès progressif à la semi-autonomie puis à l'autonomie. L'unité de vie Edelweiss reste toutefois exigeante et la gestion du groupe peut parfois limiter l'accès à l'adulte pour un accompagnement individualisé. Les jeunes de ces

deux unités de vie sont souvent moins sollicités par les référents éducatifs. Ils interpellent alors la cheffe de service éducatif.

Les priorités éducatives pour ce public sont :

- l'accès au droit commun,
- la professionnalisation,
- la préparation à la sortie du dispositif,
- la recherche d'un hébergement adapté,
- la gestion du budget afin de sécuriser la prise d'autonomie.

Missions et objectifs de l'accompagnement éducatif

La Maison d'Enfants a accueilli moins de Mineurs Non Accompagnés (MNA) en 2025 et recentre son projet autour des jeunes du dispositif de droit commun.

Ces jeunes présentent souvent :

- des carences affectives et éducatives,
- un décrochage ou une rupture scolaire,
- des souffrances psychiques,
- parfois des actes déviants
- peuvent avoir un suivi PJJ.

Le travail éducatif et pluriprofessionnel vise à leur permettre de construire un avenir plus stable en travaillant sur :

- l'inclusion,
- l'adaptation du comportement,
- le respect des règles et des personnes,
- l'estime de soi,
- les troubles psychiques ou du comportement.

Le PPE (Projet Personnalisé de l'Enfant) constitue le support central de ce travail éducatif mis en œuvre par le référent éducatif ASE. Il est construit en collaboration étroite avec les référents ASE et les différents partenaires qui accompagnent l'enfant : scolarité, professionnel, santé, famille. L'action socio-éducative menée par l'équipe vise à garantir une prise en charge cohérente et personnalisée.

Les partenaires avec qui nous collaborons pour la prise en charge global de l'enfant sont : CASA, CMPEA, Corto Maltèse, CSAPA, Mission Locale, Maison de la Santé, Cité Scolaire Honnorat, CFA Digne-Les-Bains, employeurs, etc....

Vie quotidienne

La vie quotidienne au sein des unités de vie s'organise en articulation avec les temps scolaires ou les projets professionnels de chaque jeune, afin d'instaurer un rythme structurant et de favoriser la construction de leur parcours individuel. La vie collective s'appuie sur un cadre clair, composé de règles de vie adaptées aux besoins des jeunes et couvrant l'ensemble des temps du lever au coucher : prises de repas, entretien des chambres, participation au maintien des espaces communs. Ces activités sont réalisées par les enfants et adolescents, accompagnés et soutenus par l'équipe pluridisciplinaire.

Les travailleurs sociaux, les maîtresses de maison et les veilleurs de nuit assurent une présence continue, garantissant la sécurité des jeunes et une prise en charge éducative bienveillante. Leur proximité quotidienne permet d'accompagner les adolescents dans leurs souffrances



psychiques, de gérer les moments de tension et d'apporter des réponses adaptées aux comportements déviants ou inappropriés.

Cette continuité professionnelle contribue à une cohérence éducative centrée sur les besoins fondamentaux des jeunes. Elle permet également de proposer des actions préventives pour éviter ou neutraliser les situations potentiellement maltraitantes. L'ensemble de ce travail vise à renforcer la stabilité, l'autonomie et les compétences sociales des jeunes, afin de les préparer progressivement à un avenir plus serein et autonome.

Les activités

L'équipe éducative organise tout au long de l'année des activités variées, ainsi que le dispositif « École Ouverte ». L'activité emblématique demeure la pratique du ski, rendue possible par l'environnement privilégié de la Maison d'Enfants.

Chaque jeune doit pouvoir bénéficier d'une activité extérieure à l'établissement, afin de développer ses compétences de socialisation et de s'extraire ponctuellement de la dynamique collective du groupe de vie. Les référents éducatifs veillent également à proposer des séjours de vacances en cohérence avec les souhaits des jeunes.

Au cours de l'année, deux camps ont été organisés par les éducateurs :

- **En février à Bauduen**, comprenant randonnée pédestre, randonnée à cheval et location d'une maison dédiée au séjour.
- **En décembre**, un camp au **Futuroscope** complété par une sortie à l'espace **Aqualudique de Poitiers**.

Par ailleurs, dans le cadre de l'École Ouverte, un **camp équestre dans le Queyras** a été proposé, en lien avec l'activité cheval menée durant le temps scolaire.

Ces séjours constituent des temps forts dans l'accompagnement éducatif. Ils permettent de renforcer la cohésion du groupe, de vivre ensemble hors du cadre habituel et de dépasser les stéréotypes souvent associés aux enfants confiés. Ils sont valorisants pour les jeunes, qui y trouvent des espaces d'expression et de réussite, mais également pour les éducateurs qui s'investissent dans ces expériences uniques. Ces moments partagés offrent un regard renouvelé sur les jeunes et constituent de nouveaux leviers dans la mise en œuvre des stratégies éducatives individuelles et collectives.

Vie scolaire ou professionnelle

Les jeunes accueillis à la Maison d'Enfants présentent, pour la plupart, des parcours scolaires marqués par des ruptures, des difficultés importantes ou des exclusions, ne permettant pas une intégration immédiate dans le milieu scolaire ordinaire. Ils sont alors accompagnés par l'École Ouverte, qui réalise une évaluation de leurs compétences et de leurs besoins afin de proposer un parcours adapté.

Chaque jeune bénéficie ainsi d'un parcours personnalisé en matière de scolarité, de formation ou d'insertion professionnelle. Les éducateurs référents sont garants de la mise en œuvre du projet individuel, en lien étroit avec l'École Ouverte, les établissements scolaires partenaires ou les organismes de formation. Leur rôle consiste à veiller à la cohérence du projet, à assurer son sens pour le jeune, et à l'accompagner dans la lutte contre le décrochage scolaire ou le sentiment d'échec.

Les partenariats développés avec les établissements scolaires, les centres de formation, les structures d'insertion et les employeurs constituent un levier essentiel. Ils permettent d'offrir aux jeunes une diversité de propositions : retour progressif en scolarité, intégration en formation, entrée en apprentissage ou réalisation de stages. Ces expériences favorisent l'identification de leurs appétences, l'évaluation de leurs compétences et la construction progressive de leur projet d'avenir.

Santé des jeunes

L'absence de l'infirmière depuis le mois de juin a conduit l'équipe éducative, soutenue par la cheffe de service éducative, à reprendre l'ensemble du suivi lié à la santé et aux soins des jeunes. Cet aspect, pourtant essentiel à la prise en compte globale des besoins de chaque enfant, a représenté une charge de travail supplémentaire importante pour les professionnels. Des difficultés ont parfois émergé, notamment concernant la prise de rendez-vous médicaux et leur maintien dans des emplois du temps déjà très chargés.

Une coordination étroite avec la direction a été nécessaire pour préserver les collaborations établies avec les professionnels de santé et éviter toute rupture dans les parcours de soin des jeunes. Les constats réalisés confirment que les enfants accueillis peuvent présenter des somatisations, ainsi que des suivis médicaux inexistantes ou interrompus antérieurement à leur admission.

L'arrivée du psychologue en novembre constitue un soutien précieux tant pour les jeunes que pour les équipes. Sa présence offre un espace d'expression permettant aux enfants de mettre

des mots sur leurs maux, notamment à travers différentes médiations. Il contribue également à un travail clinique structuré lors des réunions éducatives et apporte un éclairage essentiel sur les troubles psychiques et leurs contextes, renforçant ainsi la qualité de l'accompagnement proposé.

Équipe pluridisciplinaire

Des temps de réunion éducative sont organisés tous les mardis après-midi, les mardis matin sont consacrés à l'organisation des accompagnements des jeunes, à l'harmonisation du travail et aux temps nécessaires pour construire le parcours du jeune : synthèse, PPI, point avec les référents éducatifs.

Une APP a lieu toutes les 6 semaines.

Soutien des équipes et partenariats

Au cours de l'été, l'équipe pluridisciplinaire a été fortement sollicitée face à une recrudescence d'actes d'automutilation chez plusieurs jeunes, en lien avec leurs souffrances psychiques et les traumatismes issus de leurs histoires de vie. Ces mises en danger et conduites à risque peuvent constituer des épiphénomènes associés aux difficultés de grandir, particulièrement dans les bouleversements propres à l'adolescence.

Consciente de ces enjeux, l'équipe de direction a renforcé ses actions de soutien et d'outillage des professionnels afin de garantir un accompagnement bientraitant et adapté aux problématiques de santé mentale, notamment autour des questions d'addictions, d'automutilation et de mal-être adolescent.

Pour cela, plusieurs partenariats et ateliers ont été développés avec :

- ARPEJ,
- CODES,
- ELANS,

dans l'objectif d'améliorer la prévention, le repérage précoce et l'accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité psychique. Ces collaborations constituent un appui essentiel pour soutenir les équipes dans des situations complexes et renforcer la qualité de la prise en charge.

Conclusion

L'année écoulée témoigne de l'investissement constant des professionnels auprès des jeunes accueillis. Par leur présence quotidienne, leur accompagnement éducatif, leurs actions pédagogiques et les projets menés, ils offrent un cadre sécurisant, structurant et bienveillant. Leur engagement collectif permet à chaque jeune de trouver sa place, de développer ses compétences et de construire progressivement un parcours porteur de sens. Cette mobilisation pluridisciplinaire demeure un pilier essentiel de la mission de protection de l'enfance et de l'accompagnement vers l'autonomie.

7- L'école ouverte

L'école ouverte est une passerelle entre une situation de décrochage scolaire et une reprise de projet. Dans ce sens, elle a pour ambition de redonner du sens aux apprentissages, de restaurer la confiance en soi, et de construire un projet d'avenir réaliste et motivant pour chaque jeune.

Présentation de l'école

L'école ouverte accueille les jeunes de la MECS qui ont plus de 11 ans et qui ne sont pas inscrits à temps complet auprès d'un établissement scolaire.

Chaque jeune de la MECS, conformément à la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, bénéficie d'un Projet Personnalisé (PPE). L'école a pour rôle de décliner le volet pédagogique du projet de chaque jeune sous la forme d'un parcours scolaire ou professionnel sur mesure.

Depuis le mois de septembre 2025, 9 élèves ont été accueillis. Tous étaient en situation de décrochage scolaire.

Pour accompagner ces jeunes, l'école est dotée de trois ETP : deux éducateurs spécialisés (l'un technique et l'autre sportif) et une enseignante contractuelle détachée de l'éducation nationale. En raison de difficultés à recruter un éducateur technique, l'école fonctionne avec deux ETP depuis le mois d'octobre 2025. Une fois par semaine, le psychologue de la MECS, intervient en classe pour parler d'un sujet qui s'inscrit dans le programme d'Éducation Morale et Civique (EMC) du cycle 4 (5ème, 4ème, 3ème) mais aussi pour préparer les jeunes à leur future insertion professionnelle.

Chaque jeune accueilli à l'école fait l'objet d'une évaluation en français et en mathématiques. Cette évaluation permet d'identifier un niveau et d'éventuelles difficultés qui n'auraient pas été constatées par le passé. A l'issue de cette première évaluation et en lien avec le PPE du jeune, deux types de parcours peuvent être envisagés.

Les différents parcours possibles

A) Parcours ayant pour finalité une reprise de scolarité

Des élèves de la classe ouverte peuvent avoir comme projet une reprise de scolarité, qu'elle soit générale, professionnelle, technique ou spécialisée. L'école a pour mission d'accompagner au mieux le jeune dans la réalisation de son projet.

Élèves concernés

Il s'agit, la plupart du temps, de jeunes âgés de moins de 17 ans. La majorité d'entre eux a connu des périodes plus ou moins longues de décrochage scolaire, caractérisées par un absentéisme important.

Avant de rejoindre la classe ouverte, certains élèves suivaient une scolarité en enseignement général, d'autres en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et d'autres encore peuvent avoir interrompu une formation de type CAP initiée en début d'année.

Pratiques

Les enseignements dispensés ont pour but de permettre à l'élève une poursuite de scolarité, la plupart du temps en CAP. L'obtention du Certificat de Formation Générale (CFG) est un objectif pour certains d'entre eux (pour ceux notamment qui n'auraient pas obtenu le brevet des collèges).

Les matières enseignées

Le choix des matières repose sur trois objectifs. Remettre à niveau les élèves en français et en mathématiques, transmettre des savoirs en lien avec le tronc commun de connaissances, de compétences et de culture des cycles 3 et 4, et accompagner le jeune dans le choix de son projet professionnel.

A partir de la moitié du deuxième trimestre, les élèves commencent à faire des stages de découvertes de métiers ou d'activités professionnelles, l'école ayant la possibilité d'établir des conventions de stages. Ceci est surtout vrai pour les jeunes dont le projet est de passer le CFG, puis d'intégrer une filière professionnelle.

Les approches utilisées

Il n'existe pas d'emploi du temps fixe. Tous les élèves présents sont encadrés par les deux accompagnants, l'éducateur sportif et l'enseignante détachée de l'éducation nationale. La plupart du temps les élèves sont donc en classe entière, c'est notamment le cas lorsque l'activité concerne tous les élèves (sorties sportives, culturelles, périscolaires) mais aussi lors de cours où la dynamique de groupe est privilégiée (remise à niveau en français et en mathématiques, histoire, éducation aux médias, actualité).

En fonction du projet ou d'un besoin particulier, le groupe est scindé et fait l'objet d'un accompagnement spécifique (au sein de la classe ou à l'extérieur).

Le fait que l'effectif de la classe soit restreint et modifiable en fonction des besoins permet à chaque élève de valider les compétences travaillées sur plusieurs séances. Les apprentissages sont moins variés qu'au collège, mais les fondamentaux sont travaillés en profondeur. Le but ici est d'éviter tout nouveau décrochage scolaire.

Les pédagogies retenues alternent entre la méthode magistrale (la moins utilisée dans cette école), la méthode active, la méthode interrogative et la méthode collaborative. Les deux dernières méthodes sont privilégiées car elles permettent de redonner de la confiance à l'élève qui devient acteur de ses apprentissages.

Évaluation des acquis

Les élèves font l'objet d'une évaluation permanente. A l'issue d'une séance, quelle qu'elle soit, les accompagnants connaissent le niveau d'acquisition d'un savoir pour chacun d'entre eux.

A la veille de toutes les vacances, l'école propose aux jeunes un bilan intermédiaire qui évalue essentiellement les savoir-être de l'élève (assiduité, engagement, etc.). L'auto-évaluation est ici de mise.

A la fin de chaque trimestre, la classe ouverte organise un conseil de classe auquel sont présents des membres de l'équipe éducative, ainsi que des membres de l'équipe de direction. Des bulletins sont élaborés à cette occasion.

Personnes ressources ou partenaires institutionnels

Les élèves concernés par ce parcours bénéficient d'une collaboration efficace entre l'école et la Cité scolaire André Honnorat de Barcelonnette. Un rendez-vous mensuel entre une Cheffe de service, l'enseignante et le proviseur adjoint permet de suivre au plus près la scolarité des élèves dont les deux structures partagent la scolarité.

La médiathèque de Barcelonnette joue également un rôle dans ce parcours. Une fois par mois, la classe se rend à la médiathèque (emprunt et rendu de livre, visites d'expositions).

Les élèves ont également accès aux services proposés par l'éducation nationale (inscription aux examens du CFG et de l'ASSR, aide à l'orientation avec le CIO).

Pour les élèves âgés de plus de 16 ans, la mission locale peut également être sollicitée en fonction du projet.

B) Parcours ayant pour finalité une insertion professionnelle

Des élèves de la classe ouverte peuvent avoir comme projet de rentrer dans la vie active. L'école les accompagne vers la réalisation de cet objectif.

Élèves concernés

La plupart du temps, il s'agit de jeunes arrivés au centre à l'âge de 17 ans et plus et pour lesquels un projet visant l'autonomie est privilégié. On ne parle plus ici de reprise de scolarité mais bien d'insertion professionnelle.

Pratiques

Le stage est l'outil principal utilisé dans ce parcours à la fois pour valider un projet, mais aussi pour faire le point, au travers d'un bilan, sur les éventuels axes de progrès à travailler avec le jeune. Ces axes de progrès concernent essentiellement des savoir-être.

À l'issue de chaque stage, deux bilans sont réalisés : un par le jeune lui-même et un autre par la personne qui l'aura encadré durant son stage. Cette pratique nous permet de voir quelles

sont les écarts de perception des jeunes à faire évoluer quant aux attendus en entreprise. En plus du travail mené en classe par l'enseignante et l'éducateur sportif, le psychologue de la structure intervient en classe mais aussi en dehors des temps scolaires sur ce point.

Personnes ressources ou partenaires institutionnels

La MECS est implantée depuis longtemps sur la commune de Barcelonnette. De cette réalité découle une très bonne connaissance du tissu économique et social local de la part des salariés de la structure. Les jeunes bénéficient largement de ces réseaux dans leurs recherches de stages.

Par ailleurs, chaque jeune positionné sur ce parcours est inscrit à la mission locale et des échanges réguliers avec la conseillère du secteur auquel est rattachée la ville de Barcelonnette permettent un accompagnement efficace.

Les résultats obtenus

Voici quelques témoignages d'élèves qui, rencontrant des difficultés d'apprentissage, ne voyaient plus d'intérêt à poursuivre leurs scolarités ou leurs formations.

« À l'école, on arrive à apprendre plus vite car on peut approfondir les explications » M.

« Grâce au temps donné à la parole, je me sens bien dans cette école » A.

« Avec l'école ouverte, on a plus de temps pour comprendre » E.

« J'ai enfin compris et aimé les mathématiques » S.

Ces résultats sont en grande partie obtenus grâce à un effectif restreint qui permet de s'assurer que chaque élève comprend les notions abordées à chaque instant. Cet effectif restreint permet également de multiplier les temps de paroles, indissociables de la mise en place de relations de confiance. Ici, les élèves s'expriment, dans le respect du règlement intérieur. Ils peuvent valoriser leurs savoirs, faire part de leurs difficultés, de leurs doutes.

8- Perspectives et conclusion de la Directrice

L'année 2025 a été marquée par des évolutions importantes au sein de la Maison d'Enfants, tant dans l'organisation interne que dans les modalités d'accompagnement des jeunes. Malgré les difficultés structurelles — notamment le manque de personnel, les mouvements réguliers d'effectifs et l'absence prolongée de l'infirmière — les équipes ont su faire preuve de résilience, de créativité et d'une implication constante pour garantir la continuité de l'accueil et la qualité des accompagnements.

La stabilisation progressive de l'équipe éducative dès septembre a permis de renforcer le cadre sécurisant offert aux jeunes, tandis que l'arrivée d'un psychologue à l'automne 2025 a constitué un appui précieux pour répondre aux enjeux de santé psychique particulièrement présents cette année. Les équipes ont également fait preuve d'une forte capacité d'adaptation

pour maintenir les partenariats, assurer le suivi médical et proposer des activités structurantes malgré un contexte parfois fragile.

Les projets menés, qu'ils soient éducatifs, scolaires, sportifs ou culturels, ont contribué à soutenir les jeunes dans leurs parcours individuels, à valoriser leurs réussites et à offrir une diversité d'expériences essentielles à leur développement. L'école ouverte, en particulier, a confirmé son rôle central en permettant à chaque jeune de renouer avec les apprentissages, de retrouver confiance et de définir un projet d'avenir réaliste.

L'ensemble de ces actions traduit un engagement collectif solide, reposant sur des professionnels investis, convaincus du sens de leur mission et attachés à la bientraitance des jeunes accueillis. Cette mobilisation constitue le socle indispensable pour aborder avec confiance les perspectives de l'année à venir.

2026 s'annonce comme une année de stabilisation et de consolidation. Forte des enseignements tirés de 2025, la Maison d'Enfants poursuivra sa mission avec la même exigence d'accompagnement bienveillant, sécurisant et structurant pour chaque jeune. Les efforts conjoints des équipes, de la direction et des partenaires permettront de poursuivre une dynamique positive et de renforcer encore la qualité de la prise en charge.

L'objectif reste inchangé : offrir à chaque enfant et adolescent un environnement protecteur, porteur de sens et propice à la construction d'un avenir plus serein et plus autonome.

En cohérence avec les besoins exprimés par le Conseil Départemental, l'année 2026 verra l'étude et la mise en œuvre progressive d'un projet visant à ouvrir la Maison d'Enfants à l'accueil des enfants de 6 à 10 ans, ainsi qu'à faciliter l'accueil conjoint des fratries.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la dynamique de transformation engagée par la Maison d'Enfants, et ouvre la voie à un élargissement de l'offre d'accueil, tout en renforçant la continuité relationnelle et affective entre les frères et sœurs. Il représentera l'un des axes structurants de l'année 2026 et constituera une véritable opportunité d'améliorer la prise en charge, en s'adaptant davantage aux besoins du territoire et des enfants confiés

Marina Martineau
Directrice de la MECS

Le Centre Educatif Fermé



Introduction

Le Centre Éducatif Fermé des Alpes de Haute-Provence a ouvert ses portes à l'automne 2025. Cette ouverture est l'aboutissement d'une année de construction, de quatre années de conception architecturale et de sept années de réflexion autour du projet éducatif, depuis la réponse à l'appel à projets du Ministère de la Justice à l'automne 2018.

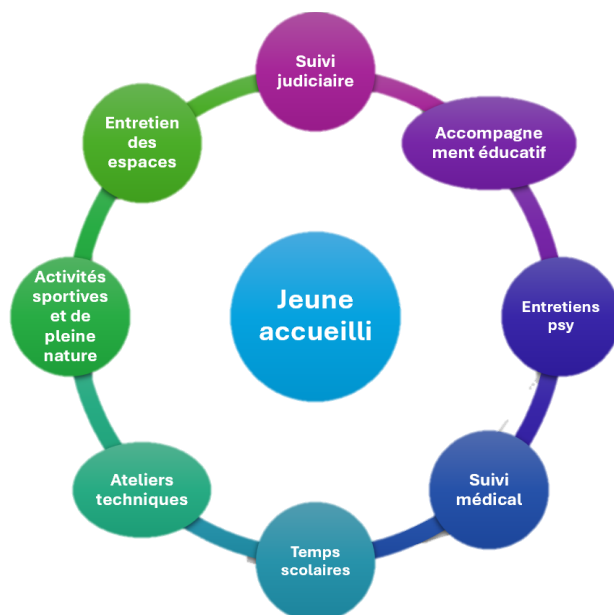
1- Présentation du Centre Educatif Fermé

1.1 Missions de l'établissement

Le Centre Educatif Fermé est un établissement habilité par la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Il dispose de 12 places d'accueil en hébergement collectif, destinées à des jeunes de 15 à 18 ans ayant commis des actes de délinquance réitérés ou d'une particulière gravité. Ces jeunes sont placés pour une durée moyenne de 6 mois.

Le CEF des Alpes de Haute-Provence est une structure d'hébergement contraint, mais à visée éducative. Il constitue une alternative à l'incarcération, permettant un encadrement renforcé et une prise en charge intensive dans un cadre sécurisé. Le jeune bénéficie d'un accompagnement pluridisciplinaire, individualisé et continu.

L'équipe du CEF a pour mission de rechercher l'adhésion des mineurs placés et de favoriser la désistance, en offrant aux jeunes les conditions nécessaires à une conscientisation des actes posés et à l'intégration de la Loi et des règles du vivre-ensemble. Pour cela, le CEF propose une prise en charge globale qui s'articule autour des dimensions éducative, thérapeutique, scolaire et sociale dans une logique de (re)valorisation de soi, de (re)mobilisation, de (ré)intégration des règles de socialisation et d'acquisition de compétences, en lien avec les familles des jeunes accueillis et les services de milieu ouvert de la PJJ qui l'accompagnent.

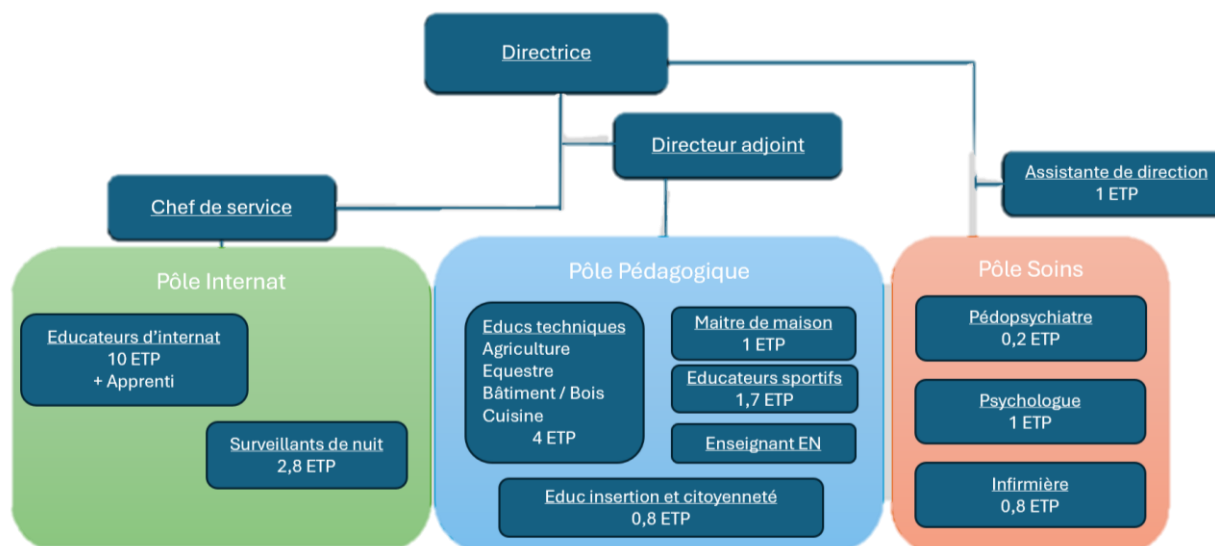


Le CEF a également pour mission de garantir la sécurité des jeunes, en assurant une présence constante des adultes et un contrôle des allées et venues. Il vise à contenir les passages à l'acte, à prévenir les risques de récidive, à maintenir une distance avec un éventuel environnement « toxique » du jeune et à poser un cadre structurant.

L'identité du CEF s'articule autour de trois axes fondamentaux qui structurent le quotidien des jeunes accueillis et donnent du sens à leur parcours au sein de l'établissement : les activités de plein air, la médiation animale et l'utilité sociale. Ces trois axes, complémentaires et cohérents, forment le socle d'un accompagnement éducatif global, ancré dans le réel et tourné vers la reconstruction du lien à soi, aux autres et à la société.

1.2 Constitution de l'équipe

L'équipe est composée de 30 professionnels, pour 26,5 équivalents temps plein (ETP) ainsi qu'1 ETP d'enseignant mis à disposition par l'Education Nationale.



2- La fin de la construction

L'année 2025 a marqué la fin de la construction qui avait été démarrée à l'été 2024. Des réunions de chantier hebdomadaire en présence du maître d'ouvrage, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, du maître d'œuvre et des entreprises retenues ont permis de suivre l'avancée du chantier, d'apporter des réponses rapides aux questions techniques, aux arbitrages organisationnels et aux choix de matériaux.

Au cours du premier semestre 2025, la construction du Centre Éducatif Fermé a franchi des étapes décisives. Les travaux de gros œuvre se sont achevés, les différents corps d'état ont progressivement investi le site : pose des réseaux électriques, de plomberie et de chauffage, installation des menuiseries extérieures puis intérieures, démarrage des cloisons et des doublages, et peinture. Parallèlement, les travaux extérieurs (VRD) ont débuté dès février et

ont avancé conformément au planning, facilitant notamment la préparation des raccordements aux réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité.

Entre juillet et septembre 2025, le chantier du Centre Éducatif Fermé a connu une phase d'intense activité, marquée par les dernières finitions intérieures, la montée en puissance des essais techniques et la préparation des instances réglementaires.

Le mois d'août a vu se multiplier les opérations préalables à la commission de sécurité : installation des extincteurs, préparation des documents réglementaires, formations obligatoires du personnel aux systèmes de sécurité incendie (SSI), aux extinctions et aux contrôles d'accès. Le déploiement du mobilier dans les différentes unités s'est échelonné tout au long du mois, permettant de doter chaque espace des équipements nécessaires à son ouverture.

Enfin, début septembre, la commission de sécurité a rendu un avis favorable, confirmant la conformité générale du site et permettant la levée progressive des dernières réserves techniques, et le démarrage de l'équipe du CEF.

3- Préparation de l'ouverture

3.1 Le recrutement de l'équipe

L'année 2025 a été marquée par une dynamique exceptionnelle en matière de recrutement pour constituer l'équipe du Centre Éducatif Fermé, une étape décisive pour préparer l'ouverture de l'établissement.

Dès le mois de décembre 2024, le recrutement du directeur-adjoint puis du chef de service ont été initiés, permettant d'accueillir le premier à partir de mai 2025 et le second en juin 2025. En juin, l'assistante de direction a également rejoint l'équipe pour préparer le démarrage des 24 autres salariés du Centre Éducatif Fermé et l'ouverture de la structure.

A partir du mois de février, un vaste processus de sélection a été lancé afin de pourvoir l'ensemble des postes définis dans l'organigramme prévisionnel. Plus d'une centaine d'entretiens ont ainsi été menés entre février et juillet, mobilisant les cadres et les administrateurs de l'ADSEA 04 sur une période particulièrement dense. Ce volume important témoigne de la volonté de sélectionner avec rigueur des profils complémentaires, engagés et dotés des compétences nécessaires pour accompagner un public sensible dans un cadre éducatif structurant.

Au fil des semaines, l'ensemble des postes éducatifs, techniques, pédagogiques et paramédicaux a progressivement été pourvu : éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs-, éducateurs techniques (agriculture, bâtiment, cuisine), surveillants de nuit, éducateurs sportifs, personnel médico-psychologique, maître de maison....

Le 4 septembre 2025, l'ensemble de l'équipe a pu démarrer collectivement, réunissant pour la première fois tous les professionnels autour d'un mois et demi de formation interne et de cohésion.

Même si les premières semaines ont été marquées par plusieurs départs précoces (un éducateur technique bois et deux veilleurs), la réorganisation a été rapide et l'ensemble des postes a pu être pourvu pour l'accueil des premiers jeunes.

Ainsi, l'année 2025 aura représenté un véritable marathon RH, alliant sélectivité, réactivité et exigence, pour constituer une équipe pluridisciplinaire solide, engagée et prête à assurer la mission éducative du CEF dès son ouverture.

3.2 La formation initiale de l'équipe

Entre le 4 septembre et le 10 octobre 2025, l'ensemble de l'équipe nouvellement constituée a suivi un programme de formation collective destiné à consolider un socle commun de connaissances, à harmoniser les pratiques professionnelles et à préparer l'ouverture du Centre Éducatif Fermé dans les meilleures conditions.

Cette période intensive, structurée en modules thématiques successifs, a permis d'aborder de manière progressive et approfondie les dimensions éducatives, juridiques, sécuritaires et institutionnelles indispensables à la prise en charge des jeunes confiés au dispositif.

La première semaine a été consacrée à la présentation de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de ses missions et de son fonctionnement, avant une formation dédiée aux fondamentaux de la prise en charge éducative en hébergement, incluant un volet sur la santé des mineurs accompagnés. La Direction Territoriale Alpes Vaucluse et la Direction des Missions Educatives de la Direction Interregionale Sud-Est de la PJJ ont été particulièrement présents pendant cette phase d'acculturation de l'équipe.

Avec le Pôle Territorial de Formation Sud-Est de l'ENPJJ, les professionnels ont ensuite bénéficié d'un apport complet sur le Code de la Justice Pénale des Mineurs, leur permettant de mieux comprendre le cadre légal d'intervention et la logique d'articulation entre décision judiciaire et action éducative.

Un temps significatif a également été consacré au travail sur le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement, documents structurants qui définissent les repères éducatifs, le cadre de vie et les règles collectives.

L'équipe a également suivi plusieurs modules visant à renforcer la cohérence professionnelle : dynamique de groupe, prévention de la violence, gestion des conflits, ainsi qu'un temps de

formation consacré à l'analyse des postures éducatives et à la laïcité et neutralité, essentiels pour garantir une action éducative éthique et sécurisée.

Les professionnels ont également participé à une journée d'immersion dans des services de la PJJ (CEF de Valence, de Montfavet, des Cèdres, de Brignoles, UEMO, PEAT, UEHC d'Aix...), favorisant une meilleure compréhension des complémentarités institutionnelles et des parcours des jeunes. Ces apports ont été complétés par une rencontre avec les magistrats et le procureur, permettant de consolider la compréhension du cadre partenarial et judiciaire

La cohésion d'équipe a été renforcée par deux journées spécifiques en extérieur, articulant activités physiques, réflexion collective et découverte des outils pédagogiques proposés aux jeunes (maraichage, traction animale, rénovation du patrimoine, randonnée...), en particulier par un séjour de deux jours à la Maison d'Elise à Montclar.

Enfin, au mois d'octobre, l'équipe a suivi plusieurs modules transversaux : Premiers Secours en Santé Mentale, écrits professionnels et secret professionnel, sensibilisation aux addictions, et des sessions de manipulation d'extincteurs et de formation SSI, démarche HACCP.

Ainsi, ce parcours de formation dense et structurant a permis de doter chaque professionnel des compétences nécessaires pour accompagner efficacement les premiers jeunes accueillis dès le 15 octobre 2025.

3.3 Protocole de gestion des incidents

La période de préparation de l'ouverture a également permis d'écrire et de signer un protocole de gestion des incidents avec le Parquet de Digne-les-Bains et la Gendarmerie, en particulier la Brigade de Digne les Bains dont dépend le CEF.

Ce protocole encadre de manière précise la gestion des incidents au sein du CEF, en renforçant la coordination entre l'institution judiciaire, les forces de sécurité intérieure et l'équipe éducative.

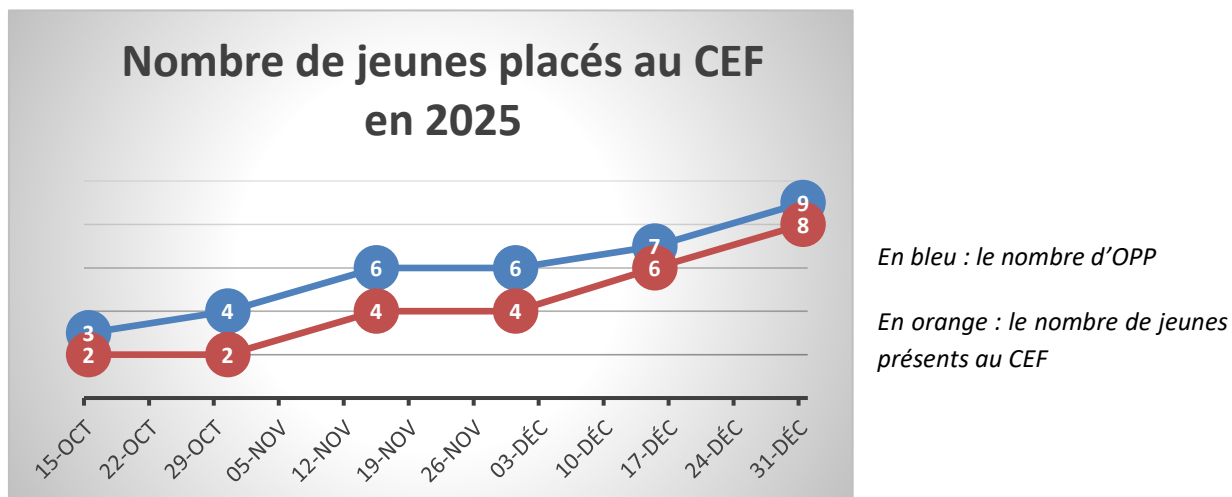
Il définit les modalités de signalement, d'intervention et de suivi des incidents, qu'ils relèvent d'une transgression interne, d'une infraction pénale ou d'une situation de danger. Le document prévoit le recours aux forces de sécurité en cas d'urgence, ainsi que l'information systématique du parquet pour tout fait susceptible de constituer une infraction.

Un volet détaillé organise également la gestion des fugues, incluant l'obligation de signalement immédiat, l'inscription au Fichier des Personnes Recherchées et le rôle des acteurs judiciaires et éducatifs.

4- Activité entre le 15 octobre et le 31 décembre 2025

4.1 Une montée en charge progressive

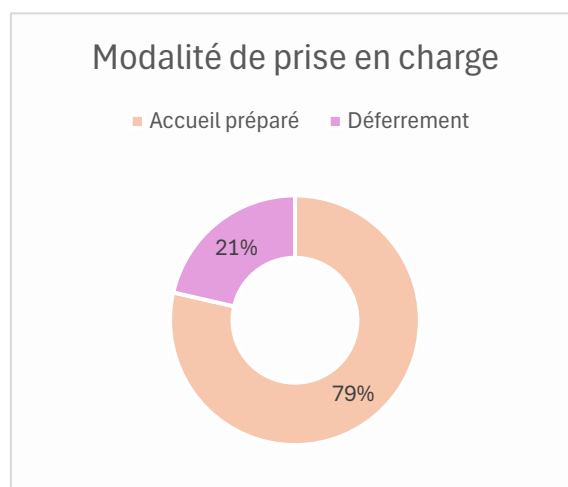
Le CEF a ouvert ses portes avec 3 jeunes placés. La montée en charge a été progressive jusqu'à atteindre 9 jeunes à la fin de l'année 2025.



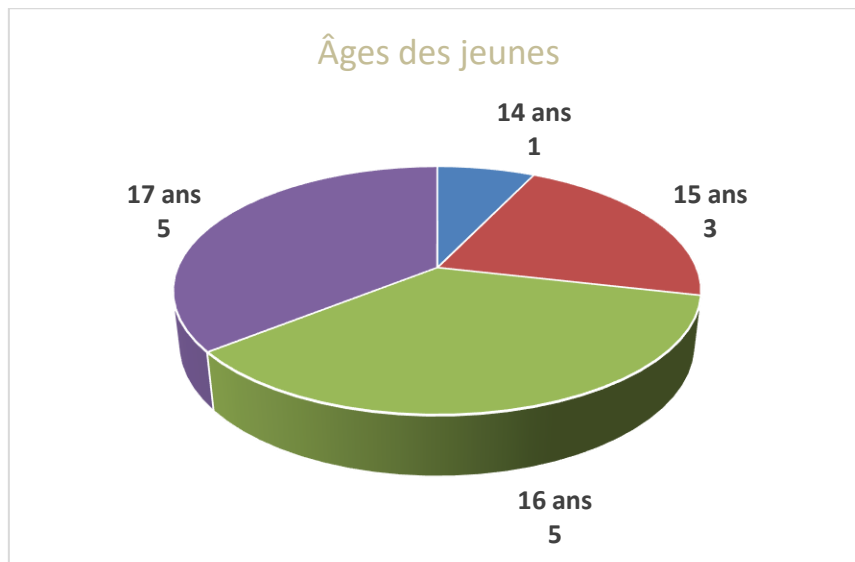
4.2- De nombreuses demandes d'admission et 14 admissions réalisées

En 2025, le Centre Educatif Fermé a reçu 53 demandes d'admissions, dont 14 en amont de son ouverture, et 14 ayant donné lieu à des admissions : 11 en accueil préparé et 3 par suite d'un déferrement.

Parmi les 14 jeunes accueillis, 9 étaient dans un cadre pré-sentenciel, avec un contrôle judiciaire, et 5 en post-sentenciel, tous sous le régime du sursis probatoire.

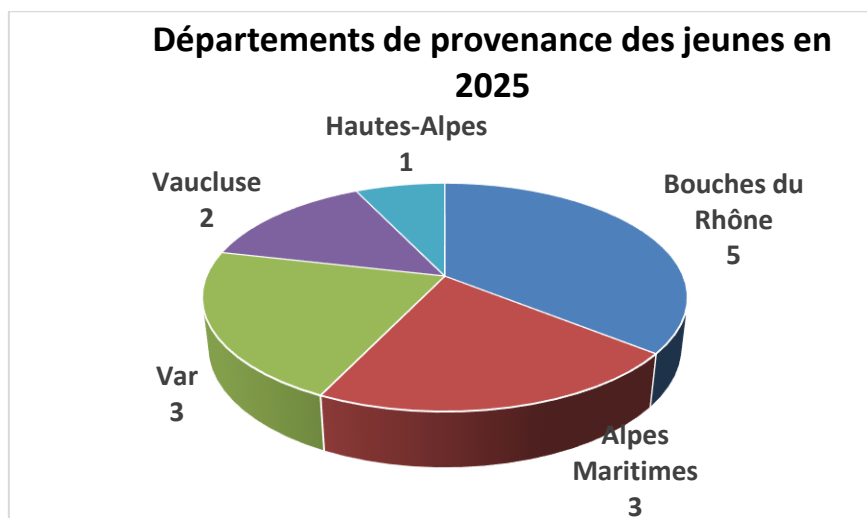


Le CEF est agréé pour accueillir des garçons de 15 à 18 ans. Parmi les 14 jeunes admis, un avait 14 ans et 11 mois, 3 avaient 15 ans, la grande majorité avaient plus de 16 ans.

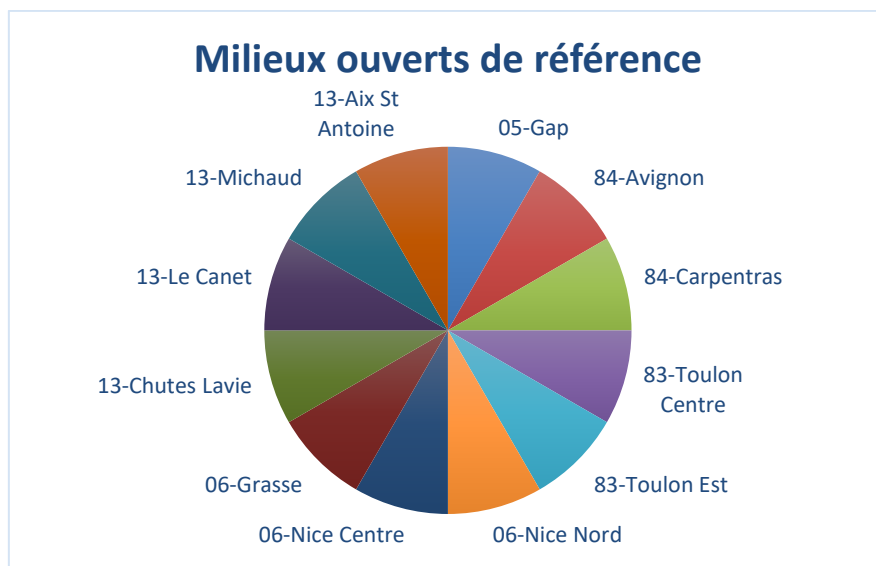


La compétence du CEF est nationale mais une priorité a été donnée aux demandes d'admission de l'inter-région, afin de favoriser le travail avec les familles des jeunes accueillis, leurs milieux ouverts référents et les déplacements en audience.

Ainsi, 5 jeunes étaient originaires des Bouches-du-Rhône, 3 des Alpes-Maritimes (pour un accueil effectif, et 2 jeunes partis en fugue à leur sortie d'audience), 3 du Var, 2 du Vaucluse et 1 des Hautes-Alpes (parti en fugue à sa sortie de détention sans avoir jamais atteint le CEF).

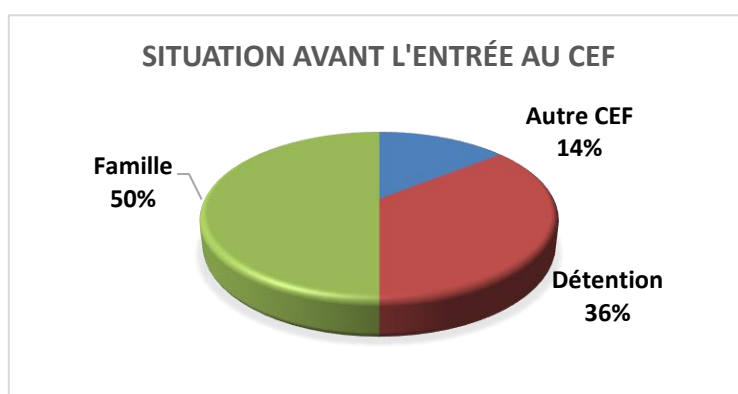


Les jeunes accueillis étaient suivis par 14 milieux ouverts socle dont la liste figure ci-dessous :

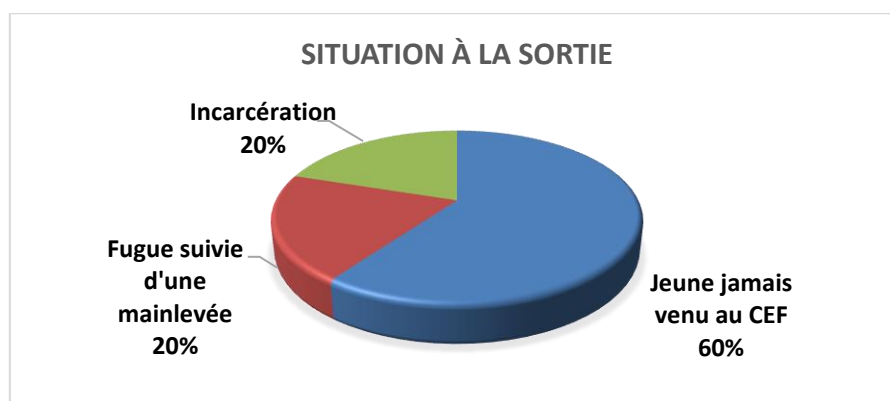


Concernant la situation des jeunes avant leur arrivée au CEF :

- la moitié des jeunes étaient hébergés dans leur famille, avec des mesures éducatives judiciaires ;
- quatre arrivaient d'établissement pénitentiaires (un jeune en provenance de l'EPM) ou de quartiers mineurs (QM de Luyes, QM de Grasse et QM de Villeneuve-les-Maguelone) ;
- deux avaient été placés dans un autre CEF avant que des incidents ne surviennent et que le service de milieu ouvert ne sollicite un autre lieu de placement.



Au regard de la date d'ouverture, le 15 octobre 2025, peu de sorties ont été enregistrées la même année. Cinq jeunes ont été sortis des effectifs : 3 pour n'avoir jamais atteint le CEF (fugue à la sortie du tribunal ou de la détention), 1 pour avoir fugué dès le lendemain de son arrivée et avoir refusé le retour au CEF (il a été placé sous Assignation à Résidence sous Surveillance Electronique par sa magistrature) et 1 a été incarcéré à la suite de violences commises au sein du CEF (dégradation de biens et outrages).



4.2- Prise en charge sanitaire

La prise en charge santé au CEF repose sur une approche globale et pluridisciplinaire, articulée autour d'un pôle soins composé d'une psychologue, d'une infirmière (0,8 ETP), d'un pédopsychiatre (0,2 ETP) et d'un médecin généraliste référent.

Dès l'admission, chaque jeune bénéficie d'un bilan somatique et psychique permettant d'identifier rapidement ses besoins et d'engager un suivi personnalisé. L'ensemble des jeunes accueillis et effectivement arrivé au sein du CEF a pu bénéficier d'un entretien d'accueil, en partenariat avec la Maison Départementale de Santé.

Par la suite, les jeunes accueillis ont pu bénéficier de 33 heures d'entretiens psychologiques et de 31 heures d'entretiens infirmiers. Ce suivi s'inscrit dans une conception élargie de la santé, incluant l'hygiène de vie, l'alimentation, le sommeil, la santé mentale et la réduction des risques, notamment face aux addictions très présentes chez ce public.

La dynamique territoriale et des partenariats avec le CSAPA, ARPEJ, les médecins spécialisés (orthodontie, ophtalmologues, Centre hospitalier) garantit la continuité des soins.

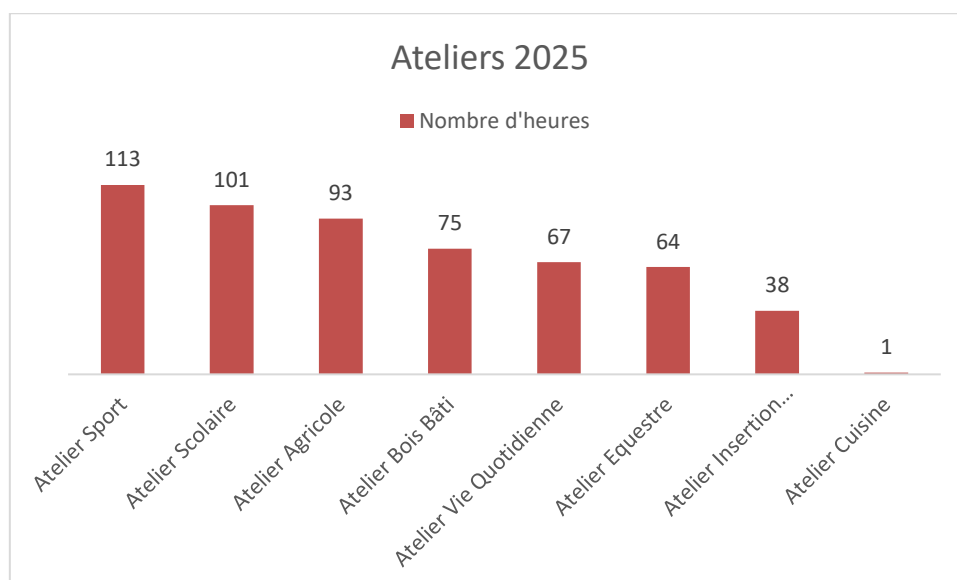
La prévention occupe également une place centrale, au travers d'ateliers santé, de temps d'éducation thérapeutique, d'un travail renforcé sur la souffrance psychique et la prévention du passage à l'acte, et de la formation avant l'ouverture de l'ensemble des professionnels aux Premiers Secours en Santé Mentale.

Cette organisation cohérente permet d'assurer une prise en charge sécurisante, réactive et adaptée à la vulnérabilité des jeunes accueillis, tout en les rendant progressivement acteurs de leur santé.

4.3- Accompagnement pédagogique

Chaque jeune bénéficie d'un emploi du temps hebdomadaire individualisé avec des activités liées à ses appétences, à son projet et à ses besoins.

En 2025, le CEF a proposé 552 heures d'ateliers individuels ou collectifs aux jeunes accueillis, avec la répartition suivante :



L'analyse des ateliers réalisés en 2025 montre une forte orientation vers les activités sportives (20 %) et techniques (agricole et bois-bâti pour plus de 30 %), en cohérence avec le projet d'établissement qui valorise les activités de plein air et la revalorisation le « faire », comme levier de remobilisation pour des jeunes en rupture.

Cette dynamique apparaît particulièrement adaptée au profil des jeunes accueillis, souvent en rupture avec les cadres scolaires classiques et nécessitant des supports concrets pour se remobiliser.

La place significative de l'atelier scolaire (18 %) et de la vie quotidienne (12 %) témoigne également d'une prise en compte des besoins fondamentaux en matière de remobilisation cognitive et d'autonomie.

La faible part de l'insertion/citoyenneté et de l'atelier cuisine s'expliquent, d'une part par le fait que les jeunes nouvellement arrivés n'étaient pas au moment de la construction de leur projet d'insertion ; d'autre part, par le temps nécessaire à l'éducatrice technique pour s'approprier le matériel, organiser les commandes et structurer les menus avant d'intégrer les jeunes.

4.4- Les séjours de lien

Comme prévu dans le projet d'établissement, dès l'arrivée du jeune, la randonnée est utilisée comme espace de transition pour soutenir la mise en relation avec l'équipe éducative. Après une période d'accueil de 5 jours particulièrement contenante, et si son état physique le permet, le jeune bénéficie d'un séjour de deux jours en montagne, avec son éducateur référent et l'éducateur sportif du CEF qui est également Accompagnateur Moyenne Montagne (AMM). Ce temps a pour intérêt de permettre au jeune de se poser, de réfléchir à son parcours sans la pression du groupe, et de valoriser ses capacités d'autonomie et de prise d'initiative.

Après un temps de co-construction au sein du CEF, le petit groupe randonne selon un itinéraire défini par l'AMM, en fonction des capacités physiques des participants et passe la nuit en



refuge. Le type d'hébergement, sommaire, permet de proposer une après-midi/soirée dédiées à la construction collective de solutions pour répondre aux besoins primaires du groupe (boire, se chauffer, manger).

En sortant le jeune de sa zone de confort, ce format de séjour permet de créer un lien de confiance fort avec l'éducateur référent.

La journée du lendemain, consacrée à une randonnée, permet à l'éducateur d'échanger avec le jeune sur son parcours, ses ressentis sur les premiers jours en CEF et ses difficultés.

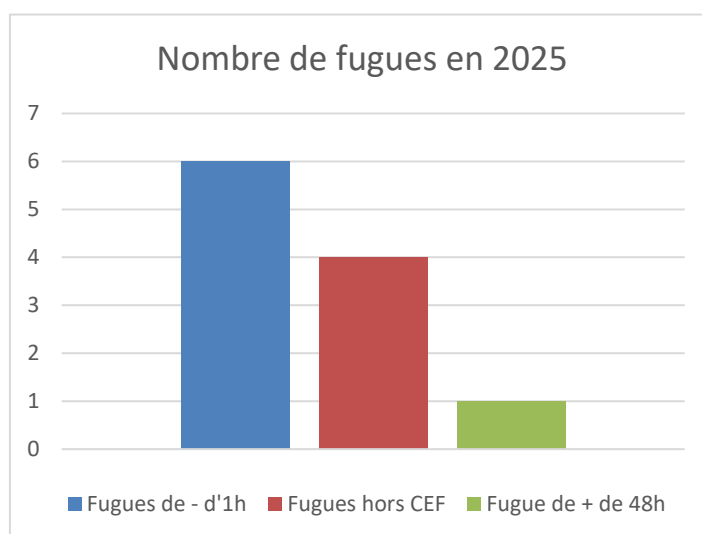
Lorsque les conditions ne sont pas réunies pour proposer un séjour de ce type (météo, état physique du jeune...), un format de substitution peut être mis en place, avec nuitée en gîte et d'autres types d'activités (culturelles, artistiques, etc).

Sur l'année 2025, 7 séjours de lien ont eu lieu : 3 au refuge du Seignas, 1 à la Chapelle Saint Joseph, 1 à la Cabane du Pas d'Archail, 1 à la Maison d'Elise à Montclar et 1 au Gîte de Belvalette à Prads Haute Bléone.



4.5- Les incidents

En 2025, le CEF a réalisé 11 déclarations de fugue, dont 6 ont duré moins d'une heure, grâce à l'intervention toujours rapide de la Gendarmerie, et pour l'une d'entre elles, de la Police Nationale (deux jeunes localisés à la gare routière). Quatre fugues ont concerné des jeunes qui n'étaient pas arrivés au CEF car ils avaient fugué à leur sortie du tribunal ou de la détention. Le CEF a néanmoins dû faire les déclarations de fugue car il était destinataire des ordonnances de placement. Une fugue a duré plus de 48h.



Le CEF a également signalé 4 incidents graves :

- 2 pour des dégradations matérielles,
- 1 pour des actes de violences d'un jeune à l'encontre de 2 professionnels,
- 1 pour un défaut de prise en charge institutionnelle, concernant un jeune qui avait besoin d'une hospitalisation en psychiatrie.

Conclusion et perspectives

L'année 2025 restera, pour le Centre Éducatif Fermé des Alpes-de-Haute-Provence-, une année fondatrice.

Elle a vu se concrétiser plusieurs étapes majeures qui ont façonné l'identité, la dynamique et les premiers jalons de fonctionnement de l'établissement. La fin de la construction et l'aboutissement de longs mois de coordination technique, a ouvert la voie à une nouvelle phase : celle de l'appropriation du lieu par les équipes. À partir du mois de septembre, l'ensemble des professionnels nouvellement recrutés a investi les espaces, découvert les locaux, construit ses repères collectifs et transformé un chantier achevé en un environnement de travail vivant, structuré et porteur de sens.

L'accueil des premiers jeunes, à partir de la mi-octobre, a constitué le moment fondateur du passage à l'opérationnel. Confrontée au réel, l'équipe a dû mesurer l'écart entre les scénarios anticipés et la complexité quotidienne du travail éducatif en milieu fermé. Cette entrée dans l'action a rapidement mis en lumière les forces du collectif — sa cohésion, son engagement, sa capacité d'adaptation — mais également les zones de fragilité ou de tâtonnement inhérentes à tout démarrage. Ces premiers mois ont ainsi représenté une phase d'apprentissage intense, exigeante, parfois éprouvante, mais toujours structurante.

Cette dynamique fondatrice s'inscrit néanmoins dans un contexte institutionnel incertain. L'annonce, au niveau national, de la transformation des CEF en Unités Judiciaires de Placement Éducatif (UJPE) à l'horizon 2027 soulève de nombreuses questions. Accueillir le même public et relever les mêmes défis éducatifs, mais avec des moyens réduits interroge légitimement le cahier des charges en préparation pour garantir un accompagnement éducatif satisfaisant et sécurisé. Cette évolution annoncée appelle donc à la prudence : elle impose de rester attentifs, lucides et vigilants face aux transformations institutionnelles à venir, afin de préserver au mieux les conditions nécessaires à un travail éducatif de qualité.

Pour autant, l'année 2025 aura permis au CEF de poser des bases solides : une équipe engagée, un outil pensé pour l'action éducative, et les premières traces d'une pratique qui continue de se construire au quotidien, avec lucidité et détermination.

Miléna RASPAIL
Directrice du CEF

ACRONYMES

CAMSP Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce

CASA Centre d'Accueil et de Soins pour Adolescents

CDAD Les conseils départementaux de l'accès au droit

CIDFF Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles

CMPEA Centre Médico Psychologique Enfants et Adolescents

CMPI Centre Médico-Psychologique Infantile

CNAF Caisse nationale des Allocations familiales

FENAMEF La Fédération nationale de la médiation familiale

GIAPATS e Groupement d'Intérêt Associatif pour la Promotion de l'Apprentissage en Travail Social et Médico-social.

REAAP Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

CLSPD Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

GPDS groupe de prévention du décrochage scolaire

CESC Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté

MLDS mission de lutte contre le décrochage scolaire

CPE Conseiller Principal d'Éducation

CODES Comité Départemental d'Éducation pour la Santé

PSAD plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

CVL conseil délégué de la Vie Citoyenne

MDA maison des adolescents

CISPD Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance

SIAO service intégré Accueil et orientation

MDPH maison Départemental des Personnes Handicapées



ADSEA 04

Siège

Immeuble le Félibrige

18 avenue Demontzey

04000 Digne-les-Bains



04 92 36 71 71



04 92 36 71 70



siege@adsea04.fr



www.adsea04.fr

L'ADSEA 04 a été qualifiée d'organisme général depuis le 19 janvier 2021.
L'association est autorisée à ce titre à délivrer des reçus fiscaux attestant du versement de dons ouvrant droit à la réduction d'impôts prévue aux articles 200-1 (pour les particuliers) et 283 bis (pour les entreprises) du Code Général des Impôts (CGI).

nexem



CNAPE
LA PROTECTION DE L'ENFANT



CNLAPS
Comité National de Liaison des Acteurs
de la Prévention Spécialisée

FFER Espaces
de Rencontre
Enfants-Parents

APMF